



# SOMMAIRE

## **(La CARA : un territoire, une organisation ) 3**

Présentation générale	4-5
Le nouveau conseil communautaire	6
Le nouveau bureau communautaire	7-9
Les compétences de la CARA	10-11
Le cadre de l'activité de la CARA	12
Activités de l'accueil de la CARA	13
Affaires juridiques et immobilières	14
Commande publique	15
La direction de la communication	16-17
La direction des systèmes d'information	18-21

## **(La CARA améliore le quotidien ) 23**

Aménagement du territoire	24
équipements et logistique	25-28
Transports	29-31
Équilibre social de l'habitat	32-34
Politique de la ville	35-37
Action sociale	38-43
Gens du voyage	44-45
Sécurité des zones de baignade	46-47

## **(La CARA protège l'environnement ) 49**

Élimination des déchets	50-51
Développement durable	52-53
Plan plume territorial	54-55
Gestion des espaces naturels sensibles	56-57
Natura 2000	58-59
Assainissement	60-65
Eau potable	66-67
GEMAPI	68-69

## **(La CARA développe ) 71**

Développement et attractivité territoriale	72-74
Études prospectives et politiques contractuelles	75-76
Promotion du tourisme	77-79
Gestion des ports	80-82

## **(La CARA divertit ) 83**

Culture	84-87
Activités de pleine nature	88-91
Nautisme	92-94

## **(Rapport financier ) 95-102**

## **(Ressources humaines ) 103**

Ressources humaines	104-105
Organigramme	106

## **(La CARA pratique ) 107**



L'année 2020 a été marquée par deux événements qui ont eu une incidence considérable sur notre fonctionnement. Tout d'abord, les élections municipales et communautaires ont eu lieu en mars et juin 2020. Sur cette même période, la France a été touchée de plein fouet par l'épidémie mondiale du Covid 19. En quelques mois, avec de nouveaux élus et un exécutif renouvelé, la collectivité a dû se réorganiser pour répondre aux besoins des usagers et des entreprises durement affectées. Les élus et les techniciens ont, au pied levé, relevé ce défi : le service public a su montrer sa réactivité et toute son utilité au plus près des habitants, des professionnels et des partenaires, tandis qu'une aide d'urgence d'un million d'euros était adoptée par le nouveau conseil communautaire en faveur du monde économique. Des projets d'ampleur ont continué à voir le jour, contribuant, par le maintien des investissements, à la poursuite de l'activité et au soutien de l'économie locale.

Ce document vous présente en détail tout le travail fourni lors de cette année si particulière. Nous avons fait le choix de fusionner pour la première fois le rapport d'activité de la CARA avec le rapport sur le développement durable, tant les multiples compétences et chantiers de l'intercommunalité intègrent aujourd'hui pleinement et dans une perspective de long terme les contraintes écologiques et sociales à l'économie.

Je vous souhaite une bonne lecture et une confiance renouvelée dans le service public que je représente avec mes collègues des 33 communes du territoire de la CARA, qui ont fait un travail remarquable alors qu'ils étaient nouvellement élus pour nombre d'entre eux. Ensemble, nous partageons une même ambition : soutenir le rayonnement et l'attractivité de la destination Royan Atlantique, le dynamisme de son économie et la qualité de vie de ses habitants.

Vincent BARRAUD  
Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

# La CARA un territoire, une organisation



# LE TERRITOIRE DE LA CARA

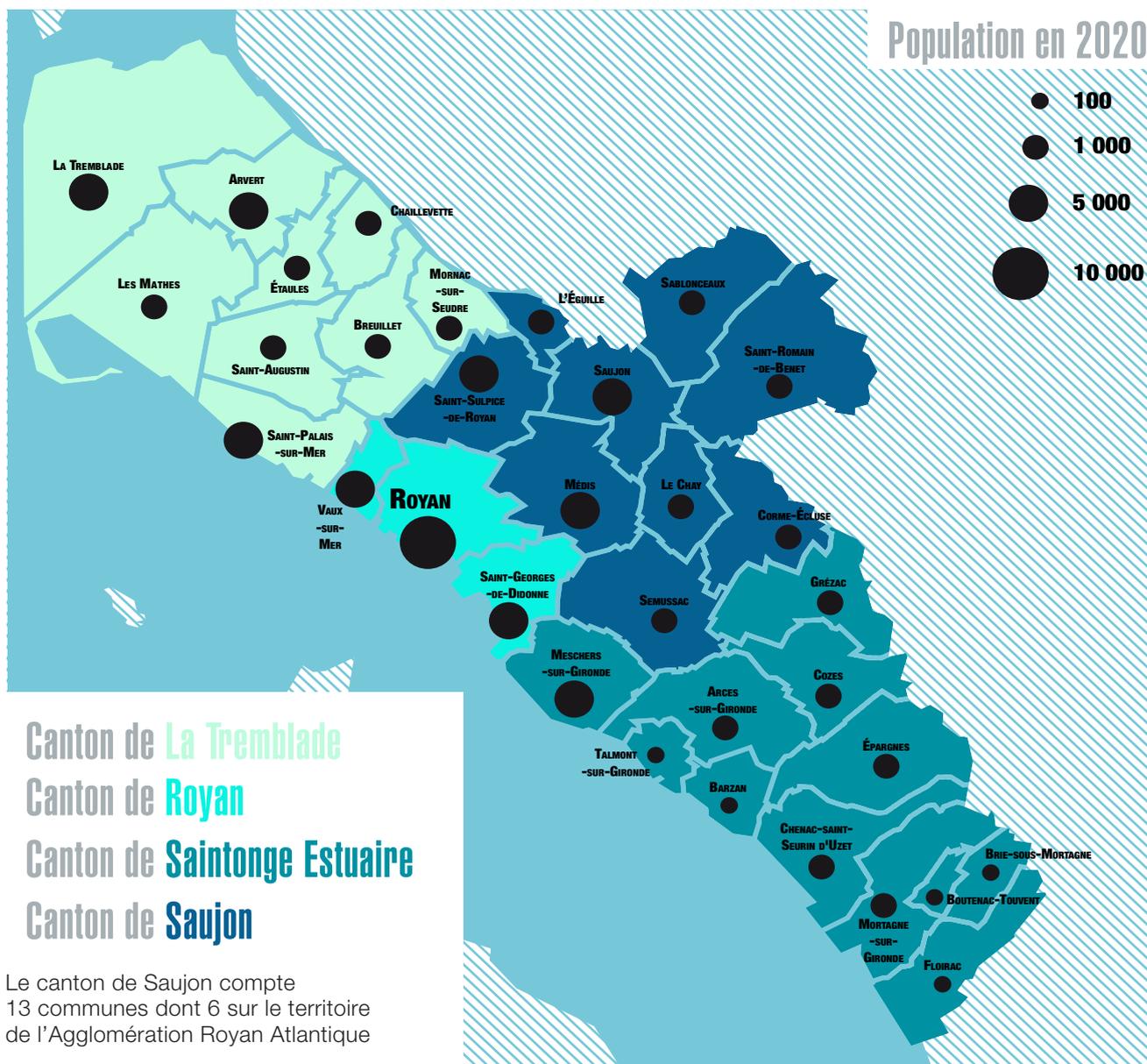


La Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) a été instituée par arrêté préfectoral du 18 août 2006, modifié les 13 novembre 2006, 18 novembre 2008, 31 octobre 2012, 28 décembre 2012 (extension de périmètre au 1/1/2013), 27 juin 2013, 18 décembre 2013, 20 décembre 2017, 18 janvier 2018 et 27 décembre 2019.

Elle s'étend sur quatre cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie).

Les 33 communes adhérant à la Communauté d'agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population municipale de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique était de 82 480 habitants, répartie comme suit :



# PRÉSENTATION DES COMMUNES



- Population municipale au 01/01/2020
- Conseillers titulaires par commune
- Conseillers suppléants par commune

Arces-sur-Gironde	753	1	1
Arvert	3 448	2	
Barzan	470	1	1
Boutenac-Touvent	224	1	1
Breuillet	2 917	2	
Brie-sous-Mortagne	236	1	1
Chaillevette	1 565	1	1
Le Chay	767	1	1
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	594	1	1
Corme-Écluse	1 113	1	1
Cozes	2 142	1	1
L'Éguille-sur-Seudre	872	1	1
Épargnes	843	1	1
Étaules	2 475	1	1
Floirac	371	1	1
Grézac	929	1	1
Les Mathes	1 974	1	1
Médis	2 881	2	

Meschers-sur-Gironde	3 110	2	
Mornac-sur-Seudre	841	1	1
Mortagne-sur-Gironde	904	1	1
Royan	18 398	14	
Sablonceaux	1 397	1	1
Saint-Augustin	1 351	1	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 360	4	
Saint-Palais-sur-Mer	3 897	3	
Saint-Romain-de-Benet	1 712	1	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 204	2	
Saujon	7 165	5	
Semussac	2 333	1	1
Talmont-sur-Gironde	100	1	1
La Tremblade-Ronce-les-Bains	4 336	3	
Vaux-sur-Mer	3 798	2	
<b>Total</b>	<b>82 480</b>	<b>63</b>	<b>22</b>



# LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



© Thomas Dulac - DS Stahler

À l'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les électeurs des 33 communes de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) ont désigné **63 conseillers titulaires et 22 suppléants** pour les représenter au conseil communautaire. Avec une moyenne d'âge de 64 ans, cette nouvelle assemblée est un peu plus jeune que la précédente (67 ans) et compte autant de femmes (22). Elle témoigne surtout d'un profond renouvellement, avec l'arrivée de 40 nouveaux élus (dont 17 maires) parmi les titulaires, 16 maires ayant par ailleurs conservé leur siège de conseiller communautaire.

**L'installation du nouveau conseil a eu lieu le 17 juillet à l'Espace Cordouan de Royan**, où Vincent Barraud, le maire d'Étaules, a été élu président de la CARA au premier tour de scrutin.

Douze vice-présidents et dix autres membres du bureau communautaire ont ensuite été élus pour composer le nouvel exécutif, chargé de débattre des sujets majeurs en

amont du conseil communautaire.

Vincent Barraud est maire d'Étaules depuis 1995 et vice-président de la CARA depuis vingt-quatre ans. Il a notamment été en charge des déchets, de la culture ou des finances. Premier vice-président lors du précédent mandat, il dispose d'une parfaite connaissance des dossiers, des ressources et du fonctionnement de l'administration intercommunale ainsi que des enjeux auxquels doit faire face le territoire.

Il souhaite placer ce nouveau mandat sous le signe du rassemblement et de l'action. Les élus communautaires ont en effet adopté au cours des dernières années plusieurs documents de planification en matière d'aménagement du territoire, de déplacements, d'assainissement ou de développement économique. Ces feuilles de route leur permettent d'engager rapidement des réalisations d'ampleur pour améliorer le cadre de vie, au bénéfice de tous les habitants.

# LE NOUVEAU BUREAU COMMUNAUTAIRE )

Le nouveau bureau communautaire a été élu et installé le 17 juillet 2020, et complété le 16 octobre 2020.

## PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



**Président**  
**Vincent BARRAUD**



**1<sup>er</sup> vice-président**  
**Pascal FERCHAUD**  
Développement économique (à l'exception de la ruralité, des activités agricoles et du suivi des zones d'activités économiques) / Promotion du tourisme / Politiques contractuelles



**2<sup>e</sup> vice-président**  
**Patrick MARENGO**  
Schéma de cohérence Territorial (SCoT) / Suivi des grands projets



**3<sup>e</sup> vice-président**  
**Marie BASCLE**  
Activités de pleine nature / Circuits de randonnées / Voile scolaire / Activités nautiques / Surveillance des zones de baignade / Plan plage territorial



**4<sup>e</sup> vice-président**  
**Claude BAUDIN**  
Transports et mobilité (à l'exception du schéma cyclable) / DSP Transports



**5<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Graziella BORDAGE**  
Aménagement de l'espace communautaire (à l'exception du SCoT, des transports, de la mobilité) / Urbanisme / Droits des sols / Stratégie foncière / Équilibre social de l'habitat (à l'exception du PLH)



**6<sup>e</sup> vice-président**  
**Jacques LYS**  
Assainissement / Eau potable (à l'exception de la GEMAPI) / Gestion des eaux pluviales Urbaines



**7<sup>e</sup> vice-président**  
**Laurence OSTA AMIGO**  
Politique de la ville (à l'exception de la Mission Locale et l'insertion) / Action sociale / Sécurité des personnes et des biens (à l'exception des zones de baignade) / Projet Contrat territorial de santé



**8<sup>e</sup> vice-président**  
**Éric RENOUX**  
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / Gestion des déchèteries



**9<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Françoise FRIBOURG**  
Protection et mise en valeur de l'environnement (à l'exception du Plan Climat Air Énergie Territorial) / Protection et valorisation des espaces naturels / Lutte contre les nuisibles / Sites NATURA 2000 / Parc naturel régional



**10<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Éliane CIRAUD-LANOUE**  
Culture / Patrimoine



**11<sup>e</sup> vice-président**  
**François RICHAUD**  
Schéma cyclable



**12<sup>e</sup> vice-président**  
**Philippe CUSSAC**  
Gens du voyage / CISPD

## MEMBRES DU BUREAU



**1<sup>er</sup> membre du bureau**  
**Olivier MARTIN**  
Insertion / Mission locale



**2<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Philippe BREMAUD**  
Valorisation des eaux usées / Qualité des eaux de rejet



**3<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Marie-Christine PERAUDEAU**  
Programme Local de l'habitat (PLH)



**4<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Patrice LIBELLI**  
Action sociale : Enfance - Jeunesse



**5<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Michèle CARRÉ**  
Ruralité / Activités agricoles et ostréicoles



**6<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Isabelle PRUD'HOMME**  
Lutte contre le gaspillage alimentaire / Prévention des déchets



**7<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Christian PITARD**  
Suivi des zones d'activités économiques



**8<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Joëlle BOULON**  
Plan climat air énergie territorial (PCAET)



**9<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Stéphane COTIER**  
Systèmes d'information / Aménagement numérique



**10<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Julien DURESSAY**  
GEMAPI

Chaque vice-président et membre du bureau est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de :  
• l'administration des ressources humaines / • l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commandes.  
Il peut, par ailleurs, signer toutes pièces comptables (mandats, titres de recettes, pièces justificatives) en relation avec les fonctions qui lui ont été attribuées.

# CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



**Arces-sur-Gironde**  
Joëlle BOULON  
Maire



**Arvert**  
Marie-Christine PÉRAUDEAU  
Maire



**Arvert**  
Gilles MADRANGES



**Barzan**  
Robert MAIGRE  
Maire



**Boutenac-Touvent**  
Philippe BRÉMAUD  
Maire



**Breuillet**  
Jacques LYS  
Maire



**Breuillet**  
Marie-Noëlle GROCH



**Brie-sous-Mortagne**  
Maurice GIRERD  
Maire



**Chaillevette**  
Guy MARY  
Maire



**Chenac-St-Seurin-d'Uzet**  
Bruno DUJEAN  
Maire



**Corme-Écluse**  
OLIVIER MARTIN  
Maire



**Cozes**  
GRAZIELLA BORDAGE  
Maire



**Épargnes**  
Frédéric DURET  
Maire



**Étaules**  
Vincent BARRAUD  
Maire



**Floirac**  
Bernard LAUMONIER  
Maire



**Grézac**  
Bernard POURPOINT  
Maire



**L'Éguille-sur-Seudre**  
Jonathan MALAGNOUX  
Maire



**La Tremblade**  
Laurence OSTA AMIGO  
Maire



**La Tremblade**  
Nicolas MATET



**La Tremblade**  
Jean-Paul MOSNIER



**Le Chay**  
Thierry SAINTLOS  
Maire



**Les Mathes**  
Marie BASCLE  
Maire



**Médis**  
Éric RENOUX  
Maire



**Médis**  
Annick CANOVA



**Meschers-sur-Gironde**  
Françoise FRIBOURG  
Maire



**Meschers-sur-Gironde**  
Pascal BANETTE



**Mornac-sur-Seudre**  
Emmanuel CRÉTIN  
Maire



**Mortagne-sur-Gironde**  
Stéphane COTIER  
Maire



**Royan**  
Patrick MARENGO  
Maire



**Royan**  
Eliane CIRAUD-LANOUE



**Royan**  
Philippe CAU



**Royan**  
Nadine DAVID



**Royan**  
Philippe CUSSAC



**Royan**  
Dominique BERGEROT



**Royan**  
Gérard FILOCHE



Royan  
Sandrine BEUVELET-HUBERT



Royan  
Julien DURESSAY



Royan  
Odile CHOLLET



Royan  
Didier SIMONNET



Royan  
Thomas LAFARIE



Royan  
Thierry ROGISTER



Royan  
Jacques GUIARD



Sablonceaux  
Lysiane GOUGNON  
Maire



Saint-Augustin  
Gwennaëlle DOHIN-PROST  
Maire



Saint-Georges-de-Didonne  
François RICHAUD  
Maire



Saint-Georges-de-Didonne  
Corinne NOISEUX



Saint-Georges-de-Didonne  
Dominique FRANQUE  
DE LUXEMBOURG



Saint-Georges-de-Didonne  
Pierre SALLÉ



Saint-Palais-sur-Mer  
Claude BAUDIN  
Maire



Saint-Palais-sur-Mer  
Isabelle PRUD'HOMME



Saint-Palais-sur-Mer  
Guy DEMONT



Saint-Romain-de-Benet  
Serge ROY  
Maire



Saint-Sulpice-de-Royan  
Christian PITARD  
Maire



Saint-Sulpice-de-Royan  
Isabelle BIZET



Saujon  
Pascal FERCHAUD  
Maire



Saujon  
Jean-François DANIEL



Saujon  
Élisabeth RATISKOL



Saujon  
Mariette ADOLPHE



Saujon  
Jean-Christophe  
DORIDOT



Semussac  
Michèle CARRÉ  
Maire



Talmont-sur-Gironde  
Alain GRASSET  
Maire



Vaux-sur-Mer  
Patrice LIBELLI  
Maire



Vaux-sur-Mer  
Véronique PUGENS

## SUPPLÉANTS PAR COMMUNE

Arces-sur-Gironde  
Chantal ROUIL

Le Chay  
Jean-Claude MALISSEN

Épargnes  
Élisabeth MARTIN

Mornac-sur-Seudre  
Jacky HALLARD

Semussac  
Philippe PRINCE

Barzan  
Christine PUGNET

Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet  
Jérôme ROULLAUD

Étaules  
Béatrice WATRIN

Mortagne-sur-Gironde  
Arcadius EPAUD

Talmont-sur-Gironde  
Christophe CAMILLERI

Boutenac-Touvent  
Nelly PINET

Corme-Écluse  
Sophie CARON-BONNEAU

Floirac  
Michel VALLÉE

Sablonceaux  
Philippe BÉTIZEAU

Brie-sous-Mortagne  
Christophe RIGAUD

Cozes  
Yves PÉROCHAIN

Grézac  
Françoise DE ROFFIGNAC

Saint-Augustin  
Pierre BERNARD-BARTHE

Chaillevette  
Angèle BAZIN

L'Éguille-sur-Seudre  
Raphaël SOULIVET

Les Mathes  
Jean-Pierre CARON

Saint-Romain-de-Benet  
Catherine D'HANENS

# LES COMPÉTENCES DE LA CARA



## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

### ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

## POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

### ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1 à 3 du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

comprenant les missions suivantes énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## ASSAINISSEMENT

### EAU POTABLE

### GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

### CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

### ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

### CULTURE

- Manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire ;
- Saison musicale dans les édifices culturels du territoire : « Les Jeudis Musicaux » ;
- Organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés ;
- Élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- Site Internet dédié à la conserva-

tion, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le « Musée du Patrimoine » ;

- Soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

### **SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

- Soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- Armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS.

### **LUTTE CONTRE LES NUISIBLES**

- Prise en charge des dépenses de démoustication pour le compte des communes du territoire ;
- Participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;
- Lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDG-DON 17 ;
- Collaboration aux opérations de lutte à titre expérimental contre le frelon asiatique.

### **LIEU D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS**

Participation au fonctionnement de l'association « Les Amis des Bêtes ».

### **GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES**

Élaboration et mise en œuvre du Plan Plage.

### **PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS**

Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

### **ÉLABORATION ET SUIVI DE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)**

### **AMÉNAGEMENT ET GESTION DE CHEMINS DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNÉES**

#### **ACTIVITÉS NAUTIQUES**

- Organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- Élaboration et gestion du schéma de développement nautique ;

### **CONSTRUCTION ET GESTION DES NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ**

### **INSTALLATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS DU RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE**



### **COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION**

Le Conseil communautaire a validé la création de 13 commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

### **LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS MISES EN PLACE**

- 1) Finances
- 2) Développement économique
- 3) Schéma de cohérence territoriale
- 4) Activités de pleine nature
- 5) Transports de mobilité
- 6) Urbanisme et habitat
- 7) Cycle de l'eau
- 8) Politique de la ville
- 9) Collecte et prévention des déchets
- 10) Développement durable - Énergies
- 11) Culture et patrimoine
- 12) Système d'information et aménagement numérique
- 13) Grands projets et bâtiments communautaires



# LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

## LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

### Remarques en 2020 :

Arrêtés du président : 818 arrêtés concernent la direction des ressources humaines, 35 le service des affaires générales.

## LES RÉUNIONS

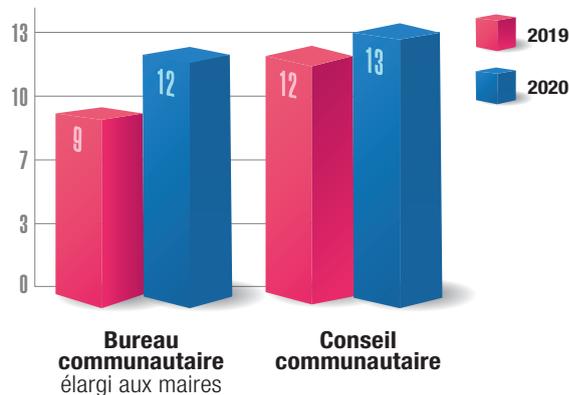
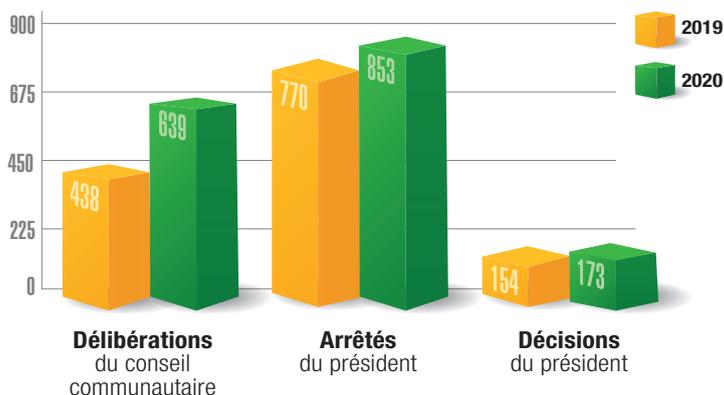
### Remarques en 2020 :

La situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a très fortement impacté l'organisation des réunions.

Le conseil communautaire a été organisé en visio-conférence le 7 mai. Il a été accueilli en juillet par les communes de Royan (le 17) et Breuillet (le 31), et depuis le mois de novembre par la commune de Saujon (16 novembre, 4 et 21 décembre).

6 réunions du **bureau communautaire élargi aux maires** ont été organisées au premier semestre 2020, dont 3 en conférences téléphoniques. Au second semestre, 6 conférences des maires élargies au bureau communautaire se sont réunies.

La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires a été annulée en raison de la situation sanitaire.



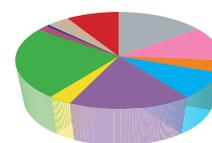
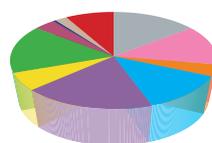
# ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LA CARA



## I – L'ACCUEIL DU PUBLIC

- 25 974 appels téléphoniques entrants
- 5 775 accueils physiques

## II – ACTIVITÉ 2019-2020



### APPELS ENTRANTS

### ACCUEIL PHYSIQUE

	2019	2020	2019	2020
■ Direction	1 299	820	914	766
■ Pôle fonctions support	1 158	1 362	537	607
■ Pôle équipement & logistique	307	539	262	498
■ Pôle cycle de l'eau	2 240	1 324	1 565	348
■ Pôle aménagement durable & mobilité	2 163	2 390	1 293	1 192
■ Pôle développement et attractivité territoriale	387	531	246	294
■ Pôle écologie urbaine	1 811	18 042	1 735	1 395
■ Pôle politique de la ville	344	349	216	169
■ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	16	18	54	48
■ Office de tourisme communautaire	177	170	217	192
■ Divers (hors compétence)	482	429	330	266
<b>TOTAL</b>	<b>10 384</b>	<b>25 974</b>	<b>7 369</b>	<b>5 775</b>

## III – AFFRANCHISSEMENTS

- 13 874 plis ont été compostés en 2020 contre 27 069 en 2019.

# AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

Le service des « **affaires juridiques et immobilières** », accompagne l'ensemble des pôles et directions de la CARA (fonctions support, équipement-logistique, opérationnels), le président, la direction générale des services, et plus ponctuellement les maires de communes membres et autres collectivités ou structures partenaires. Divers **conseils juridiques, modèles** de documents sont élaborés et proposés au gré des besoins exprimés en tenant compte des contraintes opérationnelles. Dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, le service juridique effectue **un visa de contrôle préalable des projets de conventions** proposées au vote de l'assemblée délibérante. À noter qu'en 2019 le nombre de visas et de demandes de conseil juridique a fortement augmenté. Le service gère également les **précontentieux et contentieux** avec ou sans l'assistance d'avocat. Enfin, le service est aussi en charge du suivi du **patrimoine immobilier** de la CARA, il veille à la **réalisation des transactions immobilières** de toute nature par acte administratif ou notarié.

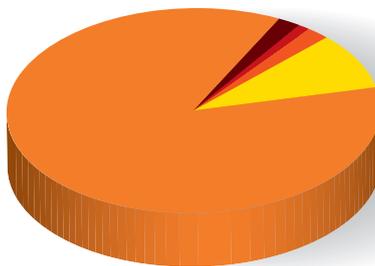
## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN QUELQUES MOTS...

**En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, l'activité de conseil et en particulier de visas de conventions a connu une très nette augmentation.**

**Le service juridique a travaillé sur 384 dossiers toutes matières confondues, dont 299 ont été clôturés (247 conseils juridiques et visas délivrés, 32 dossiers contentieux ou précontentieux clos et 20 dossiers immobiliers).**

À noter également cette année que 82% des demandes adressées au service juridique émanaient des pôles et services opérationnels.

## RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR PÔLE



■ PRÉSIDENCE	1,3 %
■ COMMUNES autres collectivités	0,3 %
■ DIRECTION GÉNÉRALE des services et DGAS	1,3 %
■ PÔLES SUPPORTS (fonctions supports, pôle équipement et logistique), Communication	15 %
■ ENSEMBLE DES PÔLES OPÉRATIONNELS ET DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	82 %

## QUELQUES DOSSIERS MARQUANTS PARMIS LES THÈMES TRAITÉS EN 2020

- Poursuite de la démarche de mise en conformité au RGPD ;
- Poursuite des mises à disposition de biens consécutifs aux transferts de compétences loi NOTRe ;
- Finalisation des acquisitions foncières du projet de gare intermodale à Saujon ;
- Acquisition de terrains pour la création d'un espace test agricole ;
- Projet d'acquisition de terrains pour la création d'une zone d'activités économique aéroportuaire ;
- En lien avec la crise sanitaire, suspension puis exonération de trois mois de loyer pour les locataires de bâtiments appartenant à la CARA ;
- Engagement d'une procédure d'urgence pour expertise des malfaçons relevées sur les travaux d'extension du centre d'entraînement de l'hippodrome ;
- Poursuite des opérations d'expertise préventive dans le cadre de la construction du Port-chenal de l'Atelier à La Tremblade ;
- Poursuite du travail d'accompagnement sur le projet d'atelier de transformation des produits locaux à Saujon ;
- Participation à diverses réunions d'expertise amiable ;
- Gestion des demandes de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et des demandes RGPD.

# COMMANDE PUBLIQUE



La direction de la commande publique fait partie du pôle fonctions support.

Outre la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence, le service de la commande publique a pour missions de conseiller les services, gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction, révision de prix).

**46 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (toutes procédures confondues), elles ont abouti à la conclusion de 137 contrats, pour un montant de 18 450 527 € HT.**

La fonction « achat » centralise les besoins en matière de fournitures/services et assure au quotidien l'approvisionnement des services.

Le conseil aux communes se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

## LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

Les 46 procédures instruites durant l'année 2020 (6 appels d'offres – 1 concours de maîtrise d'œuvre – 36 procédures adaptées – 3 marchés subséquents) se répartissent de la manière suivante :

14

Pour la réalisation de travaux

10

pour des prestations de services

15

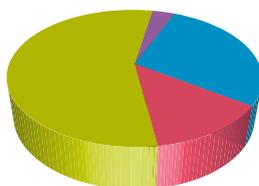
pour des prestations intellectuelles

7

pour l'achat de fournitures

## LE MONTANT DES MARCHÉS

137 contrats ont été conclus représentant un montant total de 18 450 527 € HT, réparti de la manière suivante :



- **TRAVAUX : 25%**  
4 548 422 € HT
- **SERVICES : 64%**  
11 736 416 € HT
- **FOURNITURES : 7%**  
1 279 447 € HT
- **PRESTATIONS INTELLECTUELLES : 5%**  
886 242 € HT

## QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Renouvellement du marché tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective (estimation 5 474 619 € HT/4 ans)
- Exploitation du centre de transfert de Médis et transport des déchets vers les sites de traitement (estimation 3 719 472 € HT/4 ans)
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du siège attribué à Rudy RICCIOTTI pour un montant de 1 304 178,50 € HT
- Construction et équipements du pôle de transformation des produits locaux à Saujon pour un montant de 1 920 000 € HT
- Construction de la déchèterie d'Arvert pour un montant de 3 356 844 € HT
- Renouvellement du marché des assurances pour un montant de 905 000 € HT pour 4 ans

☞ La CARA soutient les structures d'insertion dans leurs missions d'insertion et de professionnalisation de personnes habitant le territoire et réserve un certain nombre de missions techniques à ces structures par le biais des articles L. 2123-1 et R. 2123-7 du Code de la commande publique. Le montant maximum des missions s'élève à 575 000 € nets.

## LA FONCTION « ACHAT »

Le service commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives, mobilier de bureau. Il répond également aux besoins des services dans des domaines aussi variés que l'alimentaire, l'outillage, les produits d'entretien. Pour l'année 2020, ces achats représentent un montant total de 108 190 € TTC (hors achats COVID); les dépenses les plus représentatives sont :

- Produits d'entretien : 12 561 € TTC
- Mobilier de bureau : 14 770 € TTC
- Vêtements de travail : 15 784 € TTC
- Fournitures administratives : 16 682 € TTC

ainsi que 95 paiements effectués via la régie d'avance (8 883 € TTC).

### Focus sur les achats COVID :

- Achat de masques en tissu pour les habitants du territoire : 420 750 € HT
- Achat d'équipements de protection pour les agents de la CARA : 64 050 € HT

Dans ces achats ont été commandés :

- Masques
- Gel hydro-alcoolique et les distributeurs
- Gants vinyle

# COMMUNICATION

**Renouvellement du conseil communautaire, nouvelle présidence, confinement et télétravail, annulation ou décalages des événements et dispositifs de la collectivité, communication de crise et aide aux entreprises : l'année 2020 aura demandé aux agents du service communication une importante capacité d'adaptation et une réactivité quotidienne.**

Les six agents du service ont apporté leur savoir-faire à chaque étape nécessaire à l'information du public et des communes de la CARA pendant les deux mois de confinement, de mars à avril, puis lors du renouvellement du conseil communautaire en juin et juillet, et pour le déploiement continu d'une information de crise, d'août à décembre. Pendant toute cette période d'incertitude et de décisions à court terme, le service communication n'a eu de cesse de relayer au jour le jour l'information pour laquelle les usagers étaient en forte attente, aussi bien pour les rassurer que pour leur apporter des réponses.

## INFORMATION EN CONTINU SUR LES OUTILS NUMÉRIQUES

**Le site internet et la page Facebook de la CARA ont confirmé leur rôle essentiel de lien avec les administrés.** Au cœur de la crise, et particulièrement pendant le confinement, ce sont plus de 294 000 visites d'internautes qui ont pu s'informer au quotidien, soit une augmentation de 82% en 2019 et 2020. Que ce soit pour les déchets, les démarches d'urbanisme, les dispositifs économiques ou la mise en valeur des produits locaux, le site internet a été la principale porte d'entrée vers les services de la CARA. La page **Facebook** de la CARA

comptait 3 900 abonnés en 2019 et plus de 5 000 en 2020.

L'élection du nouveau président de la CARA ainsi que la retransmission des conseils communautaires diffusés en direct sur internet ont permis de garder le lien institutionnel avec les administrés.

## CARA'MAG AU RENDEZ-VOUS



Informers, expliquer, transmettre : le magazine de la CARA a maintenu sa parution trimestrielle tout au long de l'année 2020. Pour cela, un travail logistique a été engagé pour s'adapter aux nouvelles contraintes de l'imprimeur et du distributeur. Imprimé à 57 500 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des

33 communes de la communauté d'agglomération, Cara'mag constitue le premier lien de la CARA avec ses habitants, à qui sont présentés les actions, les chantiers et projets communautaires. Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2020 :

- Le **budget communautaire**, qui permet à la CARA de disposer de fondations solides pour préparer l'avenir. Avec 49 millions d'euros consacrés aux dépenses d'équipement, la CARA maintient un niveau élevé d'investissement pour financer ses projets et soutenir l'activité économique du territoire.
- Le numéro de l'été 2020 a été entièrement consacré aux **mesures adoptées par la CARA pour faire face à la crise sanitaire** : mesures en faveur de l'économie locale, soutien aux producteurs locaux, adaptation du service public des transports ou des déchets, mise en valeur des actions de solidarité dans les communes.
- Le **nouvel exécutif de la CARA** a été présenté dans le numéro d'automne, accompagné d'un encart sur les compétences et le fonctionnement de la communauté d'agglomération. Ce numéro était également dédié au bilan de la saison estivale.
- Le dernier numéro de l'année a été dédié au **lancement de la plateforme de rénovation énergétique Cara renov'**, et aux initiatives menées par la CARA pour soutenir le développement des énergies renouvelables.

## Cara'mag, reflet des initiatives innovantes.

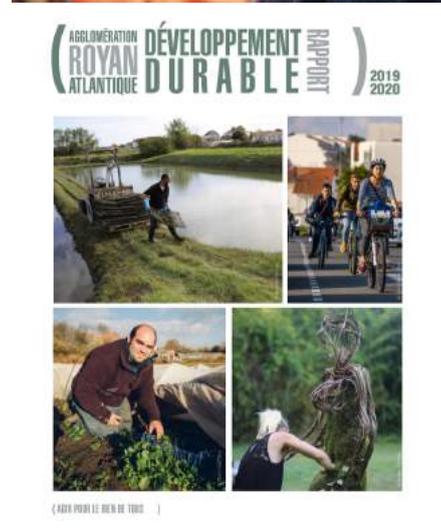
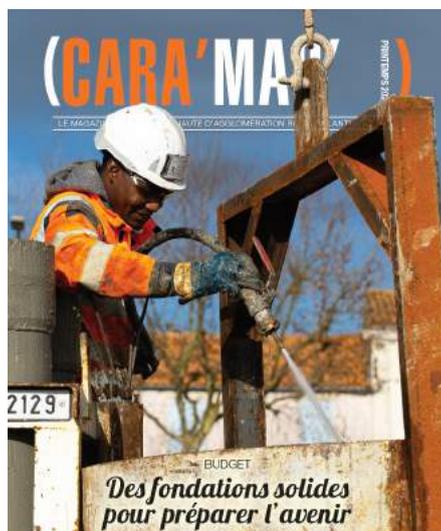
Diffusé à 57 220 exemplaires dans les 33 communes de la CARA, le magazine Cara'mag accorde deux tiers de sa pagination à l'actualité de la communauté d'agglomération, notamment dans les domaines où son action se veut exemplaire : accompagnement économique, promotion des circuits courts et de l'agriculture biologique, assainissement des eaux usées afin de protéger le milieu naturel, urbanisme durable, transports en commun, schéma cyclable et développement des mobilités actives, prévention et réduction des déchets, transition énergétique et lutte contre le changement climatique, soutien aux arts et à la culture...

Une large partie du magazine est également consacrée aux initiatives remarquables portées par des particuliers, des associations, des entreprises ou des communes. Proche de ses lecteurs à qui il laisse souvent la parole, attentif aux questions environnementales, Cara'mag donne du sens à l'action publique, encourage la jeunesse, valorise les acteurs locaux, avance des solutions.

## RELATIONS PRESSE ET INFORMATION DES COMMUNES

L'actualité des différentes compétences, les chantiers communautaires ainsi que les événements portés par la CARA sont relayés au quotidien par le service communication de la CARA auprès de la presse locale et régionale, et des 33 communes de l'agglomération.

- En 2020, **une soixantaine de communiqués ont été diffusés aux médias locaux** de la presse écrite (*Sud Ouest, Le Littoral, Haute Saintonge, Côte de beauté, Charente-Libre, Courrier Français...*), aux radios (*France Bleu, Demoiselle FM, Vogue Radio, RCF, Alouette, MixxFM...*), télévisions (*France 3*), presse spé-



cialisée (L'Agriculteur charentais, Le moniteur...) et journaux gratuits (*RMO à la Hune, Vidici, Le Colporteur...*).

- Un **agenda mensuel** recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA, de l'Office de tourisme communautaire, de la Mission locale Royan Atlantique et des syndicats mixtes portuaires est également diffusé aux médias locaux et aux communes.

La transmission quotidienne de ces informations favorise une meilleure connaissance de l'intercommunalité et contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse, où **plus de 400 articles, publications sur internet, repor-**

**tages télévisés et radiophoniques** ont rendu compte de l'actualité communautaire en 2020.

## LA COMMUNICATION INTERNE POUR GARDER LE LIEN

La généralisation immédiate du télétravail, l'arrivée de nombreux nouveaux agents, le port du masque et les distanciations ont mis à mal les relations professionnelles entre agents et services. Les moments de convivialité, source d'intégration et de lien, ont disparu en 2020. Le journal interne de la CARA, Grand Angle, et l'intranet auront toutefois permis de garder le lien entre les agents. Les messages institutionnels y ont été relayés ainsi que la présentation des nouveaux agents.

# DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



**La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de neuf agents,** chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, la DSI poursuit la dématérialisation des métiers. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également la gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services). La DSI travaille activement au projet de déploiement du très haut débit (fibre optique) avec les partenaires et s'inscrit dans le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). L'organisation de cette direction se compose de trois services (informatique, SIG et développement) qui assurent l'ensemble des missions qui leur sont confiées. Deux agents ont rejoint la DSI durant l'année 2020 : l'assistante du directeur et un technicien informatique.

Plusieurs événements majeurs ont bousculé le plan d'activité de la DSI en 2020, en particulier les services « informatique » et « développement ».

**Lors du premier confinement du 17 mars au 11 mai,** le service informatique disposait déjà du matériel et du savoir-faire concernant le travail à distance. 90 % des agents de la CARA, dont les missions sont réalisables à distance, ont été opérationnels en télétravail dès la fin de la première semaine de confinement. Les agents se connectaient à distance via des tunnels informatiques sécurisés pour télétravailler. Durant ce confinement, la pression est venue des demandes concernant l'ouverture des déchèteries. Un standard virtuel a été mis en place permettant aux agents de répondre aux appels téléphoniques depuis chez eux (plus de 1000 appels par jour). Afin de répondre à la demande, le nombre de canaux téléphoniques a été augmenté de 15 à 40. L'utilisation de l'outil de « chat » a permis de garder le lien entre les équipes. Parallèlement, le service « développement » a travaillé, en lien avec la direction du pôle écologie urbaine, à la création d'un outil de

réserve de rendez-vous en ligne pour les déchèteries afin de garantir le respect des gestes barrières.

**L'attaque informatique du réseau de la CARA.** Le 23 mai vers 2 heures du matin, les serveurs ont été infectés par un « ransomware » (logiciel d'extorsion de fonds). Ce type d'attaque vise à rendre illisible les données stockées sur les serveurs, nécessitant le paiement d'une rançon pour décrypter les fichiers. Au total, 20 serveurs sur 120 ont été bloqués par les pirates pendant la journée du samedi. Tous les ordinateurs des agents ont été éteints pour une vérification le lundi suivant. Une dizaine d'ordinateurs d'agents ont été affectés sur un total d'environ 180 postes. Le bilan de cette attaque est finalement positif : très peu de pertes

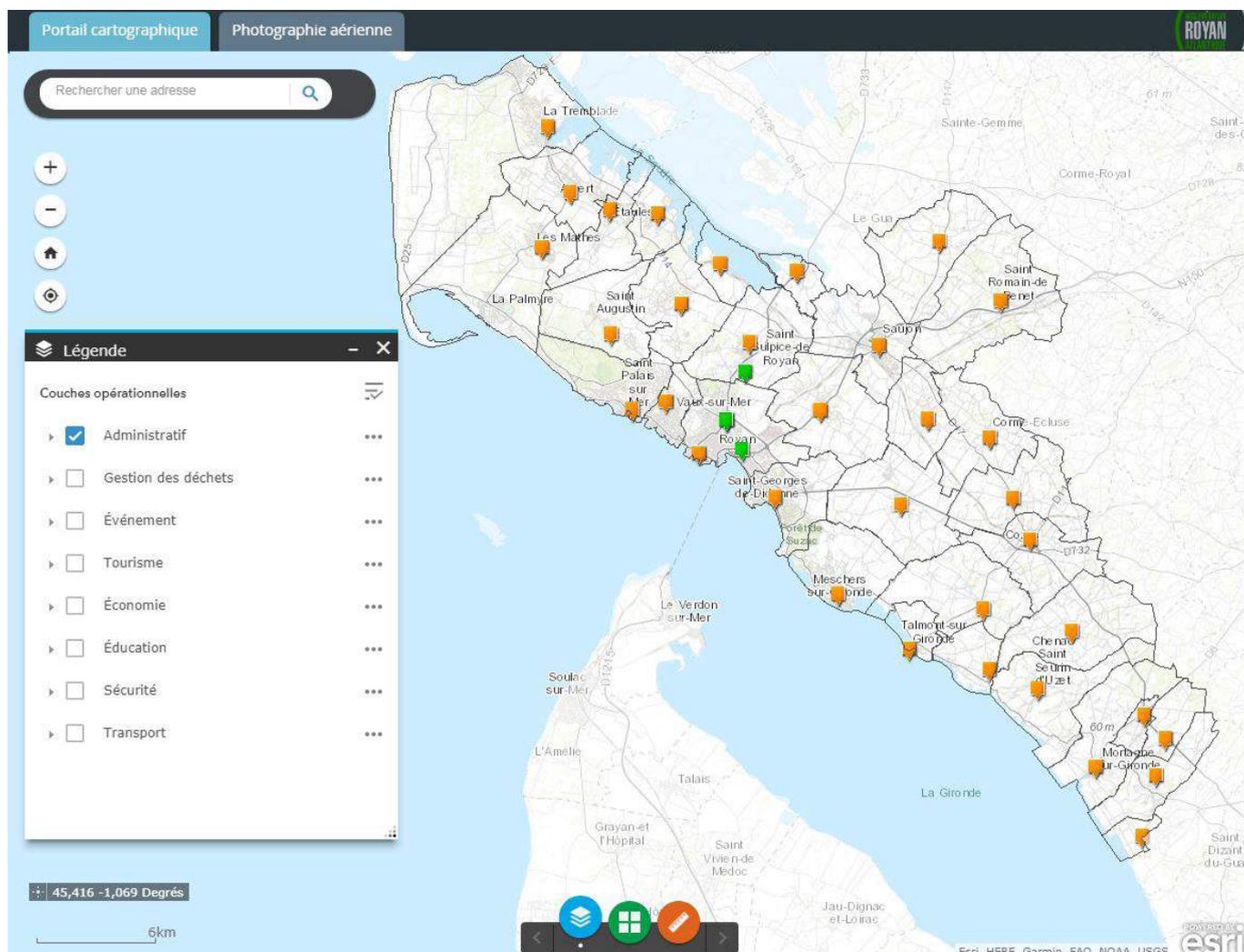
de données ont été à déplorer grâce à une sauvegarde opérationnelle. Le service a été réactif et la sécurité du réseau a été améliorée grâce à l'analyse de l'attaque. La messagerie et les sites internet n'ont par ailleurs subi aucune coupure.

**Lors du second confinement du 30 octobre au 15 décembre,** le travail a surtout consisté à préparer des ordinateurs portables et à configurer des lignes téléphoniques mobiles afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles sans diminution de la qualité du service public. Ces contretemps ont entraîné un retard important sur le travail prévu. Néanmoins, certains projets ont continué d'avancer, comme le RGPD dont la DSI fait partie de l'équipe

projet.

## LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de deux agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ **1000 utilisateurs**. Cet outil de gestion du territoire offre un accès via internet à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...). Le service SIG assure également l'assistance



aux utilisateurs de la CARA et des communes ; il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2020, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- La mise à jour continue des données (cadastre, bornes incendies) ; (espace)
- La mise à jour du portail cartographie v2 ;
- L'automatisation de création de compte SIG depuis l'annuaire central ;
- La numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB et au Géoportail de l'urbanisme ;
- La création d'outils web SIG (suivi de fréquentation des parkings vélo, éclairage public de Saint-Georges-de-Didonne) ;
- Le renouvellement des technologies ESRI France et maintenance de la solution ArcopolePRO.
- La mise à jour et la présentation d'outils aux communes pour gérer la voirie et les adresses ;
- L'élaboration d'une méthode de détection des nouvelles habitations pour le déploiement du FTTH en lien avec les données ADS de la CARA ; (espace)
- L'élaboration et le contrôle d'une occupation du sol 2018 (évolution 2010-2014-2018)

## LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service, composé de trois agents, **gère et administre l'ensemble du système information** (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la **sécurité informatique**, garantir la **sauvegarde et l'intégrités des données**, assurer **l'assistance aux utilisateurs** des différents services mis en place, et gère la téléphonie fixe et mobile. Il garantit également les liaisons et la **maintenance** des sites distants (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais accueil

petite enfance, gens du voyage ...). En 2020, les actions ont notamment porté sur :

- La messagerie de la commune de Cozes ;
- La messagerie de l'Éguille-sur-Seudre ;
- Le parapheur électronique pour le syndicat mixte du Bassin de la Seudre ;
- La téléphonie fixe pour la commune de Médis ;
- L'ouverture du site des Cormorans et la liaison en fibre optique noire afin de fournir un service de qualité aux agents du pôle écologie urbaine ;
- La mise en place du parapheur électronique pour les courriers sortant de la CARA ;
- La première phase de déploiement de l'outil de gestion des courriers.

## LE SERVICE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Ce service, composé de deux personnes, a deux principales missions : développer de nouveaux outils et intégrer des logiciels existants (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés sont accessibles au travers d'une authentification unique et centralisée qui permet de sécuriser l'accès au système d'information de la CARA avec un mot de passe unique. C'est notamment le cas de l'outil central qui est l'Intranet permettant par exemple de diffuser l'information (comptes rendus, actes administratifs ...). Le service assure également la mise à jour de ces logiciels.

En 2020, les actions ont notamment porté sur :

- La création du site internet de la commune de Cozes (<https://cozes.fr>) ;
- La convocation électronique pour les élus du syndicat mixte portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre ;
- La mise en ligne d'un outil de visioconférence ([\[glo-royan.fr\]\(https://visio.ag-glo-royan.fr\)\) ;](https://visio.ag-</a></li></ul></div><div data-bbox=)

- La mise en ligne d'un outil de chat (rocket chat) ;
- La création d'un outil de gestion de formulaires en ligne ;
- La création d'un outil de cartographie du système d'information et d'un site de suivi en temps réel de l'état des services en ligne ;
- L'évolution des outils (Wekan, Enquêtes, ...).

L'amélioration de la qualité de service est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils nous permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). Les différents événements de l'année 2020 ont pu être gérés sans trop de difficultés notamment grâce à des collaborateurs impliqués et performants, un choix d'outils informatiques ouverts qui nous a permis de nous adapter facilement.



## LES MOYENS DISPONIBLES

- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 1 salle serveur sur le site des cormorans
- 3 serveurs physiques qui hébergent 120 machines virtuelles, 2 serveurs pour la gestion virtuelle du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- 5 appliances (sécurité réseaux, filtrage mails, ...)
- Équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1500 comptes utilisateurs (+ 25 %)
- 180 ordinateurs CARA
- 14 copieurs multifonctions + 4 imprimantes réseaux + 3 imprimantes grand format
- 160 téléphones fixes dont 120 lignes directes (sur 180 SDA disponibles)
- 138 lignes mobiles (dont 50 smartphones)
- 12 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 9 connexions ADSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchèteries, Relais APE, ...)
- 2 connexions fibre optique
- Tablettes et antenne GPS



## ET EN 2021 ...

- Suivi du schéma départemental d'aménagement numérique ;
- Suivi des conventions de prestations de services numériques aux communes et mise en œuvre des actions souscrites, avec notamment les sites internet de Talmont-sur-Gironde et d'Épagnes, le serveur de messagerie et le site internet de Meschers-sur-Gironde, la téléphonie de Saujon et Meschers-sur-Gironde ;
- Mise en place du Référentiel Général de Sécurité (RGS) – report 2020 ;
- Renouvellement de la sécurité réseau – report 2020 ;
- Renouvellement du marché téléphonie mobile ;
- Mise en place du paiement en ligne – report 2020 ;
- Poursuite de la mise en place de l'outil de gestion des courriers ;
- Suivi du RGPD ;
- Portail de la relation citoyenne
- Préparation et traitement de donnée en vue de l'élaboration du SCoT ;
- Intégration plus complète des données ADS dans ArcopolePRO
- Déploiement des technologies Arcopole builder





# La CARA améliore le quotidien



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Suite au bilan de la concertation et l'arrêt du projet par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2019, le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été transmis pour avis officiel aux personnes publiques associées.

Cette consultation, initialement prévue pendant trois mois, s'est vue prolongée en raison du contexte sanitaire jusqu'au début de l'été 2020. Suite aux avis défavorables reçus du préfet, de la Chambre d'agriculture et de la Mission régionale de l'autorité environnementale, les nouveaux élus de la CARA ont décidé de ne pas poursuivre la procédure jusqu'à son approbation et ont souhaité reprendre les trois documents que composent le SCoT pour envisager un nouvel arrêt du SCoT en 2023.

## AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

**En 2020, 26 communes, sur les 33 que compte l'intercommunalité, ont confié à la CARA le travail d'instruction des au-**

### torisations du droit des sols.

Le service a ainsi instruit **4 152 actes** décomposés de la manière suivante : 935 permis de construire, d'aménager ou de démolir ; 1 031 déclarations préalables ; 1 459 certificats d'urbanisme de simple information et 335 certificats d'urbanisme opérationnels. Il a aussi répondu à **392 demandes d'avis réglementaire** (assainissement, ordures ménagères, transports, défense incendie...) provenant des communes ayant leur propre service instructeur (Arvert, Étaules, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer (pour partie) et Saint-Palais-sur-Mer). Le volume de dossiers de l'année 2020 a été impacté par la pandémie Covid-19. En effet, l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement a impliqué une baisse importante des dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme durant les mois d'avril et de mai.

Le service s'est renforcé et compte, à ce jour : 1 chef de service et 5 instructeurs, représentant 5 « équivalents temps plein » (ETP) dédiés au travail d'instruction.



# ÉQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE

## AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

### LES OPERATIONS EN COURS EN 2020



- **Construction du nouveau siège social de la CARA et d'une maison des entreprises : « UP ! le carré des entrepreneurs ».**

Le permis de construire du projet regroupant le futur siège et la Maison des Entreprises, a été déposé en juillet 2020, mais a dû être retiré en fin d'année en raison des règles d'urbanisme liées au stationnement qui évoluent. Un nouveau permis de construire, adapté au PLU communal qui est en cours de révision, sera à déposer une fois ce dernier approuvé. Le projet et son parking dépendent également du foncier cessible par la SNCF qui étudie le périmètre concerné.



- **Extension du port-chenal de l'Atelier à La Tremblade.** Les travaux qui se sont déroulés au cours du premier semestre 2020 concernaient le dévoiement des réseaux,

la construction d'un batardeau en travers du chenal permettant à la fois la réalisation de la deuxième phase du chantier et la circulation des professionnels de la rive droite du chenal (opérationnel en été), ainsi que la réalisation des parois moulées (ouvrages de fondations ancrés dans le sol, en périphérie du futur bassin). Après une interruption estivale du chantier, la seconde phase des travaux a consisté au creusement du futur bassin qui a débuté en octobre et s'est poursuivi jusqu'en fin d'année 2020. La livraison du bassin et de ses équipements est prévue pour la saison estivale 2021. Les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare en capitainerie débuteront en 2021. Maîtrise d'ouvrage déléguée : Semdas. Maîtrise d'œuvre : Artelia. Coût estimatif : 9 580 000 € HT financé à 50% par le département de la Charente-Maritime.



Les cahiers des charges des marchés de travaux incluaient des clauses d'insertion professionnelle. Les entreprises suivantes y ont ainsi contribué; il s'agit de Buesa - Lot « terrassement » pour près de 300 heures, de Metalu - Lot « aménagement du plan d'eau » pour 175 heures, et de Guintoli - Lot « VRD » pour 210 heures.

- **Construction d'une déchèterie mixte pour professionnels et particuliers à Arvert.**

Jun 2020 : lancement des travaux de la future déchèterie, destinée à la fois aux particuliers et aux professionnels. Après les interventions du gros œuvre et du VRD (voirie réseaux divers) au cours de l'été, la construction des murs de quais a démarré en novembre 2020. La livraison est prévue en juin 2021. Coût estimé d'opération : 3 700 000 € HT. Maîtrise d'œuvre Antea Group.





Le projet de déchèterie mixte d'Arvert inclut l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, en revente totale. D'une puissance de 35,7 kWc, la productivité de l'équipement de 167m<sup>2</sup> est estimée à 47,02mWh par an, soit une économie de 8 463kg de CO<sub>2</sub> annuelle et l'équivalent de 517g de déchets nucléaires évités. De plus, le site bénéficiera d'un éclairage à détection minimisant les consommations énergétiques.

- **Aménagements au sein des zones d'activités économiques (ZAE).**

> **À Saujon, la ZAE de la Croix du Bourdon** a fait l'objet d'un réaménagement de la voirie et des réseaux entre octobre et décembre 2020. La fonctionnalité et la sécurité de l'entrée ont été revues pour les poids lourds, les piétons et les cyclistes. Un cheminement piétons dissocié de la voirie a été créé. L'offre de stationnement a été maintenue en redistribuant au mieux l'espace.



Pour gérer les eaux pluviales, des techniques alternatives au « tout tuyau » (noues, stationnement perméable sur dalles gazon) ont été mises en œuvre et les ouvrages de régulation hydraulique ont été intégrés au sein des espaces verts, dont la surface est passée de 44 à 420m<sup>2</sup>. Les surfaces perméables sont passées de 44 à 660m<sup>2</sup>. Les candélabres d'éclairage public ont été remplacés par des appareils à led avec abaissement de puissance.

> En mai 2020, la voirie de la **ZAE des Groix à Cozes** a été renforcée et les espaces verts ont été reprofilés en noues pour réguler et gérer sans tuyau les eaux pluviales.

> En juin 2020, les trottoirs de la **ZAE du Pré du Chardon à Semussac** ont été refaits en enrobé. Les travaux se sont achevés en septembre 2020 par la réfection de la voirie en ECF.



> La circulation au sein de la **ZAE des Brassons à La Tremblade** a été sécurisée avec la création d'un mini giratoire au carrefour de la rue du Petit Pont et du Petit Maine Cabaud. La chaussée de la rue des Brassons a été renforcée.



Les lanternes d'éclairage public ont été remplacées par des appareils à led. Les fossés de régulation et de transit des eaux pluviales ont été rétablis et leur capacité de rétention augmentée.

- **Extension de la déchèterie de Saujon.** Le dossier d'autorisation au titre d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) a été validé par les services de la DDTM en janvier 2020 et l'enquête publique a pu débuter. Les études géotechniques ont été réalisées à la fin du printemps et les échanges avec les services de la SNCF (passage sous voie des réseaux) se poursuivent. Coût estimatif d'opération pour l'extension et l'amélioration du site : 720 000 € HT. Maîtrise d'œuvre : BRG.

- **Centre technique.** Afin de regrouper les services de la CARA actuellement dispersés, et mutualiser les ateliers et matériels, la construction d'un nouveau centre technique est en cours d'étude. Une consultation de programmiste a été lancée et l'analyse des offres a été réalisée en toute fin d'année 2020.

- **Bureaux d'information touristiques**

> **Ronce-les-Bains** : le cabinet d'architecture Danin a affiné l'estimation du coût des travaux suite à l'esquisse réalisée et à la réflexion de mutualisation avec la base nautique. Les études de conception se poursuivent afin de pouvoir livrer un équipement réhabilité pour la saison 2022.

> **Royan** : le cabinet Archi'textures de Cozes a réalisé les esquisses du projet au cours du premier semestre 2020 : basé sur une inspiration du Royan des années 50, le dossier a recueilli l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France ainsi que de la DRAC au titre du label « architecture contemporaine remarquable ». La consultation des entreprises a été lancée fin 2020 ; l'opération inclut la prise en compte de l'accueil provisoire durant les tra-

vaux. Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la ville de Royan.

> **Meschers** : lancement d'un diagnostic sur le bâti en fin d'année 2020.

> **Saint-Palais et La Tremblade** : études à mener pour la rénovation des existants. À suivre en 2021.

- **Extension d'une écurie à l'hippodrome – Les Mathes-La Palmyre.** La création de 14 boxes supplémentaires et d'un logement au sein de l'écurie mise à la disposition d'Isabelle Gallorini est retardée par un manque de suivi de l'entreprise



en charge du montage des boxes, puis par le constat de malfaçons sur les ouvrages réalisés (logement, boxes...). Le chantier s'est interrompu en novembre 2020. Coût d'opération : 390 000 € HT. Maîtrise d'œuvre : C. Penloup.

- **Zone à vocation mixte « Margite » à Saint-Georges-de-Didonne.** La consultation pour une concession est déclarée infructueuse en juin 2020 pour ce projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation mixte : commercial et habitat.

- **Projet de construction d'une gendarmerie à Cozes.** Le dossier de proposition foncière du futur casernement a reçu une validation des services centraux de gendarmerie en mai 2020. Le second semestre a permis à la commune de Cozes de réaliser le diagnostic archéologique réglementaire pour le site.

## LES PROJETS TRANSVERSAUX

- **Pôle de découpe et de transformation de produits locaux à Saujon.** La consultation des entreprises s'est avérée infructueuse pour un grand



nombre de lots, ce qui a retardé cette opération. Les réunions de démarrage se sont tenues fin 2020 et le démarrage du chantier sera effectif début 2021. Maîtrise d'œuvre Corset Roche & Associés de Poitiers.



Le projet prévoit la pose d'installations photovoltaïques sur la toiture du futur bâtiment qui sera d'une puissance de 36 kWc et d'une surface de 183m<sup>2</sup>. En revente totale, la productivité annuelle est estimée à 49,4MWh ce qui équivaut à 8892kg de CO<sub>2</sub> économisés et 543g de déchets nucléaires évités.

- **Étude de diagnostic et d'opportunité d'équipements aquatiques.** L'étude d'opportunité présentée en bureau communautaire fin 2019, inclut l'étude des besoins, la présentation des scénarios et l'estimation financière au stade de la faisabilité. Les possibilités foncières sont également à prendre en compte. Seule la première phase de l'étude est réalisée. Mission confiée au cabinet D2X.
- **Bureau d'études voirie.** Le travail en transversalité nécessite le soutien technique du bureau d'études voirie sur plusieurs dossiers, et notamment en 2020 :
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable avec étude des aménagements de pistes intercommunales, finalisation d'une charte des aménagements et équipements cyclables de la CARA
- Projet de dépôt bus, modification des arrêts du nouveau réseau de bus et poursuite de la mise en accessibilité des arrêts existants
- Mise en place des demandes de travaux, plans de recensement et transfert sur le SIG, assistances diverses (projets assainissement, port de La Tremblade, urbanisme... etc)

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET ÉQUIPEMENTS

- **Les travaux en régie.** Assurés par les agents techniques de la CARA, ces travaux quotidiens concernent la maintenance, le bricolage, la peinture, l'électricité, la plomberie, l'organisation des événements nécessitant de la manutention (Sentiers des arts, expositions à la Maison des Douanes... etc...) ; mais l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, aura engendré bon nombres d'interventions et de mises en œuvre des différents protocoles sanitaires, ainsi que la distribution d'équipements sanitaires aux communes.

- **Le patrimoine bâti, non bâti et matériel.** Le patrimoine bâti de la CARA s'accroît chaque année, au fil des acquisitions foncières ou des prises de compétences. Le patrimoine matériel s'entretient ou se renouvelle. Cela demande un suivi et un entretien permanents, des visites et tournées de contrôle, ainsi qu'un travail d'anticipation pour la « préservation » de ces biens.



Les espaces verts de la gare multimodale de Royan sont entretenus par une association de réinsertion professionnelle.

### Cette année (liste non exhaustive), les interventions ont porté sur :

- Réaménagement de bureaux rue des Cormorans à Royan pour le pôle écologie urbaine
- Rafrâichissement des peintures de la Maison des Douanes, installation de la vidéosurveillance et entretien de la toiture
- Suivi de la reprise de la clôture de la gare multimodale de Royan
- Entretien des toitures et rénovation des logements saisonniers de Cozes et La Tremblade, par bloc, de manière à maintenir par roulement leur bon état
- Au siège, remplacements des skydômes, création d'ouvrants dans les salles Gironde et Jean Riondet, création de trappes pour permettre le nettoyage des gaines de ventilation
- Interventions dans les différentes déchèteries : barrières, portes, candélabres....
- Bureaux d'information touristique et autres locaux loués ou mis à disposition : interventions liées aux obligations du propriétaire (sécurité, contrôles réglementaires, fuites couverture...)
- Remplacements de volets roulants à l'annexe de la CARA
- Entretien de la toiture de la gendarmerie de La Tremblade
- Pose et/ou dépose de coffrets électriques des aires des gens du voyage
- Zones d'activités économiques (ZAE) : suivi et contrôles (patrouilles) liés aux conventions d'entretien signées avec les communes (espaces verts, réseaux, voirie, éclairage...), et suivi des prestations sous-traitées pour les huit ZAE en gestion directe (soutien logistique du service espaces naturels sensibles, balayage, reprise de nids de poules...)
- Coordination et suivi constants de l'entretien et du nettoyage des locaux et des vitreries, effectués par une entreprise



Les produits éco-labelisés sont déjà utilisés depuis plusieurs années par l'entreprise en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux.

Le cahier des charges du nouveau marché qui prendra effet en 2021, inclut un volet « développement durable » demandant aux candidats, a minima :

- de proposer des solutions alternatives de nettoyage visant à la préservation de la santé et de l'environnement
  - de proposer à ses salariés une offre de formation qualifiante
  - d'utiliser du matériel lavable et réutilisable et des produits rechargeables ou au conditionnement permettant une utilisation raisonnée.
- Suivis technique et administratif des marchés de main-



© Denis Babbal

tenance : contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...), chauffage, alarmes, télésurveillance, maintenance des portes sectionnelles, barrières, postes de relèvements....

- Révisions et gestion de la flotte de véhicules composée de 42 véhicules, dont 7 électriques.



Depuis trois ans, une répartition plus fine du parc, passant par la mutualisation, optimise l'usage des véhicules, en renforçant notamment le pool. En 2020, une directive gouvernementale encourage au « verdissement » des parcs automobiles pour atteindre 50% de véhicules propres selon la vignette Crit'Air. Nous disposons de sept véhicules verts (électriques), deux véhicules classés 1, dix-sept véhicules classés 2, quatorze véhicules classés 3 et deux véhicules classés 4. Une réflexion sur leur remplacement est engagée et s'amorce dans le temps, au fil des usures et selon les utilisations et besoins.

Le logiciel de gestion et maintenance assistée par ordinateur « Carl » a enregistré 1800 demandes d'interventions et/ou de travaux pour l'année 2020.

## DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

En collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours, des études d'implantation de moyens de défense incendie sont réalisées, sur demande. Le règlement de défense incendie de la CARA revu en 2019, précise les droits et obligations des communes en termes de défense incendie et de responsabilité, ainsi que les aides techniques et financières pouvant être apportées par la CARA. Les communes de Sablonceaux et de Saint-Georges-de-Didonne ont bénéficié d'un conventionnement avec la CARA pour le financement d'une partie du coût de réalisation de leur schéma communal directeur de défense incendie, en 2020 ; ce qui porte à 21 le nombre de communes ayant fait cette même démarche depuis 2015.

## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Par délibération en date du 16 octobre 2020, le conseil communautaire a approuvé la désignation des membres et du directeur du conseil d'exploitation de la régie « panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti – énergies renouvelables » :

- Membres du conseil d'exploitation : Mesdames Fribourg et Boulon, Monsieur Mary
- Directeur de la régie : Monsieur Remenieras

C'est lors du conseil d'exploitation du 10 décembre 2020 que Guy Mary en a été élu président.

Le bilan de productivité 2019 des trois sites existants a été présenté :

Sites	Installation/ puissance	Production estimative du CRER* (en MWh)	Production réelle (en MWh)
Atelier relais de Cozes	35 kWc en vente totale	41,48	42,69
Atelier relais de La Tremblade	75 kWc en vente totale	90,16	90,64
Centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan	35 kWc en auto-consommation et vente du surplus	43,16	25,37

\*CRER : centre régional des énergies renouvelables, est une association d'assistance technique qui soutient ses adhérents dans leurs études de potentiels bois-énergie, solaire thermique et géothermie.



Le patrimoine de la régie va se doter de nouvelles installations, plusieurs projets de la CARA intègrent des équipements photovoltaïques, il s'agit de la gare intermodale et du pôle de transformation à Saujon (en cours), de la déchèterie mixte à Arvert (en cours) et des tribunes de l'hippodrome Royan Atlantique (à l'étude) aux Mathes.

# TRANSPORT, ET MOBILITÉ



**Le plan de déplacements urbains 2013/2022 a été adopté le 16 décembre 2013. Il prévoit de réaliser 37 actions à court, moyen ou long terme pour proposer aux habitants du territoire une nouvelle offre de transport, à la fois attractive, adaptée aux besoins locaux et plus respectueuse pour l'environnement. Plusieurs actions ont été lancées, poursuivies, ou menées à terme en 2019 :**

- **Prise en compte du PDU dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement**

*(Action 6 : assurer la compatibilité des PLU avec le PDU et action 8 : imposer la réalisation d'études de déplacements pour les opérations d'aménagement conséquentes).*

La mise en œuvre du PDU de la CARA passe aussi par la prise en compte de ses orientations dans les documents d'urbanismes communaux et les projets d'ampleur. Le service « Transport et Mobilité » poursuit la rédaction d'avis concernant les PLU communaux, des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme ou de dossiers CDAC.

- **Projet de gare intermodale à Saujon**  
*(Action 11 : aménager les pôles d'échange au niveau des gares).*

À la suite des études « d'avant-projet » (AVP) menées en 2018, les études « projet » (PRO) ont été commencées en 2019 et terminées en 2020. Les marchés de travaux ont ensuite été

attribués et les travaux commenceront courant 2021. Une communication et des réunions d'information seront prévues avant le démarrage des travaux.



- **Nouvelle-Aquitaine Mobilités**  
*(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes).*

Créé en 2018, le syndicat de mobilité « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » regroupe la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités organisatrices de la mobilité volontaire – dont la CARA. Ce nouveau syndicat a pour but d'assurer la coordination des services de transport, de l'information et la tarification multimodale. Depuis la mise en service de la plateforme multimodale

Modalis en septembre 2018, la CARA s'est attachée à fournir ses données uniformisées par la bonne mise à disposition de son jeu de données GTFS en Open Data sur son site dédié: [data.agglo-royan.fr](http://data.agglo-royan.fr), ainsi que sur le point d'accès national en Open Data: [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

- **Tarification multimodale entre le réseau « cara'bus » et la Région Nouvelle-Aquitaine**

*(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes).*

Une convention a été signée entre la CARA et la Région Nouvelle-Aquitaine pour pérenniser la tarification multimodale entre le réseau « cara'bus » et celui de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- Permettre avec le même titre de transport l'usage des réseaux précités,
- Proposer une tarification intéressante financièrement pour l'utilisateur,
- S'adapter aux différents profils d'utilisateurs (scolaires, jeunes de moins de 26 ans, tout public).



© Yoshi Power Shot



• **Procédure de renouvellement de la délégation de service public mobilités**

**(Action 15 : améliorer le niveau de service ; Action 31 : Améliorer le niveau d'offre en transport en commun en période estivale).**

Depuis mars 2020, le groupement « Transdev Urbain – Transdev Express Sud-Ouest – Metereau » exploite le réseau « cara’bus » pour le compte de la CARA au travers d’une délégation de service public (DSP). Dans le cadre du nouveau contrat de DSP mobilité, la CARA a fait le choix d’acquérir une partie des biens nécessaires à l’exploitation du réseau, pour ensuite les mettre à disposition du délégataire. Ceci a pour avantages de :

- Permettre la maîtrise des biens nécessaires à l’exploitation de son réseau et faciliter la mise en concurrence des entreprises pour le futur,
- Maîtriser les durées d’amortissement et in fine le coût pour la collectivité,

La CARA a travaillé sur l’acquisition de matériel nécessaire à l’exploitation du futur réseau de transport (véhicules, matériel billettique et autres équipements embarqués) :

- L’acquisition par la CARA de plusieurs véhicules neufs (autobus et autocars),
- L’acquisition de matériel billettique, de radiotéléphones et de girouettes. Ces dernières seront intégrées aux nouveaux véhicules neufs souhaités ; les autres véhicules du réseau de transport de la CARA sont équipés de ce système.

Ce nouveau contrat de délégation de service public mobilités dont le déploiement s’étalera sur 2020 (en septembre pour la nouvelle offre à vocation scolaire) et 2021 (nouvelles offres urbaine et de Transport à la Demande, location de VAE...) en raison du contexte sanitaire a pour objectifs :

- Offrir un service avec davantage de fréquences, de dessertes et des amplitudes horaires plus importantes que celles actuelles,
- S’adapter plus spécifiquement à la saisonnalité en proposant davantage de services estivaux,
- Mettre en place d’autres services de mobilité (vélos, signalétique...),
- Proposer une large gamme tarifaire adaptée aux besoins de mobilité.

• **Construction d’un centre d’exploitation bus**

**(action 15 : améliorer le niveau de service des transports publics urbains).**

Afin d’accompagner l’amélioration du niveau de ses services de transports publics, la CARA a engagé la construction de

son propre centre d’exploitation bus. Ce projet, situé à proximité de la gare de Royan, proposera un équipement justement dimensionné et organisé et permettra une réduction non négligeable de certaines charges pesant sur le budget d’exploitation du réseau (baisse des kilomètres non commerciaux, absence de loyers, ...).

Les études de programmation ont été réalisées en 2018 et 2019. Le concours d’architecte s’est déroulé en 2020 afin de recruter l’équipe qui suivra la phase conception et réalisation du futur équipement.

• **Mise en œuvre du schéma directeur d’accessibilité aux transports (SDAT) et du schéma d’accessibilité - agenda d’accessibilité programmée (SD’AP) adopté en septembre 2015**

**(Action 17 : améliorer l’accessibilité physique aux transports).**

Conformément à la loi « pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, la CARA poursuit la mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau « cara’bus ».



• **Schéma cyclable de la CARA**

**(Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utiles et supprimer les points durs).**

Élaboré par les services de la CARA et co-partagé avec les communes et acteurs du territoire entre 2018 et 2019, le



schéma cyclable de la CARA a été approuvé en janvier 2020. Il définit la politique cyclable du territoire et propose également une charte d'aménagement des itinéraires cyclables.

• **Projet lauréat du schéma cyclable à l'appel à projets « Avelo » de l'Ademe**

**(Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utiles et supprimer les points durs).**

La CARA a été lauréate de l'appel à projets national « vélos et territoires » de l'Ademe pour son projet de schéma cyclable. Cette reconnaissance sur la démarche en cours de schéma cyclable a permis :

- Le cofinancement d'études de faisabilité d'aménagements cyclables sur le territoire. Afin de mettre en œuvre le nouveau schéma cyclable, une première série d'études portant sur 5 barreaux du schéma cyclable a été initiée en octobre 2019 et s'est poursuivie en 2020. Le choix des axes s'est porté sur le cœur de l'agglomération compte tenu de l'importance des volumes et flux de déplacements notamment utilitaires et de l'offre d'aménagements cyclables relativement éparse voire quasiment inexistante.

L'objectif de cette mission est d'étudier la faisabilité d'aménagements cyclables sécurisés, capacitaires et continus, en adéquation avec l'usage attendu (flux utilitaires et/ou loisirs), entre le pôle central de Royan (allant de Saint-Palais-sur-Mer à Saint-Georges-de-Didonne) et ses principales communes périurbaines (Saujon, Médias, Saint-Sulpice-de-Royan, Breuillet, Saint-Augustin).

Au cours de l'année 2020, les élus communautaires ont retenu des tracés pour chaque axe. Le tracé sélectionné pourra alors faire l'objet d'études de maîtrise d'œuvre préalable au lancement et à la réalisation de travaux.

- Le recrutement d'une chargée de mission vélos et mobilités actives, cofinancé sur une période de trois ans, ayant notamment pour missions : l'animation du schéma cyclable sur le territoire (auprès des partenaires, entreprises, grand public, écoliers...) comme par exemple :
  - la participation à la Fête du vélo, au passage du Tour de France ou encore à la Remontée de la Seudre
  - la mise en place d'un atelier vélo mobile qui vise à pallier au manque d'équipements et de services dans ce lieu fortement fréquenté en été. L'objectif est d'assister les estivants dans leurs déplacements, les sensibiliser à la bonne pratique du vélo et au respect de l'environnement, et la mise en œuvre de son volet « équipements et services » :
    - création d'un maillage de points services avec station de gonflage et totems de réparation,
    - prêt d'arceaux amovibles dédiés aux événements du territoire. Ces arceaux sont mis à disposition des communes, des écoles, des offices de tourisme ou encore des centres socio-culturels, et permettent d'améliorer les conditions d'accueil des cyclistes lors de manifestations en déployant une capacité maximale de 180 vélos.

© Alexandrine Garcia

# ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



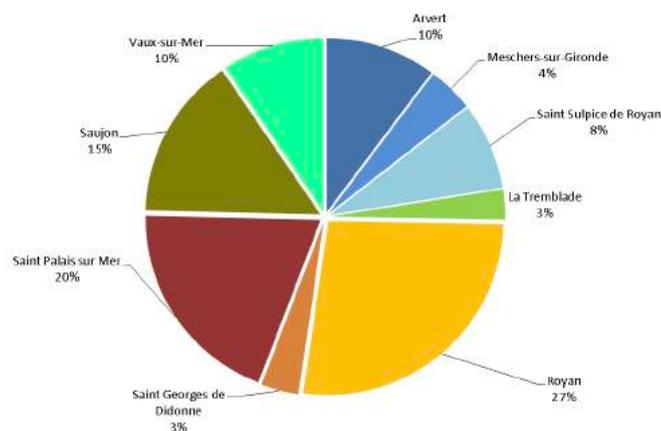
## TOUJOURS PLUS DE LOGEMENTS FINANCÉS

En 2020, 390 nouveaux logements locatifs aidés ont été financés par la CARA pour un montant total de 2 293 600 €.\*

Communes	Nombre de logements financés	Subventions accordées
<b>Arvert</b>	<b>53</b>	<b>234 400</b>
<b>La Tremblade</b>	<b>8</b>	<b>64 000</b>
<b>Meschers-sur-Gironde</b>	<b>22</b>	<b>97 000</b>
<b>Royan</b>	<b>101</b>	<b>620 000</b>
<b>Saint-Georges-de-Didonne</b>	<b>10</b>	<b>80 000</b>
<b>Saint-Palais-sur-Mer</b>	<b>71</b>	<b>449 000</b>
<b>Saint-Sulpice-de-Royan</b>	<b>38</b>	<b>184 400</b>
<b>Saujon</b>	<b>54</b>	<b>346 800</b>
<b>Vaux-sur-Mer</b>	<b>33</b>	<b>218 000</b>
<b>Total général</b>	<b>390</b>	<b>2 293 600</b>

L'année 2020 se distingue par le financement de logements situés dans trois communes proches du seuil de 3 500 habitants, à partir duquel elles sont concernées par l'article 55 de la loi SRU : Arvert, Saint-Sulpice-de-Royan et Meschers-sur-Gironde. Ces logements représentent 29 % des logements locatifs aidés par la CARA et 22 % des montants alloués à six bailleurs sociaux.

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR COMMUNE



Un nombre d'aides à l'accession équivalent en 2019 et 2020.

Le nombre de subventions accordées par la CARA pour accession à la propriété est resté stable en 2020 par rapport à l'année précédente : 23 ménages ont été aidés en 2020 pour un montant total de 67 500 € contre 24 en 2018.

Communes d'implantation du projet d'accession	Nombre de logements financés
Arvert	1
Chaillevette	2
Étaules	4
L'Éguille	1
Médis	2
Meschers-sur-Gironde	3
Royan	2
Saint-Sulpice-de-Royan	3
Saint-Augustin	2
Semussac	1
Vaux-sur-Mer	2
<b>Total</b>	<b>23</b>

## INFORMATION ET CONSEIL AUPRÈS DU PUBLIC

2020, l'Agence départementale d'information sur le Logement (ADIL 17) n'a pas suspendu son activité malgré la crise sanitaire. Pendant le confinement, les consultations ont eu lieu par téléphone ou par courriel. L'ADIL17 a réalisé 944 consultations dont 121 en permanence.

## STATUTS DES CONSULTANTS

	Nombre	%
Locataire secteur privé	568	60
Propriétaire occupant	194	21
Propriétaire bailleur	143	15
Locataire HLM	23	2
Occupant à titre gratuit	8	1
Autre	6	1

## THÈMES DES CONSULTATIONS

	Nombre	%
Rapport locatif	629	67
Accession question juridique	80	8
Amélioration de l'habitat	72	8
Copropriété	52	6
Financement d'une accession	43	5
Voisinage	19	2
Fiscalité	18	2
Urbanisme	12	1



- > 23 personnes ont été reçues pour une étude de leur projet incluant une aide à l'accèsion à la propriété CARA. Près de 13% des consultations sont réalisées en permanences, 78 des deux permanences mensuelles au siège de la CARA, 43 au point d'accès aux droits situé dans les locaux du CCAS de Royan.

Investi d'une mission d'intérêt public, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 17) a pour vocation la sensibilisation et la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Il assiste les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de projet, construction neuve, rénovation et aménagement du territoire.

- > Pour être au plus près des besoins des habitants, deux permanences du CAUE sont organisées par mois au siège de la CARA. La chargée de mission en architecture et en urbanisme a ainsi reçu en 2020 149 personnes, parmi lesquelles 75 pour un projet situé dans une des communes de la CARA.

## AIDES POUR L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS

La CARA a complété les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et du Département pour 59 propriétaires occupants à revenus très modestes réalisant des travaux dans le cadre du programme Habiter Mieux, pour un montant total de 30 000 €. Pour bénéficier de ce programme, les travaux doivent permettre de réduire de 25 % minimum la consommation d'énergie du logement ou participer au maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie. L'aide forfaitaire est de 500 € par type de travaux réalisés.



45 ménages ont été aidés pour réduire la consommation énergétique de leur logement, 14 pour des travaux participant au maintien à domicile en raison de l'âge des demandeurs. Un seul ménage a cumulé les deux aides et perçoit ainsi 1000 €.



## ÉTUDE PRÉALABLE AU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

L'année 2020 a été marquée par la volonté de la CARA d'accentuer son intervention dans l'amélioration du logement existant en créant la plateforme Cara rénov' au service des propriétaires, mais une consultation a également été lancée pour retenir un bureau d'études chargé de réaliser l'étude préalable au programme d'intérêt général (PIG). Il permettra aux propriétaires de bénéficier des subventions de l'Agence nationale de l'habitat, de la CARA, voire des communes, en fonction des thèmes d'amélioration de l'habitat choisis à l'issue de l'étude.

Communes	Type de travaux		Nombre de demandes financées
	Réduction de la précarité énergétique	Autonomie de la personne	
Arvert	2	2	4
Barzan	2		2
Breuillet	2		2
Chaillevette	2		2
Corme-Ecluse	2		2
Cozes	1		1
Etaules	1		1
La Tremblade	2	1	3
Le Chay		1	1
L'Eguille	1	2	3
Médis	1	1	2
Mornac	2		2
Mortagne	1		1
Royan	7	2	9
Sablanceaux	2		2
Saujon	6	3	9
Semussac	2		2
SGDD	2		2
St Augustin	1		1
St Palais	1	1	2
St Romain de B	1		1
St Sulpice	2	1	3
Vaux	2		2
<b>Total général</b>	<b>45</b>	<b>14</b>	<b>59</b>
<b>Montant des aides CARA</b>	<b>22 500</b>	<b>7 500</b>	<b>30 000</b>



# POLITIQUE DE LA VILLE



La CARA a dans ses compétences obligatoires « la politique de la ville » déclinée ainsi :

- l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations et des programmes d'actions du contrat de ville.

## INSERTION-EMPLOI-FORMATION LES ESPACES EMPLOI FORMATION (EEF)

La CARA finance quatre espaces emploi formation sur son territoire :

- Un espace emploi formation, situé au sein du Centre socioculturel Arc-en-Ciel à Cozes ;
- Un espace emploi formation, situé au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS) à La Tremblade ;
- Un espace emploi formation, situé au sein du CCAS à Royan ;
- Un espace emploi formation, situé au sein du CCAS à Saujon.

Les conseillers des espaces emploi formation ont reçu 3 344 personnes en entretien individuel contre 3 744 en 2020. Cette légère baisse fait suite à la fermeture des espaces emploi formation pendant la période de confinement, du 16 mars au 11 mai 2020. En revanche, il y a eu une baisse bien plus importante sur la fréquentation des espaces dédiés aux ordinateurs en libre-service. En effet, seulement 2 482 personnes sont venues effectuer des démarches administratives, en autonomie, sur les ordinateurs proposés en libre-service contre 5 328 personnes en 2019. Cette baisse s'explique par le protocole sanitaire et le respect des gestes barrières mis en place dans chaque structure obligeant à supprimer un poste informatique sur deux.

Les conseillers des espaces emploi formation ont pour mission d'aider et

d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ainsi, ils conseillent et/ou orientent les personnes en fonction de leur projet professionnel vers les différents prescripteurs de l'emploi ou tout partenaire œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale.

De plus, ils organisent et animent au sein de leur espace emploi formation, avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, des ateliers ou informations collectives en direction des publics.

Les thématiques varient en fonction des demandes, elles peuvent concerner : le chèque emploi service universel (CESU), des simulations d'entretiens préalables à un emploi ou des jobs dating, mais aussi de l'aide sur les techniques de recherche d'emploi, la création d'une adresse mail ou l'utilisation du site Pôle emploi pour toutes les démarches administratives.

Les conseillers sont également présents sur tous les salons ou forums en lien avec l'emploi ou la formation. À titre d'exemple, ils étaient présents le 7 mars 2020 au forum de l'emploi saisonnier organisé par la Mission locale et Pôle emploi au relais de la Côte de Beauté de Saint-Georges-de-Didonne.

En 2020, une action intitulée « venez découvrir votre éligibilité à l'IAE » a été proposée par les différents partenaires de l'emploi, l'agence Pôle emploi de Royan, la Mission locale, Cap Emploi et l'espace emploi formation de Royan. Cette action avait pour objectif de faire découvrir aux publics les

plus éloignés de l'emploi les différents dispositifs de l'insertion par l'activité économique. Cette première journée s'est tenue le 7 septembre 2020 au centre socioculturel de Royan. Au vu du nombre de participants, il a été décidé, avec l'ensemble des prescripteurs, de renouveler cette action sur les trois autres secteurs du territoire de la CARA en y associant l'espace emploi formation de secteur. Toutefois, en raison des nouvelles restrictions sanitaires, l'information prévue le 4 novembre 2020 sur la commune de La Tremblade a été annulée.

L'espace emploi formation de Cozes a une mission complémentaire : le conseil et l'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). La conseillère aide les personnes sur la rédaction du livret de recevabilité. En 2020, elle a reçu 61 personnes sur les démarches de VAE. Que ce soit des salariés au chômage partiel ou des demandeurs d'emploi, certaines personnes ont profité du confinement pour entamer une démarche VAE. En 2020, 6 informations collectives sur la VAE étaient prévues, seule celle du mois d'avril 2020 a été annulée. Ces informations collectives sont animées à l'agence Pôle emploi en alternance avec les deux conseillères VAE du territoire. Une dizaine de personnes participent à chaque information collective.

## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le service politique de la ville gère maintenant deux axes par le biais des marchés publics :

- **La clause sociale d'insertion** (article L. 2112-2 du Code des marchés publics). Cette clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de



remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots. On prévoit dans le marché un nombre d'heures de travail dédié à des personnes en parcours d'insertion (obligation d'exécution pour le candidat retenu).

En 2020, la clause sociale d'insertion dans les marchés publics c'est :

- **8 marchés de travaux** : travaux d'aménagement d'un pôle déchèterie à Arvert (CARA) ; construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à La Tremblade (Habitat 17) ; construction de logements à Saint-Palais-sur-Mer (Atlantic aménagement) ; travaux d'aménagement du port à La Tremblade (CARA) ; construction de 11 logements à Saint-Palais-sur-Mer (Habitat 17) ; construction de 10 logements individuels et 16 logements collectifs à Saujon (Atlantic aménagement) ; construction de 40 logements à Royan (habitat 17) ; construction d'un foyer pour personnes âgées à Saint-Georges-de-Didonne (Habitat 17).
- **3 582 heures d'insertion** ont été réalisées,
- **20 personnes** ont été missionnées sur les différentes entreprises.
- **3 délégations de service public.**

Dans le cadre des délégations de ser-

vice public, des informations collectives sont proposées sur les sites des entreprises délégataires afin de faire découvrir leur métier aux personnes éligibles au dispositif de l'IAE.

- **Délégation du service public transport – Transdev.** Le 13 février 2020, une information collective a été proposée par le délégataire Transdev – Cara'bus pour faire découvrir le métier de chauffeur de bus : 26 personnes dont 10 femmes ont été positionnées par les différents prescripteurs de l'emploi. À la fin de la matinée, 16 personnes ont souhaité effectuer un entretien avec le directeur. À l'issue de ces entretiens, 7 personnes dont 4 femmes ont été retenues (3 personnes provenant des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI IEPR et Trajectoire), 2 personnes orientées par Pôle Emploi, 1 personne orientée par l'espace emploi formation de Royan et 1 personne orientée par CAP EMPLOI). Afin de conforter leur projet professionnel, une période de mise en situation professionnelle (PMSMP) a été effectuée en septembre 2020. En octobre 2020, 5 personnes sont entrées en formation à l'Afral de Rochefort pour obtenir un titre professionnel voyageurs. Cette formation de plusieurs semaines doit permettre de former les futurs conducteurs de bus. Les examens devraient se tenir en mars 2021.
- **Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le ter-**

**ritoire de la CARA.** Le 12 mars 2020, une information collective a été proposée par l'entreprise COVED pour faire découvrir le métier d'équiper de collecte : 26 hommes ont été positionnés par les différents prescripteurs de l'emploi ; 12 personnes ont souhaité passer un entretien avec le responsable de l'exploitation. À l'issue de ces entretiens, 5 personnes ont été recrutées (2 personnes provenant des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI IEPR et Trajectoire), 2 personnes orientées par Pôle Emploi et 1 jeune orienté par la Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique).

- **Délégation du service public d'assainissement collectif – CERA.** Le 29 septembre 2020, une information collective a été proposée par l'entreprise Cera/Saur sur le site de la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer pour faire découvrir les métiers d'opérateur(trice) police des réseaux, opérateur(trice) travaux réseaux, opérateur(trice) production traitement : 23 personnes dont 2 femmes ont été positionnées par les différents prescripteurs de l'emploi ; 10 personnes ont souhaité effectuer un entretien avec le responsable et la directrice des ressources humaines. À l'issue de ces entretiens, 4 personnes ont été recrutées (2 personnes provenant des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI IEPR), 2 personnes orientées par Pôle Emploi). Ces personnes devraient prendre leur poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

• **L'achat de prestations d'insertion** (articles L. 2123-1 et R. 2123-7 du Code de la commande publique). Cela permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire de la CARA en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne. Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (Régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année 2020 par le service politique de la ville.



Jardins partagés du quartier « L'Yeuse- la Robinière »

## LE CONTRAT DE VILLE QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE »

En 2020, la CARA a continué de financer, avec l'État, trois structures :

- Le centre socioculturel de Royan pour l'animation du conseil citoyen,
- La Mission locale de l'Agglomération Royan Atlantique pour le repérage « hors les murs » des publics en difficulté,
- L'association Trajectoire pour le développement de l'insertion professionnelle par le biais de l'activité des jardins maraîchers.

Un projet, soutenu par l'État, a permis l'acquisition de matériel informatique pouvant être mis à disposition afin d'assurer, par un système de prêt, une continuité éducative pour les familles qui rencontrent des difficultés (partenariat État, Éducation nationale). Le centre socioculturel assure la mise en œuvre du projet sur le quartier prioritaire.

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

### Mise en place d'une plateforme de soutien psychologique pour les petites entreprises et autoentrepreneurs du territoire de la CARA.

En avril 2020, suite aux différentes analyses effectuées par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur le milieu économique, il apparaît nécessaire, en parallèle des aides financières qui peuvent être octroyées aux entreprises, de prévoir un accompagnement plus spécifique pour les petites entreprises et autoentrepreneurs du territoire de la CARA.

70 % des entreprises du territoire de la CARA n'ont pas de salarié et une grande partie des autoentrepreneurs ne peuvent pas bénéficier de l'aide et de l'expertise apportées par les différentes fédérations et syndicats professionnels.

Cet isolement et ce sentiment d'exclusion des dispositifs nationaux et/ou régionaux, en décalage avec la réalité vécue, fragilisent encore plus ce type d'entreprise et nécessitent de proposer une plateforme de soutien psychologique.

La CARA a contacté l'ensemble des partenaires concernés tels que les chambres consulaires, la DIRRECTE, Pôle Emploi, l'URSSAF, l'OTC, le CERA (Club d'entreprises Royan Atlantique...), qui ont été unanimes sur l'importance d'un tel dispositif en raison du tissu économique du territoire et en lien avec notre plateforme Entreprendre.

L'association APESA (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë), spécialisée dans ce type d'accompagnement, notamment en lien avec le tribunal de commerce de Saintes, a été choisie par les élus. Cette action a été portée dans le cadre du CISPD puisque ces interventions sont d'ordre préventif et s'est décomposée en deux parties :

- La formation d'un réseau d'une vingtaine de sentinelles, identifiées par l'ensemble des partenaires concernés, dans une démarche d'alerte permettant d'interpeler un dispositif de veille sanitaire assuré par des psychologues formés aussi par l'APESA.
- Les consultations assurées par le réseau de psychologues mobilisé par l'association APESA.

# ACTION SOCIALE



## La CARA a pris dans ses compétences « l'action sociale ».

### RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le service « relais accueil petite enfance » est composé de cinq animatrices relais assistants maternels, de formation pluridisciplinaire : trois éducatrices de jeunes enfants, une conseillère en économie sociale et familiale et une psychologue de la santé. Il compte un agent par secteur à 80 % complété par une personne qui assure les 20 % restants et qui anime le lien territorial et favorise les départs en formation des professionnels de l'accueil individuel.

Le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement a permis la création d'un site Famille CARA, « familles.royan-atlantique.info ». Ce site répertorie tous les modes d'accueil et services spécifiques jeunes enfants. Y sont identifiés tous les relais accueil petite enfance, les établissements d'accueil du jeune enfant, les maisons d'assistants maternels, les lieux d'accueil enfants parents. Ce site reprend également toutes les activités et animations à faire en famille ou spécifiques aux jeunes enfants, enfants et jeunes (de 0 à 18 ans).

La période de confinement a nécessité une adaptation des pratiques dans les quatre secteurs, avec :

- 17 088 courriels d'information et de documentation envoyés par aux 318

assistants maternels de la CARA, mais aussi 263 échanges par courriel avec les familles, essentiellement sur des points du contrat de travail, 732 échanges avec les assistants maternels, 1 830 courriels échangés avec les partenaires du service.

- 2 621 appels téléphoniques, dont 733 avec les familles pour des informations sur les modes de garde (envoi de liste d'assistants maternels et liste des crèches), l'élaboration ou la fin de contrat, le calcul et le paiement des salaires avec ou sans aides exceptionnelles, les déclarations administratives ; 1 588 appels ont été passés avec les assistants maternels pour la mise à jour des disponibilités pour la période de confinement et pour le personnel prioritaire, des échanges sur les conditions d'accueil et de travail pendant le confinement, le calcul des salaires, chômage partiel fonctionnement et calculs ; 300 appels ont été passés avec les partenaires locaux ou institutionnels (informations, textes et lois, recherche de solutions pour les familles prioritaires, lien avec les structures collectives et les communes de la CARA.)

Pour faciliter l'accompagnement des assistants maternels et les aider dans cette période d'isolement, alors que ces professionnels ont accueilli tous les enfants des personnels prioritaires

ou travaillant, le service a renforcé son soutien par l'envoi de fiches pédagogiques : 52 cartes langue des signes français (1 mot - 1 signe), 36 cartes comptines et chansonnettes, 16 cartes recettes à faire avec les enfants, 72 cartes jeux de doigts, 44 fiches yoga (petite enfance), 9 fiches développement moteur du 0 à 4 ans, 6 fiches sur l'évolution de la vision de 0 à 6 ans, 11 fiches d'activités de bricolage pour les 0 - 3 ans, 8 fiches d'activités de bricolage pour les 3 - 6 ans, 4 fiches d'activités de bricolage spécifique Pâques, 1 fiche pédagogique pour expliquer la contamination par un virus, 1 fiche des liens culturels proposés : musées, littérature jeunesse, ...

À partir du mois de novembre 2020, des visio-animations avec ou sans intervenant extérieur et ouvertes aux quatre secteurs ont été mises en place, afin de permettre des échanges et des nouvelles rencontres. Visio-animations pensées pour qu'enfants et professionnels de l'accueil individuel y trouvent un intérêt sans être exposés plus de 20 minutes devant un écran et puissent partager leurs expériences. A la fin de l'été 2020, 49 professionnels de l'accueil individuel ont arrêté provisoirement ou définitivement leur activité.

**Actuellement, 254 assistants maternels offrent 884 places pour les familles. Le taux d'occupation est de 90 %. Celui des structures collectives oscille entre 72 % et 80 %.**



**Les quatre secteurs de la CARA :**

- **Secteur est :** 81 assistantes maternelles en activité dont 39,50 % ont plus de 54 ans, 2 crèches situées à Saujon et Saint-Sulpice de Royan offrant 50 places.
- **Secteur ouest :** 63 assistants maternels en activité dont 43 % ont plus de 54 ans, 4 crèches situées à Vaux-sur-Mer, Royan (2) et Saint-Georges de Didonne offrant 99 places.

- **Secteur sud :** 39 assistantes maternelles en activité dont 41 % ont plus de 54 ans, 3 crèches situées à Semussac, Cozes et Meschers-sur-Gironde offrant 10 places chacune.
- **Secteur nord :** 71 assistantes maternelles en activité dont 29,50 % ont plus de 54 ans, 2 crèches situées à La Tremblade et Arvert offrant 33 places.

# LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

## LE PILIER 1

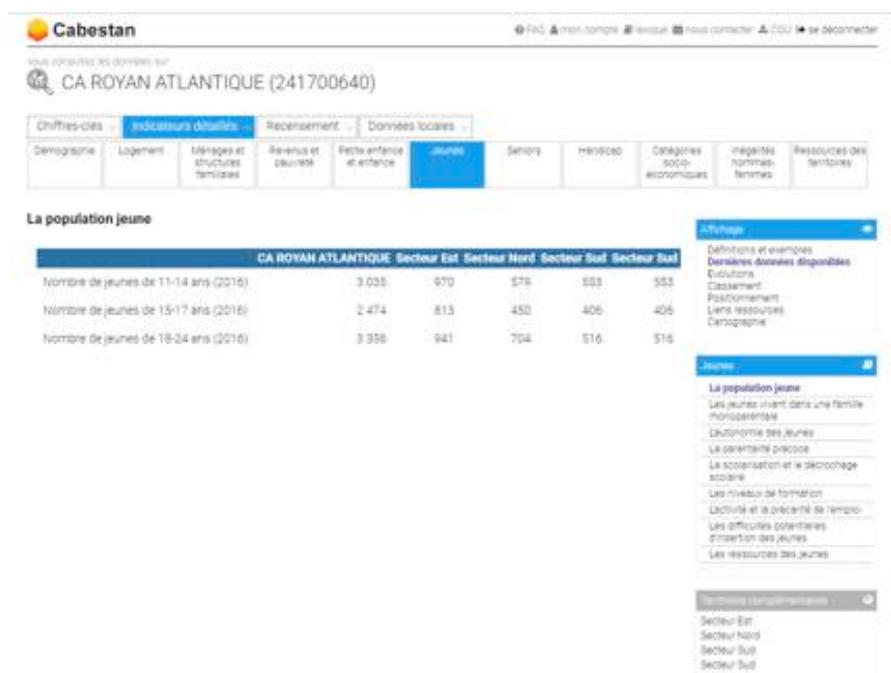
### LE SITE INTERNET ET L'OBSERVATOIRE

Le site internet <https://familles.royan-atlantique.info/> en direction des familles est aujourd'hui pleinement opérationnel. Le service « communication » de la CARA a pris en charge la structure technique et travaille maintenant avec les techniciens et/ou les élus désignés pour la mise à jour et le rajout de fiches.

Ce site permet à chaque commune de proposer et de saisir toutes les associations, les organismes qui peuvent être utiles aux familles, aux enfants, aux jeunes pour trouver par exemple une activité sportive, culturelle ou des structures d'accueil pour les plus jeunes.

L'observatoire en direction des familles permet la mise à disposition de statistiques auprès des communes et de leur regroupement.

Il a permis, notamment, dans le cadre du relais accueil petite enfance et son comité de pilotage avec la CAF, de valider les grandes orientations, les évolutions nécessaires en terme d'accueil individuel et collectif pour les années à venir. Les premiers travaux de l'observatoire ont surtout concerné la thématique des familles fragilisées et leurs besoins en termes d'accueil.



## LE PILIER 2

### LES FICHES-ACTIONS

SIVOM OU COMMUNES	THÈME	INTITULÉ DE L'ACTION
<b>SIVOM Presqu'île d'Arvert</b>	Offre de service Fiche-action n° 1	Améliorer la complémentarité entre l'accueil individuel et l'accueil collectif pour une meilleure prise en charge des demandes des familles
	Offre de service Fiche-action n° 2	Développer la qualité de l'accueil des familles par la professionnalisation
	Santé Fiche-action n° 3	Favoriser les activités éducatives : contribuer au développement des pratiques sportives et culturelles
	Prévention Fiche-action n° 5	Contribuer à l'épanouissement et à la qualité de vie des familles
	Jeunesse-Santé Fiche-action n° 2	Favoriser le vivre ensemble par les activités éducatives et l'ouverture culturelle
	CLAS	Accompagner et soutenir les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et dans les liens avec les établissements scolaires
<b>SIVOM Canton de Cozes</b>	Offre de service Fiche-action n° 1	Proposer des modes d'accueil et assurer une communication régulière avec les différents acteurs du territoire pour répondre au mieux à la demande des familles
	Offre de service Fiche-action n° 2	Partager des connaissances et des compétences pour permettre à d'autres agents d'être plus opérationnels, plus professionnels et plus à l'aise dans leurs fonctions
	Santé Fiche-action n° 3	Favoriser l'éveil de l'enfant (0-3 ans) par la mise en place d'activités éducatives et de découverte
	Prévention Fiche-action n° 5	Sensibiliser les enfants (3-12 ans) aux gestes éco-citoyens
	Jeunesse-Prévention Fiche-action n° 1	Initier des projets citoyens avec les jeunes du collège (+ 11 ans) et les impliquer de manière responsable
<b>Royan</b>	Offre de service Fiche-action n° 4	Créer une cohérence éducative transversale en interne mais également créer des temps d'échanges élargis avec les séniors
	Santé Fiche-action n° 5	Prévention contre l'obésité de la population royannaise, sensibilisation au bien manger, au bien bouger, notamment à destination des enfants scolarisés à Royan et de leurs familles
	Prévention Fiche-action n° 4	Proposer des temps de rencontres autour d'activités et d'échanges enfants/parents pour renforcer le lien et les échanges dans la vie des ACM périscolaires
	Prévention Fiche-action n° 4	Proposer un dispositif interne au service permettant de dégager une dynamique autour de la parentalité pour l'ensemble des modes de garde
	Jeunesse- Offre de service Fiche-action n° 2	Proposer aux jeunes 12/17 ans des parcours éducatifs durant l'ensemble de l'année scolaire (stages sportifs et culturels, activités, sorties, projets culturels de type média et cinéma)
<b>St-Georges- de-Didonne</b>	Offre de service Fiche-action n° 2	Développer la mutualisation entre deux structures EAJE du territoire de la CARA (matériel liés aux rencontres) et poursuite des échanges professionnels pour une meilleure intégration des enfants
	Offre de service Fiche-action n° 3	Développer des échanges entre structures, entre les structures et les familles et entre les familles et les professionnels de l'enfance
	Santé Fiche-action n° 4	Respecter le rythme de l'enfant et sensibiliser au goût et à la santé à travers la restauration scolaire
	Santé Fiche-action n° 5	Sensibiliser les familles à l'importance de l'équilibre alimentaire ; Lutter contre le gaspillage alimentaire et plus particulièrement le gaspillage de l'eau.
<b>St-Palais- sur-Mer</b>	Prévention Fiche-action n° 4	Développer et appréhender des méthodes de communication positive dans le but de s'inscrire dans une démarche de coéducation cohérente
	Prévention Fiche-action n° 5	Proposer à un large public la découverte du patrimoine local et environnemental de façon ludique et pratique

<b>SIVOM OU COMMUNES</b>	<b>THÈME</b>	<b>INTITULÉ DE L'ACTION</b>
<b>Vaux-sur-Mer</b>	Offre de service Fiche-action n° 2	Soutenir la parentalité et renforcer la relation professionnels/parents/ enfants autour d'échanges et d'activités de loisirs
	Offre de service Fiche-action n° 2	Accompagner l'équipe professionnelle dans ses pratiques auprès des enfants
	Offre de service Fiche-action n° 3	Développer le lien à la parentalité, les échanges entre parents, professionnels et enfants
	Offre de service Fiche-action n° 4	Développer le lien à la parentalité, les échanges entre parents, professionnels et enfants
	Offre de service Fiche-action n° 3	Lutter contre l'isolement en favorisant les rencontres entre les aînés et les enfants. Développer la solidarité et le respect entre les différents âges
	Jeunesse Offre de service Fiche-action n° 2	Favoriser le vivre ensemble en sensibilisant les jeunes sur le regard qu'ils peuvent avoir sur le handicap
<b>Breuillet</b>	Offre de service Fiche-action n° 3	Continuer à soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants et mettre en place une communauté éducative pour un meilleur suivi des enfants tout au long de la journée
	Santé Fiche-action n° 5	Sensibiliser les enfants à l'importance des menus équilibrés, ainsi qu'à la découverte des menus végétariens
	Jeunesse-Santé Fiche-action n° 1	Sensibiliser les jeunes aux conduites à risques. (Internet, jeux vidéo, sexe, alcool, drogues, ...)
<b>Médis</b>	Offre de service Fiche-action n° 1	Développer les activités de l'école municipale des sports par l'organisation de séjours en montagne pour les 6-17 ans
	Santé Fiche-action n° 5	Diversifier l'alimentation et proposer des repas plus équilibrés. Adapter les menus dans le respect de la saisonnalité des produits
<b>St-Sulpice-de-Royan</b>	Offre de service Fiche-action n° 2	Maintenir et développer des actions en réseau pour favoriser et améliorer l'information aux familles
	Offre de service Fiche-action n° 4	Créer des temps d'échanges entre les générations avec les résidents de l'EHPAD de Saint-Sulpice de Royan pour sensibiliser les enfants au partage et à l'entraide
	Santé Fiche-action n° 5	Promouvoir « la santé dans nos assiettes » pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'équilibre alimentaire
	Prévention Fiche-action n° 4	Sensibiliser les équipes et les parents à la banalisation des violences et aux techniques de la communication positive dans un objectif de soutien à la parentalité
	Jeunesse- Offre de service Fiche-action n° 1	Créer des temps d'échanges, des temps convivialité avec les familles du local jeunes dans un objectif de soutien à la parentalité
<b>Saujon</b>	Offre de service Fiche-action n° 3	Fidéliser les familles par les actions passerelles qui assurent une continuité éducative : développer une offre d'accueil de qualité afin de favoriser l'épanouissement et l'intégration de l'enfant au sein de ses différents lieux de vie

## **LE PILIER 3**

### **POLITIQUE D'INFORMATION JEUNESSE**

En 2020, les élus ont maintenu les financements aux communes sur leur démarche pour une meilleure intégration du public jeune dans les actions en faveur des familles.

Un grand nombre de communes ont maintenu le lien avec les jeunes et les familles leur permettant ainsi de continuer à accéder aux dispositifs de droit commun ainsi qu'aux mesures consécutives à la crise sanitaire.

## LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE

### • Labellisation information jeunesse

Inscrite dans l'article 54 de la loi Égalité et citoyenneté, le bureau information jeunesse a développé un projet de labellisation pour 2020-2022.

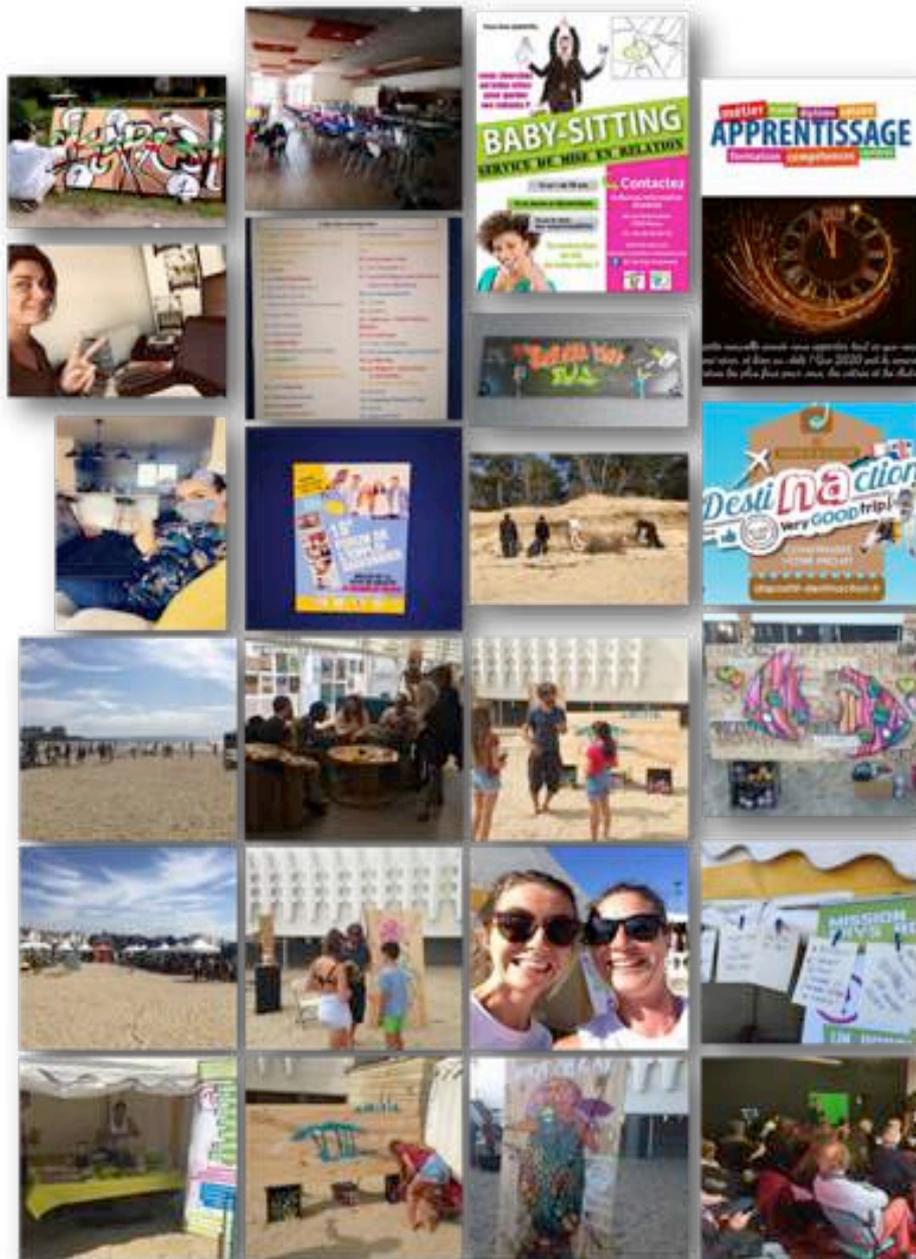
Fort de 10 ans d'expérience, ce service de la Mission locale a développé un diagnostic permanent et partagé pour être toujours au plus proche des questions que se posent les jeunes, leur famille ainsi que les professionnels de la jeunesse du territoire.

Ce nouveau projet information jeunesse (IJ) affirme quatre prérogatives essentielles articulées autour des compétences de la Région, chef de file sur ces questions :

- 1- L'IJ et l'engagement des jeunes, levier essentiel de leur accès à l'autonomie.
- 2- L'IJ et la mobilité, ses effets sur l'acquisition des savoir-être et savoir-faire.
- 3- L'IJ et l'orientation avec la loi de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel autour du SPRO.
- 4- L'IJ et l'activation des droits dans la recherche d'autonomie.

Sa pratique des actions « hors les murs » qui l'amène à se délocaliser sur l'ensemble du territoire devient un axe pivot central pour aller à la rencontre du public jeune. Son accueil de tous les jeunes sans exception lui permet d'avoir une connaissance fine de l'évolution des pratiques des jeunes et

d'associer ces derniers au montage des actions qui leur sont proposées. L'obtention de cette labellisation en novembre 2020 lui permet d'intégrer un réseau national de 1 300 structures, gage de qualité et d'engagement sur les politiques jeunesse.



# GENS DU VOYAGE



**La CARA a dans ses compétences la création, l'aménagement et la gestion des aires permanentes d'accueil, la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.**

- **3 aires permanentes d'accueil** : la CARA en possède déjà deux, la première sur la commune de Saujon, de 16 places pour caravanes, et la seconde sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne, de 24 places pour caravanes. L'emplacement de la troisième aire permanente d'accueil reste à déterminer.

- **2 aires de grands passages estivaux** : la CARA leur consacre le terrain du lieu-dit « Les Chaux » situé sur la commune de Royan ainsi qu'un terrain sur la commune de Grézac.

- **20 terrains familiaux** : la construction de 10 terrains familiaux à « La Pui-sade » sur la commune de Royan a été achevée ; il reste 10 autres terrains à construire.

## LES LIEUX D'ACCUEIL

**Les aires permanentes d'accueil (loi Beson du 5 juillet 2000).** La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire permanente d'accueil. Le lieu de son implantation n'a pas encore été déterminé.

- **L'aire permanente d'accueil de Saujon (8 emplacements) - Lieu-dit « Pont Antoine »** : pas de fermeture annuelle sur demande du gouvernement (en lien avec la crise du Covid-19). Aussi, il n'y pas eu de travaux réalisés.

- **L'aire permanente d'accueil de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements) - Rue Thomas Edison** : pas de fermeture annuelle sur demande du gouvernement (Covid-19). Il n'y a également pas eu de travaux réalisés.

- **L'aire d'accueil provisoire de Royan (20 emplacements) - Lieu-dit « Les Chaux »** : cette aire provisoire a été occupée toute l'année bien qu'elle ne soit plus agréée par la préfecture depuis le 31 décembre 2019.



Terrain Lieu-dit « La Brousse » Commune de Grézac



Terrain Lieu-dit « Les Chaux » Commune de Royan.

## LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

Suite à l'épidémie de Covid-19, l'État a annulé les grands passages estivaux pour la saison 2020. Malgré cela, la CARA a reçu 15 groupes durant l'été, dont la majorité n'excédait pas une vingtaine de caravanes. Le premier groupe est arrivé sur le territoire de la CARA fin juin et le dernier groupe est parti début septembre.

### Sur les 15 groupes de grands passages reçus :

#### • 3 d'entre eux ont été accueillis :

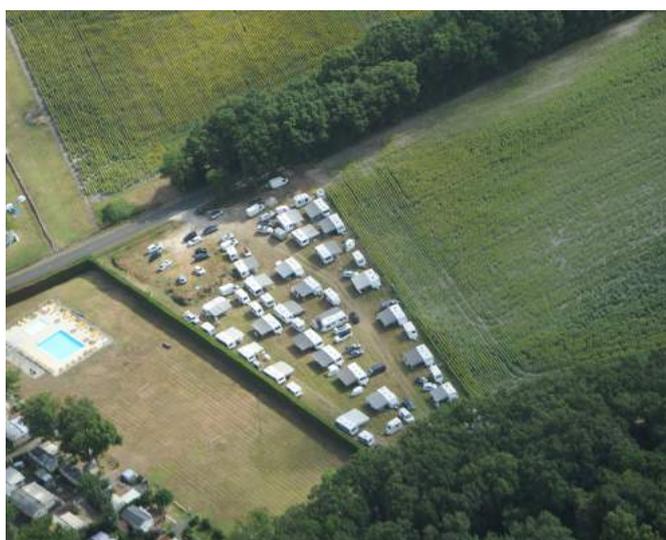
un groupe à Royan sur le terrain « Les Chaux » et deux groupes à Grézac sur le terrain provisoire de grands passages.

#### • 12 groupes de grands passages installés en stationnement illicite :

- à Cozes sur un terrain communal (Champ de foire),
- à Étaules sur un terrain communal,
- à L'Éguille-sur-Seudre sur un terrain communal (stade de football),
- à L'Éguille-sur-Seudre sur un terrain privé,
- à La Tremblade sur un terrain communal (stade de football),
- à Les Mathes sur un terrain privé,
- à Médis sur un terrain privé,
- à Mornac-sur-Seudre sur un terrain communal (stade de football),
- à Royan sur un terrain privé,
- à Saint-Sulpice-de-Royan sur un terrain communal (stade de football),
- à Semussac sur un terrain privé,
- et à Vaux-sur-Mer sur un terrain privé.



Terrain communal. Commune de Mornac-sur-Seudre



Terrain privé. Commune de Les Mathes – La Palmyre

## LES TERRAINS FAMILIAUX

La CARA est toujours en recherche de terrains pour construire les dix derniers terrains familiaux inscrits dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024.

# SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE



© Alexandre Garcia

La période de confinement a perturbé le fonctionnement du service sécurité des zones de baignade, nécessitant une nouvelle organisation pour permettre l'armement des postes de secours et la surveillance des zones de baignade du territoire.

## L'ORGANISATION DES STAGES « MER »

Les stages « mer » initialement programmés pendant les vacances de printemps ont été annulés pour être adaptés et organisés à la levée du confinement. En raison des délais impartis avant le début de la période de surveillance et des conditions sanitaires strictes, seuls les candidats n'ayant pas d'expérience dans le domaine de la sécurité des zones de baignade sur le territoire de la CARA ont été convoqués pour réaliser des stages de sélection et d'adaptation à l'emploi.

Ces stages de 2,5 jours, dispensés par le SDIS 17, ont été réalisés au niveau du centre d'hébergement sportif de Royan et sur la plage du Lido sur la Grande conche de Royan, afin d'aborder et de vérifier :

- Le secourisme (réalisation d'un bilan

d'urgence vitale, bilan complémentaire, gestes de secours, prise en charge d'une personne victime de noyade, malaise, ou traumatisme, ...),

- L'utilisation des matériels de sauvetage non motorisés (bouée-tube, filin, paddle-rescue),
- La condition physique des candidats (natation, parcours nautique),
- Les connaissances du milieu littoral et de la réglementation générale : météorologie, pouvoir de police du maire, arrêtés municipaux, organisation des secours, organisation d'un dispositif de surveillance, message d'alerte, ...

Les candidats plus compétents, qui justifiaient au minimum d'une saison au sein du SDIS 17, ont été dispensés de stage pour être retenus et recrutés selon leur expérience et leurs évaluations réalisées au cours des différentes saisons auprès du SDIS 17.

Les candidats retenus font l'objet d'un recrutement par le SDIS 17 sous le statut de sapeur-pompier volontaire saisonnier et sont placés sur les différents postes de secours du territoire après vérification et avis de la CARA.

## LA SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE EN 2020

Tout au long de l'année, l'équipe du service sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale : entretien du matériel, formation du personnel saisonnier (stages « mer »), gestion administrative, armement des postes de secours, ... Il s'agissait également de s'investir afin d'optimiser l'organisation de la sécurité des zones de baignade et d'anticiper au maximum les besoins matériels.

En 2020, malgré les contraintes et les difficultés rencontrées, **la surveillance des vingt-deux zones de baignade aménagées et surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade-Ronce-les-Bains a bien eu lieu du 4 juillet au 30 août.** Placée sous la vigilance de 130 nageurs-sauveteurs sapeurs-pompiers volontaires saisonniers par convention avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17), la surveillance des zones de baignade de la CARA a engendré, plusieurs centaines d'interventions pour la période estivale.

## ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS ET FINANCEMENT DE LA SURVEILLANCE

Dès la sortie du confinement, le service sécurité des zones de baignade a procédé sans tarder à l'installation des 22 postes de secours, répartis sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et La Tremblade. Il s'agit d'un important travail de manutention et d'aménagement des postes de secours aussi bien « en dur » (14), que de type « bungalow » (8).

À l'issue de leur recrutement, les 130 nageurs-sauveteurs du dispositif de sécurité des zones de baignade du territoire ont occupé les postes de secours pendant la saison estivale pour assurer la surveillance des zones de baignade tous les jours, de 11 heures à 19 heures.



## LE BILAN DE LA SAISON 2020

Une saison marquée par :

- 4 décès par noyade :
- 2 hors période de surveillance (26 et 27 juin),
- 1 hors heure de surveillance (29 juillet),
- 1 hors zone de baignade surveillée (8 août).
- 2 arrêts cardiaques en zone de baignade surveillée avec reprise d'activité cardiaque,
- 1 canular sur la disparition de trois personnes en mer à la côte sauvage.

En terme d'activité opérationnelle, on constate une diminution de 11,61 % par rapport à la saison 2019, détaillée comme suit :

	TOTAL interventions	INTERVENTIONS TERRESTRES				INTERVENTIONS AQUATIQUE		TOTAL évacuations vers structure médicale
		Soins	Malaises	Traumatismes	Recherche de personne(s)	Aides à engin(s) de plage	Aides au baigneur(s)	
SAISON 2019	1 861	1 523	76	80	50	14	118	82
SAISON 2020	1 645	1 257	66	95	58	20	149	84
DIFFÉRENCE EN %	-11,61	-17,47	-13,16	18,75	16,00	42,86	26,27	2,44



# La CARA protège l'environnement



# ÉLIMINATION DES DÉCHETS



EN 2021

■ Ouverture de la déchèterie mixte d'Arvert



La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



© Alexandre Garcia

## LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

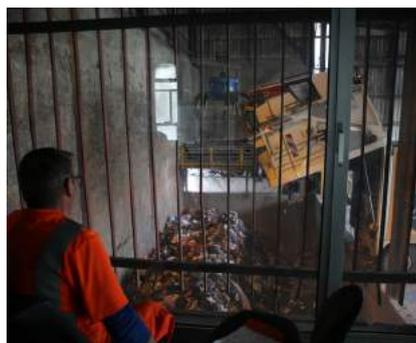
➤ **Les déchets ménagers** sont collectés en porte-à-porte. En 2020, **28 266 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 270 tonnes de déchets recyclables** (emballages ménagers et papiers) ont été collectées. La répartition des tonnages sur l'année suit l'évolution du déroulement de la saison touristique : 28% des ordures ménagères et 23% des déchets recyclables sont collectés sur les mois de juillet et août.

➤ **Les déchets verts** sont collectés, en porte à porte, en sacs papiers biodégradables ou fagots, sur 15 communes du territoire : **2 356 tonnes ont pu ainsi être valorisées en compostage.**

➤ **Le verre** est collecté en apport volontaire : 566 colonnes aériennes (dont 12 en déchèteries) sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 120 à l'intérieur ou à proximité des

établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur sept communes. Le tonnage de verre collecté sur le territoire a **atteint 5 469 tonnes** (1 746 tonnes en juillet et août, soit 32%).

➤ **Les sept déchèteries communautaires**, réservées aux particuliers, ont réceptionné près de **27 500 tonnes de déchets**, avec la quasi-totalité des tonnages réceptionnés en bennes à quai. Ces évacuations ont généré près de **6 400 rotations** sur l'année. Quatre natures de déchets composent la majeure partie du tonnage : les déchets

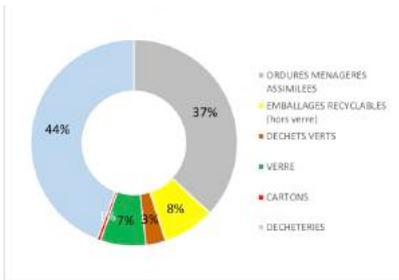


verts pour 10 312 tonnes (soit 38% des apports), les gravats pour 5 824 tonnes (21%), les déchets non valorisables pour 5 547 tonnes (20%) et le bois pour 2 195 tonnes (8%). Tous déchets confondus, les sites réceptionnant le plus de tonnage sont : Royan (32%), Chaillevette (16%), La Tremblade (14%), Saujon (13%) et Grézac (13%). En termes de fréquentation, 320 246 visites ont été comptabilisées, la déchèterie de Royan restant de loin la plus fréquentée avec 35% des passages et Brie-sous-Mortagne, la moins visitée avec seulement 3% des visites.

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

➤ **Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunaire du littoral (S.I.L.)**, situé à Rochefort-sur-Mer, regroupant cinq établissements publics de coopération intercommunale. En 2020, les ordures ménagères de la CARA ont été incinérées, à 100%, à l'Unité de valorisation énergétique située à Échillais.

➤ Les déchets recyclables collectés ont été expédiés vers quatre centres de tri Atrion situé à Mornac (16) pour 44% des tonnages, le centre de tri du Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) situé à Couloumeix (24) pour 26%, le centre de tri de Poitiers (86) pour 18% et le centre de tri du Syndicat mixte de traitement des déchets bassin est du Béarn (SMDT), Valorbéarn situé à Sévignacq (64) pour 11%. Les papiers représentent 30% des tonnages, suivi des cartonnets et des plastiques. Le taux



de refus, en cette année particulière « Covid », et la mise en place effective des extensions des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a eu pour conséquence de faire augmenter le taux de refus à 17%.

➔ Une fois broyés sur la plateforme de Grézac, mise à disposition par la CARA au SIL qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 2 356 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte-à-porte et les 11 360 tonnes provenant de l'apport volontaire en déchèteries, sont valorisés en circuit court.

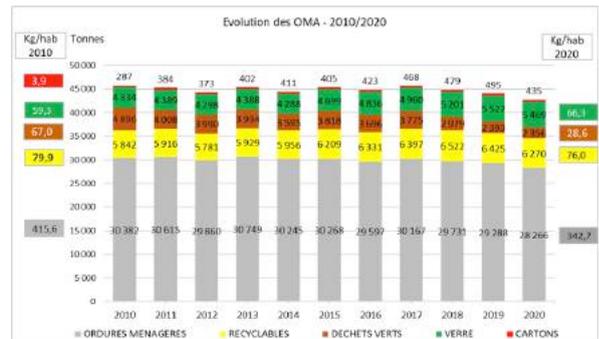
➔ Les déchets réceptionnés sur les déchèteries ont chacun leur filière de traitement-valorisation appropriée.

## UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

➔ Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public d'élimination des déchets, à condition de s'acquitter de la redevance spéciale ou de la redevance « camping » pour les **115 établissements de l'hôtellerie de plein air**. Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns a été mise en place, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles, et a permis de collecter **435 tonnes de cartons bruns**.

➔ Les professionnels ont également à leur disposition une **déchèterie artisanale située à Saint-Sulpice-de-Royan**, où le dépôt des déchets est payant.

L'installation a reçu près de **6 545 tonnes** de déchets en 2020, tous matériaux confondus. Quatre principales catégories de déchets y sont déposées : les gravats (2 407 tonnes, 37%), les déchets non valorisables (1 875 tonnes, 29%), les déchets verts (1 049 tonnes, 16%) et les cartons (470 tonnes, 7%). **L'évacuation** de tous les matériaux a généré **1 773 rotations de bennes**.



## DANS LE BAC JAUNE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ! EN VRAC

NOUVEAU en +

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Barquettes / Films / Sacs / Sachets / Pots / Boîtes

ET TOUJOURS

**EMBALLAGES en plastiques**

Bouteilles / Flacons  
Cubiteiners < 5L

**Cartonnettes**

Boîtes à oeufs en carton  
Suremballages en carton  
Briques alimentaires

**Papiers**

Papiers / Journaux / Magazines  
Annuaire / Lettres / Cahiers  
Prospectus / Blocs papier  
Courriel / Livres  
Enveloppes

**EMBALLAGES métalliques**

Boîtes métalliques  
Boîtes de conserve  
Fûts de bière < 5 L  
Bidons de sirop  
Canettes  
Aérosols  
Capsules (café, thé)  
Barquettes en aluminium  
Bouchons à vis et capsules  
Biisters de médicament (vide)

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE

Couches / Ampoules / Cintres / Jouets / Boues.

### LA DÉCHÈTERIE

**Ameublement**  
**Cartons bruns**  
**Déblais & gravats**  
**Métaux & ferrailles**  
**Déchets verts**  
Végétaux / gazon / feuilles  
Branches d'arbres  
**Bois**  
Palettes / Planches  
**Déchets non valorisables**

Huiles de vidange / Huiles de friture  
Déchets diffus spécifiques (DDS)  
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)  
Emballages ménagers  
Journaux / Revues  
Batteries / Piles  
Radiographies  
Textiles  
Verre

### LA COLONNE À VERRE

**Verre**  
Bouteilles en verre  
Pots / Bocaux  
Capsules / couvercles  
et bouchons acceptés

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE

Vaisselle / Ampoules  
Vitres / Mirroirs / Pare-brise

### VOS INITIATIVES PERSONNELLES

VOUS POUVEZ AUSSI AGIR INDIVIDUELLEMENT

**Pratiquez le compostage**

Valorisez vos déchets organiques en compost

**Dons de vêtements**

Déposez vos vêtements usagés dans les bornes «Le Relais» ou auprès d'associations.

**Dons d'objets**

Donnez vos objets réutilisables aux associations et entreprises qui les collectent pour leur donner une deuxième vie. (pensez aussi aux vides greniers, brocantes et associations caritatives...)

# ÉNERGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE



© Yoshi Power Shot



**En 2020, le service territoire durable de la CARA a poursuivi son travail autour de l'élaboration d'une stratégie politique pour la transition énergétique. Il a également intensifié ses démarches vers le conseil aux particuliers, afin d'aider les citoyens à maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables.**

Le travail autour de l'élaboration de la stratégie énergétique locale a continué. Au-delà de l'obligation réglementaire d'élaborer son plan climat air énergie territorial (PCAET), la CARA saisit cette opportunité pour intégrer ses ambitions de développement durable au cœur du bien-être de ses habitants. C'est également l'occasion de mettre en place une méthodologie de conduite de projet rigoureuse impliquant de nombreux acteurs (élus, services, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques locaux). L'élaboration de la stratégie, puis du programme d'actions du PCAET est basée sur un processus participatif qui repose sur des ateliers réunissant l'ensemble de ces acteurs.

Les cinq premiers ateliers de travail, organisés en 2019 et 2020, ont permis d'aboutir à une stratégie

politique, définissant les orientations principales du futur plan d'actions. Cette dernière a été validée par le conseil communautaire de mars 2020. Elle s'articule autour de 5 thèmes et 15 enjeux :



## AXE « HABITAT ET URBANISME »

**Enjeu 1 :** Rénover le parc de l'habitat pour réduire les consommations et maîtriser le poids de la facture énergétique dans le budget des ménages

**Enjeu 2 :** Lutter contre la précarité énergétique

**Enjeu 3 :** Maîtriser l'étalement urbain

## AXE « MOBILITÉ »

**Enjeu 4 :** Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle en offrant intermodalité et autres alternatives

**Enjeu 5 :** Utiliser des carburants alternatifs au pétrole

## AXE « ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES »

**Enjeu 6 :** Atteindre la performance énergétique du parc tertiaire

**Enjeu 7 :** Garantir une commande publique responsable

**Enjeu 8 :** Atteindre l'exemplarité du patrimoine public

## AXE « ÉNERGIES RENOUVELABLES »

**Enjeu 9 :** Augmenter la production des énergies locales renouvelables, en garantissant un mix énergétique équilibré dans le cadre d'une économie locale

**Enjeu 10 :** Encourager l'appropriation



tion et l'acceptabilité des citoyens

- Déploiement de nouveaux modèles économiques et schémas de gouvernance des prochains projets de production d'énergies renouvelables (ex : projets collectifs et citoyens)

### AXE « ENJEUX TRANSVERSAUX »

**Enjeu 11 :** Favoriser une consommation responsable

**Enjeu 12 :** Mobiliser les forces du territoire via une gouvernance, animation et communication générale du PCAET

**Enjeu 13 :** Anticiper les effets du changement climatique

**Enjeu 14 :** Préserver la qualité de l'air

**Enjeu 15 :** Améliorer la séquestration locale du carbone

**L'Espace Info Énergie de la CARA a continué son accompagnement, en conseillant près de 1 500 personnes.** Au-delà des conseils personnalisés, des manifestations ont eu lieu pour sensibiliser au développement durable. Ainsi, une cinquantaine de ménages a été sensibilisée à l'occasion de la Quinzaine de la rénovation énergétique.

**Fin 2020, la CARA a souhaité faire évoluer ce dispositif d'accompagnement des particuliers, et a créé une plateforme territoriale de rénovation énergétique : Cara Renov'.**

Il s'agit d'un guichet unique d'accompagnement de la rénovation énergétique. Ce dispositif est ouvert à tous les propriétaires, sans condition de ressources. Les conseillers accompagnent le particulier sur les travaux à entre-

prendre en présentant l'ensemble des aides auxquelles il peut prétendre. Ils mettent en relation les particuliers avec les professionnels locaux bénéficiant du label RGE (reconnus garant de l'environnement). Lors de la consultation des entreprises, ils vérifient les éléments indispensables sur les devis avant de déposer une demande de subvention sur maprimerénov ou de prime énergie.

Pour les ménages hors plafond Anah qui ne disposent pas d'accompagnement lors d'un projet de rénovation globale, les énergéticiens de la CARA peuvent se déplacer à domicile pour établir une évaluation énergétique du logement. L'étude personnalisée permet ensuite d'orienter le propriétaire, qu'il soit occupant ou bailleur, sur les travaux à entreprendre afin d'obtenir à minima un gain de 35 % sur la consommation énergétique de leur logement.



# PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)



 Depuis 2011, la CARA s'est engagée dans une stratégie d'aménagement durable de l'espace littoral. Le plan plage territorial qui figure parmi les projets structurants du territoire se définit comme un outil de gestion intégrée des zones côtières. Il participe à la valorisation de la frange littorale en conciliant accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles.

## ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO À DESTINATION DES PLAGES



### Réalisation d'une étude sur la fréquentation des parkings vélos.

La CARA facilite la pratique du vélo aux abords des plages en continuant d'aménager des parcs à vélos au niveau des plages naturelles du territoire. En 2019, l'offre de stationnement était de 1 500 places vélos. Pour évaluer la capacité d'accueil de chaque zone de stationnement et définir si cela répond au besoin, une étude a été réalisée au niveau

intercommunal pour évaluer la fréquentation des parkings vélos de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade. Cela permet également d'évaluer la part de stationnement sauvage et de définir s'il manque des stationnements vélos. Les résultats de cette première étude montrent une augmentation de la pratique du vélo sur le littoral. Ainsi, 3 369 personnes viennent en vélo à la plage à un instant T (pic de fréquentation vers 17h). Néanmoins, 1 369 vélos sont recensés en stationnement sauvage ce qui peut être dû à un déficit de stationnement ou à des équipements non adaptés.

## ENVIRONNEMENT LITTORAL

### Réalisation d'une exposition itinérante pour sensibiliser le grand public sur les écosystèmes du Parc naturel marin.

La CARA a répondu à un appel à projet du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis qui consiste à créer une exposition itinérante co-construite avec des classes pilotes. Cet appel à projet constitue pour notre collectivité une opportunité pour développer de nouveaux outils pédagogiques et pour permettre de mieux faire connaître et de sensibiliser sur les écosystèmes littoraux. Ce projet est porté par les services plan plage territorial et nautisme de la CARA. Les écoles élémentaires du territoire (classes de CM1 et CM2) constituent la pierre angulaire du projet. Les élèves de CM1 et CM2 de l'Agglomération seront les « chevilles ouvrières » de ce projet. Ils vont participer activement à la construction des outils pédagogiques. Six classes seront retenues pour la création des maquettes de l'exposition. La CARA est accompagnée de l'Inspection de l'Éducation nationale de Royan pour la mise en

œuvre pédagogique (lancement de l'appel à participation et sélection des écoles). La réunion de lancement avec les classes participantes s'est déroulée le 15 octobre 2020. Le Parc de l'estuaire assure l'animation des sorties pédagogiques. Ce pôle nature du Département dispose d'un centre d'accueil et de ressources humaines et pédagogiques pour sensibiliser les écoliers sur les écosystèmes marins présents dans le périmètre du Parc. La CARA souhaite également s'appuyer sur l'expertise (connaissance des milieux) des agents du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis pour construire les outils pédagogiques.

## ACCESSIBILITÉ DES PLAGES

L'agglomération Royan Atlantique mesure la difficulté pour certains publics de pouvoir accéder aux plages. Afin d'éviter les mésaventures, la CARA, dans le cadre de son plan plage territorial, a réalisé un diagnostic de l'accessibilité de ses plages afin de renseigner les usagers sur le niveau d'équipements de chaque site. Ainsi, l'agglomération souhaite poursuivre sa politique d'accueil de qualité et promouvoir l'accessibilité des plages pour tous. L'accueil de public familial, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap nécessitent des aménagements spécifiques : accès plage en pente douce, tapis de plage, fauteuils amphibies... Certaines plages sont suffisamment aménagées pour accueillir tous les publics mais l'information est parfois difficile à obtenir. Ainsi, l'agglomération a décidé de créer une page internet spécifique sur l'accessibilité des plages (<https://www.agglo-royan.fr/plage-accessible>).



## AMÉNAGEMENT DURABLE DES PLAGES ET DES STATIONS

LA CARA a accompagné les communes dans la mise en œuvre des démarches aménagement durable des plages (ADP) et aménagement durable des stations (ADS).

- **Organisation d'une visite de site à Lacanau.** La CARA a proposé aux élus et techniciens du territoire une visite de sites en Aquitaine pour présenter des aménagements réalisés dans le cadre des démarches aménagement durable des plages et des stations. La démarche ADS doit permettre de « concrétiser une vision à long terme de l'aménagement du territoire » tout en préservant l'identité et le caractère de cette station balnéaire. Ainsi, deux sites ont fait l'objet d'une visite : le site du Lion (plage située en forêt domaniale) et le front de mer la ville de Lacanau (avec ses problématiques d'érosion). Vingt-sept élus et techniciens ont fait le déplacement. Cette journée de travail a été placée sous le signe de l'échange. L'implication et l'exemplarité de la démarche par les élus et les techniciens de Lacanau ont été salués. Le site du Lion témoigne qu'un engagement collectif et la concertation rend possible la réalisation d'aménagement durable dans un espace naturel proche du rivage. Des sujets ont souvent été cités plusieurs fois comme étant une priorité dans les axes de réflexion à mener sur la CARA :
- Développement des mobilités douces (piste cyclable, espace partagé, usage de la voiture, ... ). La question des mobilités demeure au cœur des débats et des ré-

- flexions dans l'aménagement du territoire.
- Gestion des déchets et aire de dépose centralisée.
- Accueil de qualité pour les vacanciers et les résidents permanents (toilettes à lombricompostage).
- Canalisation du public.

Les élus ont également souligné la nécessité d'expérimenter les aménagements réversibles, modulables et polyvalents.

- **Accompagnement de la commune de Saint-Palais-sur-Mer.** Elle est la première commune de Charente-Maritime à s'engager dans une démarche ADS. L'aménagement de la grande côte constitue le fil rouge du projet. La commune souhaite mieux préserver, valoriser ce site et le lier davantage au centre-ville. Pour aborder les mutations des stations balnéaires, les communes et la CARA peuvent s'appuyer sur le GIP Littoral, un groupement d'intérêt public néo-aquitain spécialisé dans la gestion des espaces littoraux le GIP Littoral. Il porte les démarches ADP et ASD et permet notamment, dans les phases de concertation, de mettre les partenaires autour de la table (l'État, la Région, le Département, l'Office national des forêts). La commune a mené un diagnostic complet de son territoire avec le GIP Littoral. Les résultats permettront d'élaborer d'ici le printemps 2022 une feuille de route opérationnelle pour réaliser le projet des Saint-palaisiens. La CARA accompagne techniquement les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable du littoral.

# GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET COMMUNAUTAIRES



## LES ESPACES VERTS

Il s'agit de l'entretien courant de tous les espaces et abords du patrimoine de la CARA (déchèteries, logements saisonniers, Maison des Douanes, divers terrains et délaissés de rocade) répartis sur les communes du territoire. Le plan de charge du service s'adapte aux nouvelles acquisitions foncières ou aux ventes et cessions pour rendre les parcelles attractives, et répond aux besoins liés aux saisons, aux événements de la collectivité (Sentiers des Arts...) ou aux demandes des services pour du renfort ou des travaux ponctuels.



Les techniques de désherbage alternatif par exposition à la chaleur sont désormais des pratiques courantes, tout comme le « zéro phyto » adopté depuis de nombreuses années par la CARA. De plus, certaines parcelles bénéficient d'une technique particulière d'entretien : la fauche tardive. Les sites concernés sont référencés pour définir le niveau d'intervention (nombre de passages). Cette gestion différenciée est mise en place à la CARA depuis plusieurs années déjà. L'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) de Val Lumière à Vaux-sur-Mer, des Justices à Arvert et des Brégaudières à La Tremblade, est par ailleurs confié à une association d'insertion professionnelle.

## LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du littoral (CDL), à l'Office national des forêts (ONF) ou au Département 17 et dépêche régulièrement sur le terrain les agents du service.

### FORÊT DE LA COUBRE

**Convention sur l'accueil du public CARA – ONF** : initiée en 2013, puis renouvelée en 2016 et en 2019 pour trois ans, concernant « l'organisa-

*tion de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de La Coubre ».*

Cette convention arrête les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables, de 19 parkings et le nettoyage des conteneurs de déchets. La CARA participe ainsi financièrement au titre de la valorisation touristique du site, à la création et l'entretien des équipements de ce massif : sécurisation des parkings, entretien et aménagement des pistes cyclables, des sentiers VTT, pédestres et des parcours équestres, et des accès plage...

### COMBÔTS D'ANSOINE

**Convention tripartite de gestion CARA – Conservatoire du littoral (CDL) – ONF.** Elle concerne les **973 hectares du site des Combôts d'Ansoine.** Cette convention est en cours de renouvellement.



Des heures d'insertion professionnelle représentant 20 jours par an sont effectuées pour le débroussaillage des abords des sites touristiques des Combôts d'Ansoine, en prévention du risque incendie de forêt.

### ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

**Convention « contrat d'objectifs » CARA – Conseil départemental (sur tout le territoire CARA)** concernant : « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements ». Depuis 2013, le département de la Charente-Maritime confie à la CARA la gestion



© Antoine Bigot

de ses sites naturels situés sur le périmètre de notre collectivité. En 2019, le Département a adopté son schéma directeur des espaces naturels sensibles (ENS). De fait, l'année 2020 a vu évoluer le contrat d'objectifs initial en deux contrats : l'un sur les cheminements, le second sur les ENS.

 Les enjeux et problématiques de chaque site sont désormais pris en compte au plus proche « du terrain » et répondent davantage aux besoins spécifiques, notamment en terme de préservation et de protection du patrimoine naturel. Le Département s'appuie sur les acteurs locaux pour le sauvegarder et proposer aux visiteurs des cheminements doux et de qualité. Cela concerne la Velodyssée, le canal des 2 Mers (Véloroute N°80), la route Européenne d'Artagnan, et les sentiers des Trois Balcons de l'Estuaire et autres sites (Arces-sur-Gironde, Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et Talmont-sur-Gironde). Un ENS héberge une faune et une flore remarquables et constitue une vitrine des paysages emblématiques de la Charente-Maritime. Étroitement liée à la gestion des sites Natura 2000, la compréhension de ce patrimoine et son ouverture au public passent par des actions de la CARA, partenaire du Département, portant sur les secteurs des Marais et forêts de la presqu'île d'Arvert, du site éclaté des pelouses calcicoles des coteaux de Gironde et des marais de Gironde.

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Depuis 2015, la CARA active deux leviers de lutte préventive contre les chenilles processionnaires

du pin :

- Remise aux particuliers qui le souhaitent (pour leur propriété) et sur simple demande, d'un éco-piège. Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur chrysalide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel. Cinquante-huit pièges ont été distribués en 2020 (deux cent-vingt-neuf en 2019, soixante-neuf en 2018, quarante-et-un en 2017, cent-dix-huit en 2016 et soixante-dix en 2015).
- Distribution de nichoirs aux communes pour mise en place sur leur domaine public, afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires.

### RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

Par convention avec la Fédération des groupements de lutte contre les organismes nuisibles (FDGDON), cette action porte sur l'animation d'un réseau de chasseurs et de

27 piégeurs volontaires. En 2020, le bilan est de 3454 ragondins et rats musqués prélevés sur les 33 communes (56% par tir, 44% par piégeage), contre 1 578 en 2017, 1936 en 2018 et 3053 en 2019.

### DÉMOUSTICATION

Cette lutte se traduit par le soutien financier de la CARA (avec le Conseil départemental) à l'Établissement interdépartemental de démoustication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques.

### FRELONS ASIATIQUES



La CARA a développé une politique de piégeage sélectif en 2018. Elle a démarré par une opération « test » à l'échelle d'une commune (Chaillevette), puis a été étendue à l'ensemble du territoire avec la distribution de 917 pièges aux volontaires, afin de piéger les fondatrices de frelons asiatiques entre la mi-février et la mi-mai. La CARA s'est appuyée sur les communes qui assurent un relais de qualité pour la distribution de ces pièges. Seulement 102 pièges ont été distribués en 2020 du fait du confinement sanitaire.

# NATURA 2000

Depuis 2014, la CARA anime les zones Natura 2000 « estuaire de la Gironde » et « marais et falaises des coteaux de Gironde » (dit site 36) ; depuis 2018, la CARA a été élue structure animatrice de deux autres zones Natura 2000 : « Presqu'île d'Arvert » et « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » (dit site 32).

Dernière année de la convention-cadre liant l'État et la CARA pour l'animation Natura 2000, l'année 2020 a permis de poursuivre la mise en oeuvre des documents d'objectifs spécifiques aux deux sites « Marais et falaises des coteaux de Gironde – Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord », et « Presqu'île d'Arvert – Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin ». La conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, objectif du réseau Natura 2000, est facilitée par l'action de la CARA en tant que structure animatrice à travers des actions de communication, sensibilisation, d'assistance technique des porteurs de projet et des propriétaires de terrains ainsi que des suivis scientifiques. Un travail administratif important est également mené : dossier de subventions, comité de pilotage, bilans annuel et triennal...

## AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

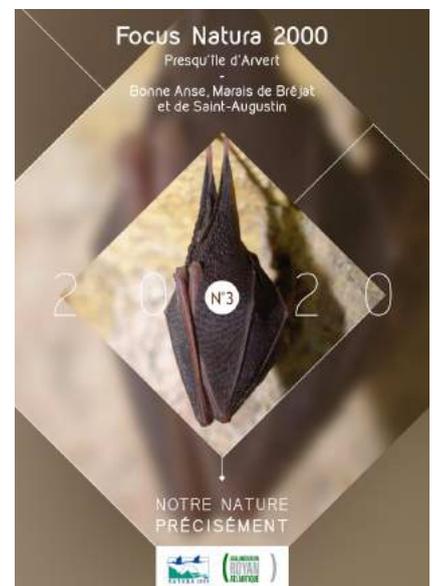
Grâce aux accords de co-financement obtenus fin 2019 auprès du conseil départemental de Charente-Maritime et de la DREAL, la recherche de colonies de chauves-souris dans le patrimoine bâti a été lancée sur la presqu'île d'Arvert. Cette première année d'inventaire a permis de prospecter 89 bâtis favorables à l'accueil des chauves-souris, découvrant ainsi la première colonie de mise-bas de

Noctule commune du département. Le service Natura 2000 a encadré une stagiaire de Master 2 pour mener à bien une vaste étude-terrain évaluant l'état de conservation des pelouses calcicoles du site marais et falaises des coteaux de Gironde, habitat prioritaire et abritant de nombreuses espèces protégées. Cette analyse, reposant sur près de 25 jours de terrain, permettra d'orienter les interventions des partenaires de la CARA assurant une veille d'acquisition foncière sur ces espaces, mais également de répondre aux demandes de l'Union Européenne lors des études sur l'état de santé des habitats et des espèces Natura 2000.

Le renouvellement en 2020 de l'appel à projets de la DREAL a permis de voir trois suivis scientifiques se déroulant sur les sites Natura 2000 de la CARA être sélectionnés pour l'attribution de subventions : « utilisation spatiale de l'habitat par plusieurs espèces de chiroptères forestiers en déclin : exploitation de la technologie GPS », « amélioration des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe dans le cadre du PNA Vison d'Europe », « amélioration des connaissances ichthyologiques de trois marais arrière-littoraux de Charente-Maritime ». Le service Natura 2000 participera à différents niveaux à la mise en oeuvre de ces trois suivis, portés par des structures spécialisées.

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La CARA a, comme tous les ans en février, participé à la journée mondiale des zones humides en proposant une ciné-conférence « sauvons le Vison d'Europe » à Saint-Sorlin-de-Conac et a reconduit la Nuit de la Chauve-souris dans les marais



de Gironde, sur le port de Mortagne-sur-Gironde, avec toujours un fort succès pour cet événement qui permet d'en savoir plus sur ces espèces à forts enjeux, de les observer et même les écouter. Autre temps fort de l'année, la réouverture des plages en mai après le confinement a mis en lumière un des enjeux forts de notre



littoral : la **nidification du Gravelot à collier interrompu**. La chargée de mission Natura 2000, invitée à intervenir au nom de la CARA, a présenté le rôle, les actions passées et futures du réseau Natura 2000 sur cette espèce à la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, venue sur la côte sauvage pour constater les actions de protection de cette espèce.

## CHARTES ET CONTRAT NATURA 2000

Le contrat Natura 2000 est un dispositif permettant le financement d'opérations de gestion des milieux naturels par l'Etat et l'Union Européenne. Il représente un montant d'environ 12 000 € établi par le service Natura 2000 au bénéfice de l'Office National des Forêts et a été sélectionné par les services de l'Etat début 2020. **Le secteur dunaire de l'Embellie (commune de La Tremblade) pourra être mis en défens**, pour d'une part, limiter l'érosion éolienne, et d'autre part, éviter le piétinement et la circulation de cet espace sensible, optimisant ainsi la reconstitution naturelle de la dune et sa préservation. Quant à la charte Natura 2000, outil de mise en valeur des bonnes pratiques des activités ou des usages, les condi-

tions sanitaires n'ont pas facilité la rencontre de potentiels signataires. Cependant, l'animatrice a accompagné 13 exploitations viticoles dans la démarche de certification environnementale impulsée par le bureau national interprofessionnel du Cognac, à travers **la charte Natura 2000 « parcelles cultivées »**.

## PERSPECTIVES 2021

L'année 2020 marquait le terme de la période d'animation 2018-2020 confiée à la CARA par les collectivités membres des sites Natura 2000. Fin 2020, la **CARA a été élue une nouvelle fois structure animatrice de ces deux sites Natura 2000 jusqu'en décembre 2023, sous la Présidence de Françoise Fribourg**, vice-présidente de la CARA. L'animation s'orientera principalement vers la recherche de propriétaires fonciers volontaires à la mise en œuvre de gestion favorable aux espèces d'intérêt communautaire, vers la sensibilisation des nouvelles équipes municipales aux enjeux de biodiversité ainsi que l'amélioration des connaissances, avec notamment le financement d'un programme de protection des nichées de busards ou le cofinancement d'un inventaire de la Cistude d'Europe dans certains marais péri-urbains du territoire.



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

# ASSAINISSEMENT

**Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.**

L'assainissement est une compétence phare de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

**Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.**

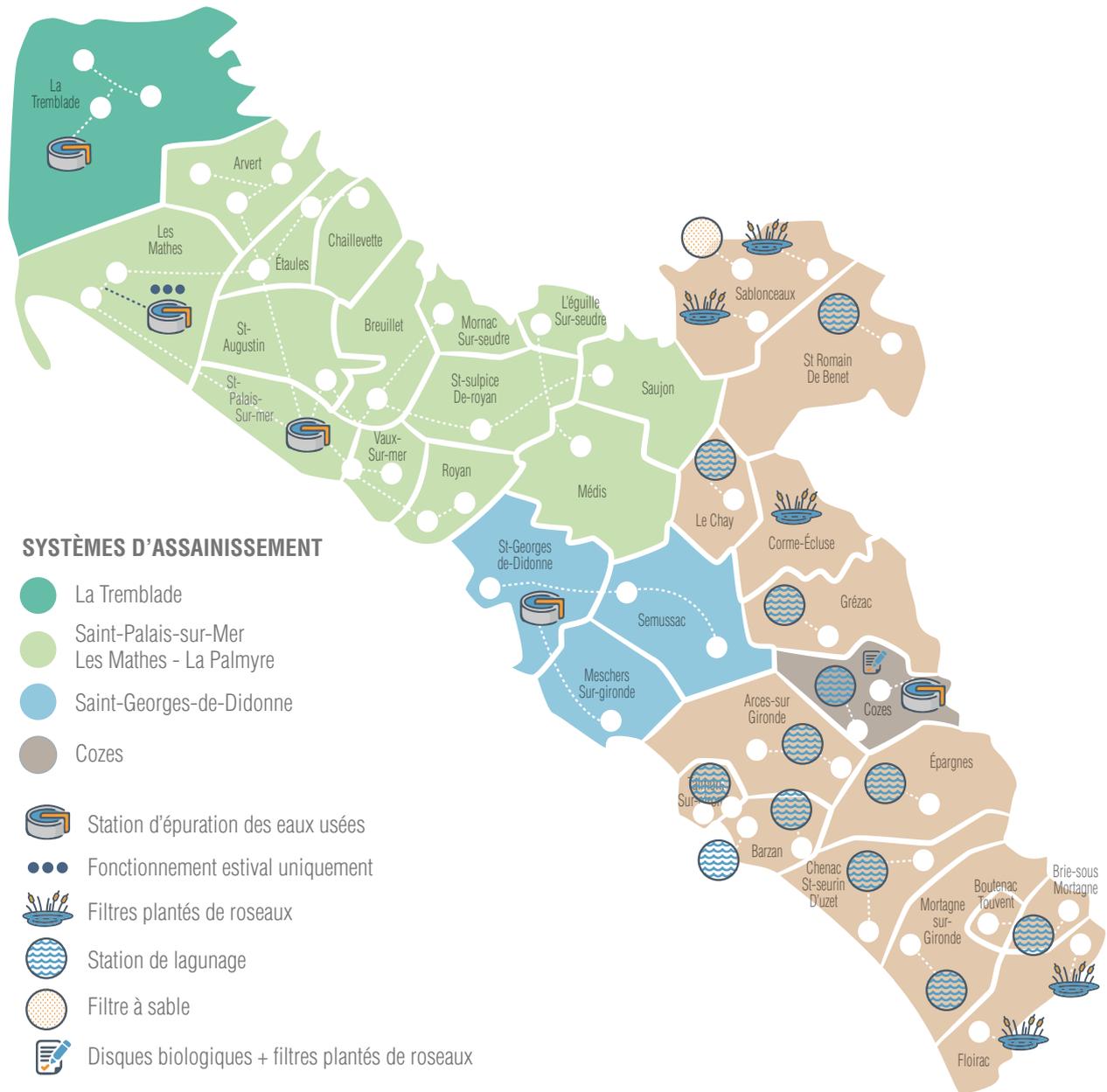
Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dont la chef de service-DGST. En 2020, année marquée par un contexte sanitaire compliqué lié au Coronavirus, son activité s'est traduite notamment par :

- **3 100 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...
- **1 réunion de la commission assainissement** présidée par Jacques Lys et deux réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL »,
- **18 délibérations** votées par le conseil communautaire (programmation de travaux 2021, tarifs 2021, acquisitions de terrains...).

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**L'assainissement collectif concerne les zones urbaines** : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...). **Environ 92 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service** ce qui représente **74 618 abonnés** au 31 décembre 2020 (1 810 abonnés de plus qu'en 2019 soit 2,5 % de hausse).





**SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT**

- La Tremblade
- Saint-Palais-sur-Mer  
Les Mathes - La Palmyre
- Saint-Georges-de-Didonne
- Cozes
- Station d'épuration des eaux usées
- Fonctionnement estival uniquement
- Filtres plantés de roseaux
- Station de lagunage
- Filtre à sable
- Disques biologiques + filtres plantés de roseaux

**LE RÉSEAU**

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 1 012 km de canalisations (760 km en gravitaire et 252 km en refoulement) ;

- 426 postes de refoulement dont 292 sont télésurveillés et 34 sont équipés de groupes électrogènes fixes (des groupes électrogènes mobiles sont également à disposition pour les autres postes) ;
  - 50 unités de lutte contre les odeurs.
- Il est de type séparatif, ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.**

**LES UNITÉS DE TRAITEMENT**

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- **5 « stations d'épuration » (STEP) :** Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-

Didonne, La Tremblade et Cozes ;

- **12 « Lagunes »** : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- **5 « filtres plantés de roseaux »** : Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux, Corme-Écluse ;
- **1 « filtre à sable »** : L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies, Sablonceaux/Le Pont ;
- **1 « disques biologiques + filtres plantés de roseaux »** : Cozes/Javrezac.



## QUELQUES CHIFFRES

- 327 220 équivalents-habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.
- Environ 6,5 millions m<sup>3</sup> d'eaux usées épurées au total en 2020.
- Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de plus de 3 200 hectares pour 60 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture. En 2020, 9 748 tonnes de boues ont été épandues soit 1 970 tonnes de matières sèches (hors chaux) (2 799 tonnes de matières sèches avec la chaux).
- 9 779 m<sup>3</sup> de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans 2 stations d'épuration (4 811 m<sup>3</sup> à Saint-Georges-de-Didonne et 4 968 m<sup>3</sup> à La Tremblade).



## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public (DSP). La Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.



**CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique**  
13 rue Paul-Émile Victor  
17640 VAUX-SUR-MER  
Tél. : 05 46 77 99 17  
(24h/24 et 7j/7)

## LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➔ **Autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et demande de concession d'utilisation du DPM pour le rejet.** L'enquête publique conjointe qui s'est déroulée à l'automne 2019 s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur pour les deux dossiers. La préfecture a délivré les deux autorisations par arrêtés du 27 février 2020.

➔ **Déclarations environnementales des systèmes d'assainissement des eaux usées de Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux/Saint-André et Talmont-sur-Gironde.** Des arrêtés préfectoraux du 29 janvier 2020 ont été obtenus valant récépissés de déclaration et fixant les prescriptions techniques pour les 6 systèmes d'assainissement existant précités.

➔ **Mise en service du réseau d'assainissement et de l'unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corme-Écluse.**

Après deux ans de travaux, le bourg de Corme-Écluse est équipé d'un réseau collectif et d'une unité de traitement par filtres plantés de roseaux. Il s'agissait de la dernière commune ne bénéficiant pas de l'assainissement collectif. Coût de 2 millions € HT, 5 km de réseaux, 4 postes de refoulement, 159 maisons desservies et une unité de traitement de 700 équivalents-habitants.

➔ **Mise en service du réseau d'assainissement pour le hameau de Chaillonnais sur la commune de Médis.**

Coût de 430 000 € TTC, 600 m de réseau gravitaire, 1 poste de refoulement, 350 m de réseau de refoulement, 720 m de réseau en fonte pour relier le hameau sur le réseau existant à Saujon et 43 maisons desservies.

➔ **Suppression de l'unité de traitement du hameau des Métairies sur la commune de L'Éguille-sur-Seudre.**

Dans un objectif de protection de l'environnement et d'amélioration de l'assainissement de ce hameau, la petite unité de traitement par filtre à sable (25 EH) a été supprimée. Elle a été remplacée par un poste de relevage qui permet, via un réseau de refoulement de



900 m, de diriger les eaux usées vers le réseau public du bourg de la commune.

➔ **Études-diagnostic des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites.** Conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2020, ils ont concerné les réseaux de Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant du poste de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant du poste de Nauzan et Saujon.

➔ **Crise sanitaire de la Covid-19.** Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 et du confinement ayant eu lieu de mars à mai, les agents du service assainissement de la CARA ont été mis en télétravail sur toute cette période. Toutes les tâches administratives de l'assainissement collectif ont ainsi été poursuivies (dossiers de marchés publics, avis sur les demandes d'urbanisme, accueil téléphonique...). Le SPANC a également effectué les actes administratifs, mais n'a réalisé aucun

contrôle sur le terrain. Le service a repris normalement dès la fin du confinement en observant des mesures de protections sanitaires adaptées et en effectuant ses missions, en partie, en télétravail. Pendant toute cette période, la CERA était en effectif actif réduit sur le terrain, mais les missions essentielles étaient assurées, notamment la gestion des réseaux, le fonctionnement des postes de relevage et des unités de traitement. Cette organisation a permis la continuité du service aux usagers, le fonctionnement normal des réseaux et le respect des normes de rejet des unités de traitement. La CARA a participé, durant l'été, au programme national Obepine de recherche de la présence du virus de la Covid-19 dans les eaux usées, au niveau des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et Saint-Georges-de-Didonne. Il n'a pas été trouvé de traces significatives sur le territoire.

➔ **Orage du 13 août.** Dans la nuit du 12 au 13 août, un orage d'une intensité exceptionnelle s'est abattu sur Saint-Palais-sur-Mer et dans une moindre mesure sur Vaux-sur-Mer et Saint-Augustin. Il est tombé 150 mm de pluie en moins de 24 heures avec

un pic de 86 mm en 27 minutes vers 6/7 heures. Cette pluie historique a entraîné de nombreuses inondations de routes, parkings, maisons (plus de 250 sinistrés). Deux campings ont même dû être évacués. Ces inondations ont eu pour conséquence la saturation du réseau pluvial et du réseau d'assainissement des eaux usées. Des débordements ont eu lieu et certaines armoires électriques de postes de refoulement se sont retrouvées sous l'eau, ne fonctionnant plus momentanément. Une cellule de crise a immédiatement été mise en place par la CERA pour pouvoir gérer les interventions en urgence sur le terrain. En fin de journée tous les postes fonctionnaient à nouveau normalement. Malgré les conditions, la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer a fonctionné normalement et les eaux rejetées ont respecté les normes.

➔ **Les travaux de 2020.** Liste non exhaustive :

- Les Mathes : extension du réseau Avenue Pierre Sibard et Rue du Grand Logis
- Cozes : réhabilitation du réseau Route de Bordeaux
- La Tremblade : déplacement du poste de refoulement de La Gare

dans le cadre des travaux de création du port

- Mornac-sur-Seudre : route de Breuillet et rue du Grimeau

## PROGRAMMATION DE TRAVAUX

- **Programmation de travaux 2020 pour un montant total de 7 515 435 € HT** (3 821 335 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 3 694 100 € HT pour les travaux de réhabilitation). Pour mémoire : 9 millions d'€ HT en 2019 avec 0,66 millions d'€ HT d'extension et 8,34 millions d'€ HT de réhabilitation.

- ➔ **Extension de réseaux** notamment Arces-sur-Gironde et Semussac (respectivement hameaux de Brézillas et Bardecille) ; Médis (hameau des Brandes) ; Meschers-sur-Gironde (Boulevard de Suzac...) ; Saint-Romain-de-Benet (hameau du Vivier), ...



- ➔ **Réhabilitation de réseaux** notamment Saujon (Route de Royan), STEP de Saint-Palais-sur-Mer (remplacement des dégrilleurs) ; STEP de Saint-Georges-de-Didonne (remplacement traitement des boues et désodorisation), ...

- Programmation de travaux 2021 pour un montant total de 6 498 600 € HT (1 854 000 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 4 644 600 € HT pour les travaux de réhabilitation).

- ➔ **Extension de réseau** notamment Floirac (hameau de Saint-Romain-sur-Gironde) ; ...

- ➔ **Réhabilitation de réseau** notamment La Tremblade (Rue Foran

et Avenue Maréchal Joffre) ; Mornac-sur-Seudre (Rue du Port) ; Cozes et Mortagne-sur-Gironde (travaux suite aux diagnostics eaux parasites des réseaux) ; ...

- ➔ **Étude de diagnostic des réseaux (lutte contre les eaux parasites)** : Royan (bassin versant du poste de refoulement de Champ de Foire).

## PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportionnelle (€ HT / m <sup>3</sup> )
Part CARA	56,06	0,3480
Part délégataire	30,36	0,7443

Soit 1,99 € TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (total de 239,25 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

Soit 2,38 € TTC pour une consommation de 80 m<sup>3</sup> (total de 190,76 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

## COMMUNICATION

Pour un maximum de transparence et informer au mieux les usagers, le service assainissement communique très régulièrement via :

- des visites des stations d'épuration (visite de la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer par le Rotary

Club de Royan le 24 février et par des membres de l'association NatVert le 28 février) ;

- des articles dans Cara'mag (informations sur les travaux d'assainissement dans les communes, présentation des diagnostics des réseaux pour lutter contre les eaux parasites, lancement des diagnostics des réseaux des campings, mise en service de l'assainissement collectif à Corme-Écluse).

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé** : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

**Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.** Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...



Les usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. **6 346 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer deux missions principales sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes. Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes. En 2020, ont été réalisés :

- **103 attestations de mise en service d'ANC contrôlés conformes (94 en 2019) ;**
- **356 contrôles des installations existantes dont 163 dans le cadre de ventes immobilières (705 en 2019 pour 202 ventes).**

À ce jour, toutes les communes de la CARA ont fait l'objet du premier diagnostic de fonctionnement y compris les bâtiments dans les zones ostréicoles. **Entre 80 et 85 % des installations sur la CARA sont en bon état de fonctionnement** sans impact majeur sur l'environnement ou la santé. Du fait des travaux de mise en place de réseaux collectifs programmés ou déjà réalisés, plus de 700 ANC vont disparaître pour lesquels les maisons devront, à court terme, se raccorder au nouveau réseau public.

## LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 18 novembre 2019 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installa-

tions neuves ;

- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.



**Le contrat d'assainissement passe au VERT**

La CARA délègue la gestion de ses réseaux et des unités de traitement des eaux usées. Dans ce cadre, un nouveau contrat a été conclu, après mise en concurrence, le 23 avril 2019 et pour 9 ans avec la CERA (Compagnie d'Environnement Royan Atlantique). Soucieuse de la protection de son environnement exceptionnel, la CARA a imposé que soient incluses dans le contrat, des actions en matière de développement durable, en plus d'une gestion rigoureuse de l'exploitation pour un assainissement toujours de qualité au service de l'environnement et des habitants du territoire. C'est ainsi que le triptyque du développement durable a été intégré par le nouveau délégataire avec de nombreuses actions environnementales (réduction de l'impact carbone, électricité verte, mise en place de panneaux photovoltaïques, réutilisation des eaux traitées...), du social (aide à l'insertion professionnelle via la Car'academy, service clientèle performant, ...) et économique (baisse des tarifs, achat locaux...).

L'un des objectifs est la diminution de la consommation électrique et la réduction de l'impact sur les émissions de CO2. Pour ce faire, il est notamment prévu que 70 % de la flotte de véhicules soient propres en 2025. Leur remplacement se fera au fur et à mesure des besoins de renouvellement. À ce jour, quatre voitures ont été renouvelées et remplacées par deux voitures électriques et deux hybrides. Des tests sont en cours pour trouver des utilitaires

« propres » et adaptés aux missions des agents. L'utilisation de carburant vert est à l'étude mais se trouve confrontée au manque d'offre locale. La réduction des consommations électriques des ouvrages (postes de refoulement, stations) est en cours. Des études et tests sont lancés, certains travaux et aménagements effectués. Enfin, il est à noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les ouvrages sont désormais alimentés par de l'électricité d'origine verte permettant ainsi l'économie de 64,0 tonnes de CO2 par an. La neutralité carbone est d'ores et déjà atteinte pour l'alimentation électrique.



## ET EN 2021...

**Liste non exhaustive des travaux, études, dossiers en assainissement collectif à venir :**

- **Procédure administrative pour le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation environnementale de l'épandage des boues des 5 stations d'épuration de la CARA** (enquête publique, arrêté préfectoral).
- **Études-diagnostics de lutte contre les eaux parasites** avec la finalisation sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bernezac et Vaux-sur-Mer/Nauzan, la poursuite de l'étude sur Saujon et le démarrage sur le bassin versant du poste de Champ de Foire à Royan.
- **Poursuite de l'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole.**
- **Modification du règlement du SPANC avec définition des fréquences des vérifications périodiques de fonctionnement des ANC existants.**



# EAU POTABLE



Depuis le 1er janvier 2014, les communes du territoire ont confié à la CARA la responsabilité de gérer leur approvisionnement en eau potable. Cette nouvelle compétence s'ajoute à celle de l'assainissement des eaux usées, exercée depuis plus de 45 ans par l'intercommunalité.

La CARA se retrouve ainsi en position de maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de l'approvisionnement au traitement des eaux usées.

Pour cela, l'agglomération peut compter sur la longue expérience et les compétences techniques d'Eau 17, auquel la CARA a adhéré le 1er janvier 2014. Créé en 1952, le syndicat départemental compte aujourd'hui 432 communes et

12 intercommunalités, dont la CARA, pour le compte desquelles il assure la gestion, le renouvellement et le développement du réseau d'eau potable.

Le territoire de la CARA compte **76 196 abonnés en 2019 et onze services d'eau potable**. En 2020, les élus ont choisi de confier la production de l'eau potable (captage, usines, châteaux d'eau) à la Régie publique d'Eau 17, la RESE. Ils ont également validé une organisation avec un exploitant unique pour la distribution par une délégation de service public. La CARA est alimentée en eau essentiellement par des ressources locales : résurgence de Chauvignac à Chenac, et forages à Saujon, Le Chay, Royan et Vaux-sur-Mer.

## LES ONZE SERVICES D'EAU POTABLE

### Rives de la Seudre

Exploitant : CER  
28/04/08 - 31/12/22

### St-Palais-sur-Mer

Exploitant : CER  
01/03/19 - 31/12/21

### Vaux-sur-Mer

Exploitant : CER  
01/01/10 - 31/12/21

### Royan

Exploitant : R2E  
01/01/10 - 31/12/21

### St Georges de Didonne

Exploitant : RESE

### Chenac

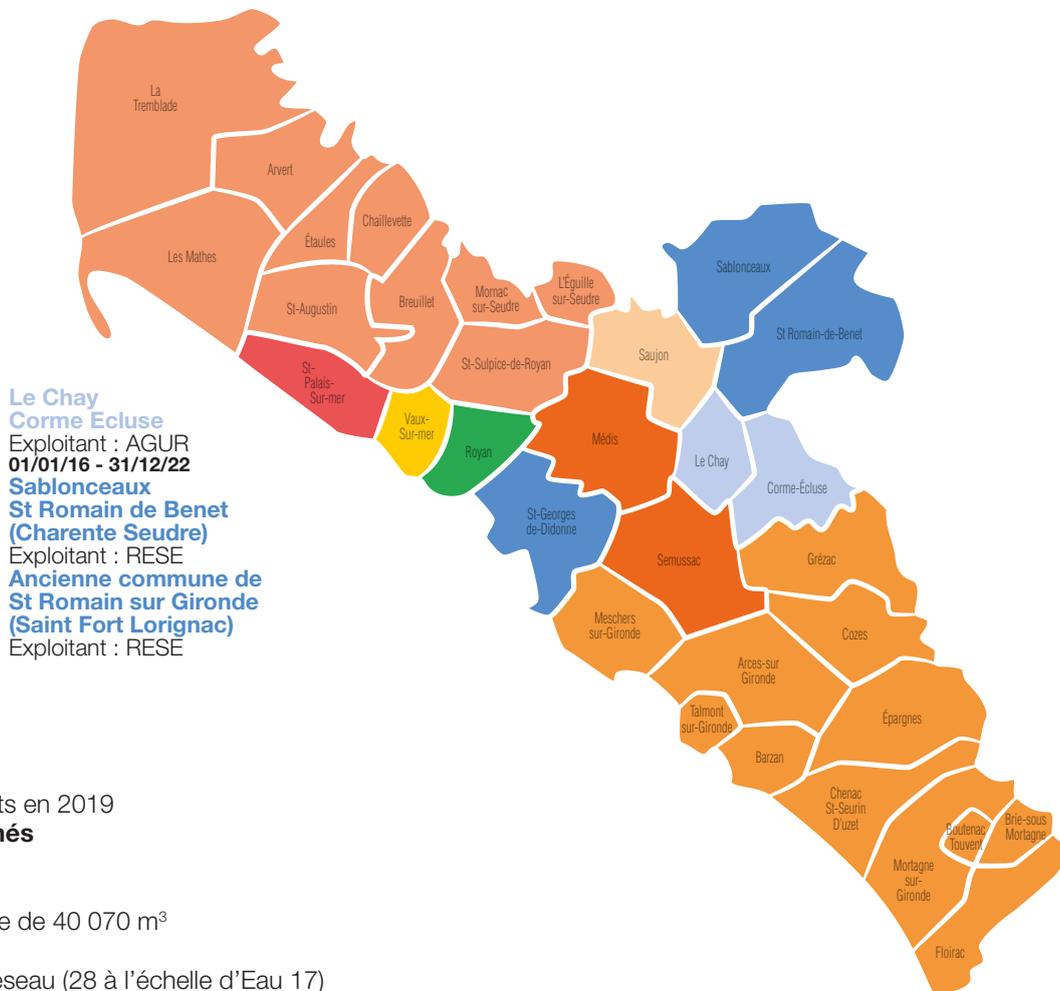
Exploitant : CER  
01/01/12 - 31/12/23

### Saujon

Exploitant : CER  
01/01/08 - 31/12/19

### Médis Semussac

Exploitant : CER  
01/01/10 - 31/12/21



## 8 RESSOURCES

8,2 millions de m<sup>3</sup> produits en 2019

**7 102 938 m<sup>3</sup> consommés**

**93 m<sup>3</sup>/abonnés/an**

32 réservoirs, volume utile de 40 070 m<sup>3</sup>

1 564 km de réseau

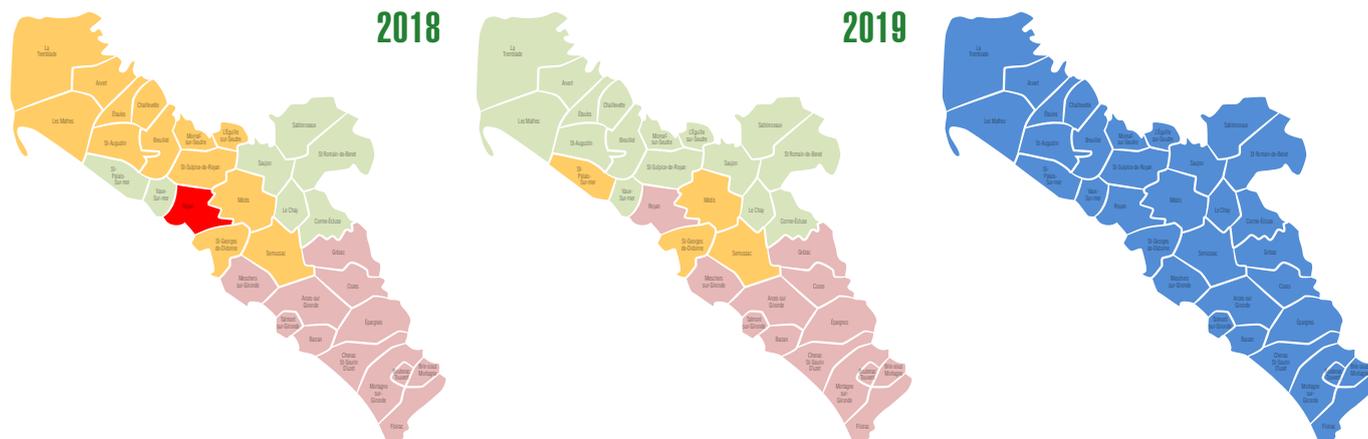
51 abonnés par km de réseau (28 à l'échelle d'Eau 17)

64 km renouvelés entre 2014 et 2018

Taux de renouvellement : 0,85% / an

# LES SERVICES D'EAU POTABLE DE LA CARA - BILAN 2019

## PERFORMANCE HYDRAULIQUE DES RÉSEAUX



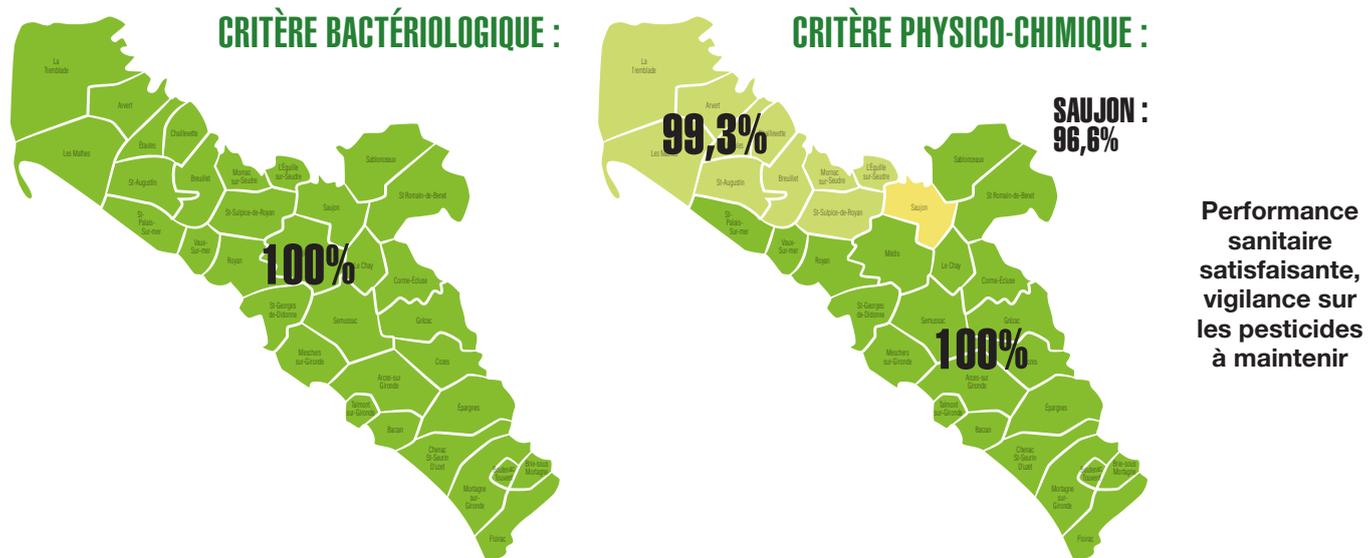
COULEUR	LÉGENDE
<span style="color: green;">■</span>	Pertes faibles
<span style="color: orange;">■</span>	Pertes modérées
<span style="color: pink;">■</span>	Pertes élevées
<span style="color: red;">■</span>	Pertes très élevées

Performance hydraulique en amélioration, des efforts à poursuivre

Indice linéaire de perte :  
2,8 m<sup>3</sup>/jour/km en 2018  
2,2 m<sup>3</sup>/jour/km en 2019

# LES SERVICES D'EAU POTABLE DE LA CARA - BILAN 2019

## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



Aucun dépassement des limites de qualité sur 406 prélèvements.

2 dépassements des limites de qualité sur 466 prélèvements sur les paramètres DEDIA et plomb. Suivi des pesticides renforcé.

Performance sanitaire satisfaisante, vigilance sur les pesticides à maintenir



## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CARA est compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Suite à l'étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI réalisée par le bureau d'études Espelia, en 2017/2018, **la CARA a fait les choix de gouvernance suivants :**

- Exercer en propre la prévention des inondations (PI) sur l'ensemble de son territoire
- Exercer en propre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Gironde
- Transférer la GEMA au Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), sur le bassin versant de la Seudre.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS (PI)

### LA DIGUE DE MUS DE LOUP

La digue de Mus de Loup, située à Ronce-les-Bains, sur la commune

de La Tremblade, est l'unique ouvrage classé (C) sur le territoire de la CARA, préalablement à la prise de compétence GEMAPI. De fait, cette digue a été transférée automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la commune de La Tremblade à la CARA, qui en est ainsi devenue gestionnaire et détentrice de l'arrêté de classement et de ses obligations. En 2020, des travaux d'urgence ont été finalisés avec le département de la Charente-Maritime sur un peu plus de 500 m, pour un montant de 496 622.5 € HT financés à 50 % par le département de la Charente-Maritime et à 50 % par la CARA.

### LANCLEMENT DES ACTIONS DE PROTECTION COLLECTIVE

De par sa compétence GEMAPI, la CARA s'engage à définir des systèmes d'endiguement jouant un rôle dans la protection des personnes contre la submersion marine.



Barzan Plage

Dans le cadre des PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) Seudre et Gironde et de notre convention cadre avec le département de la Charente-Maritime (convention cadre relative à la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations), **les études préalables relatives aux actions suivantes ont été lancées sous la maîtrise d'ouvrage du département de la Charente-Maritime en 2020 :**

- Création d'un système d'endiguement rapproché des habitations sur la commune de **La Tremblade**
- Création d'un système d'endiguement rapproché des habitations sur la commune de **L'Éguille-sur-Seudre**
- Protection rapprochée des enjeux sur **Barzan-Plage**
- Confortement et réhaussement des ouvrages sur le secteur de **Ronce-les-Bains (brise lame et Mus de Loup)**
- Protection rapprochée des enjeux sur **Chenac-Saint-Seurin d'Uzet**

Ces études sont suivies lors des comités techniques ou comités de pilotage par :

- Département 17 : Maîtrise d'ouvrage
- Unima : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
- Bureau d'études : Creoccean (secteur de l'estuaire de la Gironde) ou Artelia (secteur Seudre)



Mus de Loup

- Services de l'État : DREAL et DDTM
- Commune concernée
- CARA : futur gestionnaire des systèmes d'endiguement
- Syndicat Mixte dont dépend l'action : SMIDDEST ou SMBS
- Sur le secteur de la Seudre : Syndicat mixte des ports de la Seudre.

## SYMADIG

Les études hydrauliques et l'analyse multi-critères (AMC) réalisées sur la rive droite de la Gironde, de Mortagne-sur-Gironde à Blaye, ont conclu à l'intérêt de conforter les systèmes d'endiguement de premier rang sur ce secteur, d'une longueur avoisinant les 60 km (s'étendant sur les départements de Charente-Maritime et de Gironde).

**À ce titre, les 4 EPCI concernés** (Communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire et de Haute Saintonge et la CARA) se sont entendues **sur la création d'un syndicat mixte dont l'objet est de définir, déclarer et gérer les systèmes d'endiguement de la rive droite de la Gironde.**

**La procédure de création de SYMADIG (syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde) est en cours**, sur le périmètre des communes où se situent les systèmes d'endiguement de la rive droite de l'estuaire de la Gironde et leurs zones protégées.



© Ambre Heintz



# La CARA développe



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE



**L'année 2020 restera longtemps dans les mémoires comme l'année de la pandémie de COVID-19. Au-delà des aspects sanitaires, du sentiment partagé d'une année « perdue », réduisant les libertés, cette épidémie mondiale n'a pas épargné l'économie du territoire de la CARA. Dans ce contexte, et en dépit d'une saison estivale plutôt bonne, 2020 a été avant tout pour le pôle développement et attractivité territoriale (DAT) de la CARA une année de gestion de la crise.**

## INFORMER, ÉCOUTER, ANTICIPER

Dès le 16 mars, premier jour du confinement, le pôle DAT a joué son rôle d'accompagnement des entreprises. En valorisant l'ensemble des outils de communication de la CARA (site web, réseaux sociaux, Cara'mag, guide dédié), il a mis à disposition des entreprises une information détaillée – et actualisée en temps réel – sur les nombreux dispositifs d'aide d'urgence mis en place par l'État ou la Région. En parallèle, la Plateforme Entreprendre a géré de nombreux appels tout au long de la période pour renseigner, accompagner, orienter les entrepreneurs du territoire et également identifier ceux qui ne rentraient pas dans les critères des dispositifs d'aide d'urgence.

À travers un comité de pilotage ouvert, animé par la Plateforme Entreprendre, il a assuré la coordination des interventions entre les différents acteurs, favorisé les partages d'informations et organisé la réponse locale aux différentes problématiques identifiées dans le tissu écono-

mique. Ce comité de pilotage, réuni de façon hebdomadaire en visioconférence, regroupait notamment la CARA, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, l'Office de tourisme communautaire, la région Nouvelle-Aquitaine, Initiative Charente-Maritime, la DIRRECTE... L'objectif était double : gérer la crise au mieux, au plus près des entreprises et coordonner les initiatives de chacun des partenaires sur le territoire, puis faire émerger des idées à proposer aux élus communautaires et mener des actions co-pilotées pendant le confinement et après.

Consciente de la grande difficulté dans laquelle pouvaient se trouver de nombreux chefs d'entreprises, confrontés à l'incertitude et la perte d'activité, la CARA a noué un partenariat avec l'APESA, association nationale de soutien psychologique aux chefs d'entreprises, née au tribunal de commerce de Saintes. La collectivité a ainsi financé la formation de plusieurs de ses agents, mais aussi de professionnels de structure partenaires, pour devenir des « sentinelles », chargées d'identifier des entrepreneurs en souffrance et, sur la base de leur volontariat, de les mettre en relation avec les psychologues de l'APESA.

Enfin, la veille menée par le pôle DAT ne s'est jamais interrompue depuis le mois de mars. Au-delà des dispositifs d'urgence, elle a porté sur les plans de relance mis en place tant par l'État que la Région, mais aussi sur les signaux de transformation durable de l'économie que la crise sanitaire va certainement générer, ou accélérer. L'enjeu

pour elle est de pouvoir adapter en temps réel ses interventions et ses services aux entreprises à l'évolution très rapide des pratiques et des besoins. Parmi les thèmes apparus comme incontournables à l'occasion de cette crise figurent : la transformation numérique, la montée en puissance des circuits courts de proximité et du « consommer local », la résilience des entreprises, l'émergence du télétravail comme nouvelle organisation, etc.

## AIDER FINANCIÈREMENT LES ENTREPRISES

Au-delà de ces actions de veille et d'information, la CARA s'est aussi fortement mobilisée pour aider financièrement son tissu économique. Elle a ainsi voté en juin 2020 **une exonération de CFE pour les entreprises des secteurs les plus touchés par le confinement : tourisme, événementiel, sports, culture... Le montant estimatif de cette exonération est proche de 750 M€.**

La CARA a également abondé le fonds de proximité et de solidarité mis en place par la Région et BPI en faveur des TPE. Ce dispositif, géré par Initiative Charente-Maritime a permis à 20 entreprises locales de bénéficier d'un prêt à taux zéro compris entre 5 000 et 15 000 €. **Le montant total ainsi alloué à des entreprises du territoire s'est élevé à 222 500 €.** En septembre 2020, la CARA a lancé une **vaste opération de soutien à la trésorerie des entreprises les plus fragilisées par la crise sanitaire.** À travers une « aide exceptionnelle face à la crise COVID-19 », elle a ainsi attribué près de **790 000 € de subventions à 140 entreprises et associations** employeuses de son

territoire. Face au succès de cette opération et à la poursuite des restrictions (notamment le confinement de novembre 2020), la CARA a décidé de renouveler l'opération en 2021.

D'autres dispositions ont été prises pour aider les entreprises à « passer le cap », telle l'exonération des loyers pendant trois mois dans l'ensemble des bâtiments économiques communautaires (bâtiments relais, hippodrome). De même, les subventions allouées début 2020 pour des événements culturels ou sportifs programmés sur le territoire de la CARA ont été maintenues, y compris lorsque lesdits événements ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire. La CARA a ainsi aidé les organisateurs de ces manifestations, principalement des associations locales, à survivre malgré ces annulations.

Enfin, la CARA a tenu à maintenir pendant toute cette période l'octroi des aides économiques qui existe depuis début 2019 aux entreprises et porteurs de projets locaux. Les élus de la CARA ont en effet considéré que ces aides contribuaient à maintenir une dynamique économique locale (emplois, investissements, ...), et / ou à éviter que certaines entreprises ne se retrouvent (plus) en difficulté du fait de la crise.

## FAVORISER LA CONSOMMATION LOCALE, SOUTENIR LES PRODUCTEURS DU TERRITOIRE

Toujours au sein du pôle développement et attractivité territoriale, le service développement agricole, ostréicole et ruralité s'est mobilisé pour soutenir les producteurs du territoire, au travers des actions suivantes durant le confinement, et au-delà :



- Une veille et transmission aux producteurs (courriels, campagnes téléphoniques, articles sur les sites de la CARA, de la Plateforme Entreprendre et les réseaux sociaux) d'informations sur les cartes numériques d'aide à la vente directe, la recherche de main d'œuvre et les mesures d'accompagnement étatiques, régionales et consulaires.
- La mise en place d'une page « producteurs locaux » sur le site de la CARA [www.agglo-royan.fr/producteurs-locaux](http://www.agglo-royan.fr/producteurs-locaux) avec relai de deux cartes interactives dont l'une a été majoritairement alimentée par le service développement agricole de la CARA. Une quarantaine de points de vente en circuits courts (marchés, magasins de producteurs, vente à la ferme, livraison de paniers...) ont ainsi été recensés, et la page a été consultée par plus de 1500 internautes durant le premier confinement.
- Une campagne de communication pour encourager les consommateurs et acheteurs à s'approvisionner localement : communication auprès des habitants (campagne



### CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES À MÉDIS :

- Près de 50 000 m2 de terrain sont actuellement en cours d'acquisition par la CARA autour de l'aérodrome de Royan-Médias, pour y créer une nouvelle zone d'activités dédiée à l'industrie aéronautique. Celle-ci doit accueillir dans un premier temps Voltaero, un fleuron industriel du territoire qui a mis au point un avion hybride thermique-électrique, ainsi que Royan Aircraft, spécialisée dans la formation et les baptêmes de l'air en ULM..



© Les grands dévils - JRP PDS Océans





Facebook), des acheteurs de la distribution et des acteurs médico-sociaux (courriels). Et pour faire perdurer les bonnes habitudes d'achat local au-delà du confinement, la CARA a lancé une campagne d'affichage « Consommons local » en novembre 2020.

### La CARA a également soutenu des initiatives alimentaires solidaires :

- Les chefs de l'association de restaurateurs « Saveurs d'ici, cuisine de chefs » ont réalisé des repas livrés gratuitement au personnel de la collecte des ordures ménagères, puis des déchèteries à leur réouverture. L'achat des denrées alimentaires, en privilégiant les produits locaux, a été financé en partie par la CARA. Plus de 250 repas ont été livrés pendant

- quatre semaines consécutives.
- La CARA a relayé l'initiative de soutien à la recherche contre le Covid-19, portée par les comités régionaux de la conchyliculture (CRC) de Charente-Maritime et d'Arcachon. Du 18 mai au 21 juin, les producteurs participant s'engageaient à reverser 0,50€ pour chaque kilo d'huîtres et chaque douzaine achetés. Cette opération « j'aime les huîtres, je soutiens la recherche » a également favorisé la relance de la consommation d'huîtres auprès des particuliers. Au final, la CARA a continué de mobiliser plus que jamais ses moyens humains et financiers pour la survie, le maintien, le développement, la création des entreprises du territoire et ainsi créer une chaîne de valeurs vertueuse.

## CONTRIBUER À L'ÉVOLUTION DU MODÈLE AGRICOLE



Le secteur agricole s'appuie sur des exploitations qui doivent relever le défi d'évoluer vers des modèles de production diversifiés et résilients. La crise sanitaire et économique traversée en 2020 a souligné ces enjeux avec d'autant plus d'acuité.

À son niveau, la CARA accompagne le développement d'une agriculture durable et la structuration de circuits courts de proximité. Ses actions visent d'une part, à stimuler la demande en produits locaux de qualité et d'autre part, à accompagner les producteurs locaux dans le développement de leur offre. La CARA agit également en faveur de la mise en relation de l'offre et la demande, en

contribuant à l'émergence d'une solution logistique mutualisée pour l'acheminement des produits en circuits courts de proximité. L'année 2020 a ainsi été marquée par la poursuite des grands projets en faveur de la ruralité et du monde agricole : lancement du chantier de construction de l'atelier collectif de découpe et transformation de produits locaux, acquisition d'un domaine de 4 hectares pour y développer le futur espace-test dédié au maraîchage biologique, poursuite du travail sur la mise en place d'une solution logistique mutualisée... À l'issue des périodes de confinement, la CARA a souhaité actualiser la base de contacts des producteurs locaux pratiquant la vente en circuits courts de proximité. Elle a donc lancé fin 2020 une grande enquête au-

près de 170 producteurs locaux. Les derniers entretiens sont en cours de finalisation. Dans l'attente des résultats définitifs, il apparaît qu'un peu plus de 80 producteurs locaux pratiquent la vente directe ou en circuits courts de tout ou partie de leurs productions. Cette enquête a permis d'identifier les marques d'intérêt de producteurs pour diverses thématiques (certification HVE, volonté de figurer sur des outils de communication auprès du grand public, volonté de développer des débouchés commerciaux avec la restauration hors domicile, intérêt pour rejoindre une solution logistique mutualisée, etc.) permettant ainsi de revenir vers chacun avec des accompagnements adaptés à leurs besoins.



# ÉTUDES PROSPECTIVES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES



© Alexandre Garcia

**La direction des études prospectives et politiques contractuelles (DEPPC) assure la recherche de subventions pour les projets de l'Agglomération. Elle élabore les contrats territoriaux avec l'État, la Région et l'Europe, qui permettent le financement pluriannuel d'opérations structurantes ou de stratégies locales de développement.**

## POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

Depuis décembre 2016, le service « politiques contractuelles » assure, à l'échelle du territoire de la CARA, la mise en œuvre, l'animation et la gestion du programme européen de développement local LEADER, destiné à soutenir les zones rurales et périurbaines dans le cadre d'une stratégie locale de développement définie au niveau local. Le rythme de mise en œuvre du programme a sensiblement baissé en 2020. La pandémie de Covid-19, qui a débuté en mars 2020 et s'est prolongée toute l'année, a entraîné un retard de plusieurs mois dans les demandes de subvention, les porteurs de projets ayant rencontré des difficultés pour réunir les pièces justificatives nécessaires à la constitution des dossiers.

Le report des élections municipales de mars à juin 2020 a entraîné un retard important dans la recomposition du collège public du comité de programmation. Aucun comité n'a pu être organisé entre le 13 janvier et le 27 octobre 2020, ce qui a entraîné des délais supplémentaires pour les porteurs de projets en attente d'un passage en opportunité ou d'une programmation de leur subvention.

Entre janvier et décembre 2020, l'équipe technique du GAL a recensé 10 sollicitations parmi lesquelles :

- 1 opération envisagée (prise de contact)
- 6 opérations accompagnées (récépissés de dépôt délivrés)
- 1 demande relative à l'animation du GAL pour l'année 2021
- 2 projets déclarés inéligibles, réorien-

tés ou abandonnés

- 0 projets non retenus par le comité de programmation.

**Au 31 décembre 2020, le montant de FEADER programmé s'élève à 1 110 933,81 euros** (1 073 694,18 € en prenant en compte les désengagements) soit 65,80 % de l'enveloppe globale, avec une progression de 219 750,45 euros (13 points) en un an.

Environ 104 % de l'enveloppe financière du GAL est d'ores et déjà orientée sur des opérations pour lesquelles une demande d'aide a été déposée ou est attendue. Cette marge supérieure permet d'envisager une consommation totale de la maquette financière à la fin de la période de programmation.

Dans cette perspective, le comité de programmation du GAL (réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2019) a décidé, dès janvier 2020, la mise en place d'une procédure de liste d'attente pour assurer une bonne gestion de la maquette financière en fin de programme.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :  
L'Europe investit dans les zones rurales.

## ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE ET DE LA PÊCHE (FEAMP)

Dans le cadre du groupe d'action locale pêche aquaculture (GALPA) financé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et la Région, **12 projets contribuant au développement des filières locales de la pêche et de l'aquaculture ont reçu un accompagnement financier.**

Exemples d'opérations financées en 2020 :

- Actions de sensibilisation du jeune public aux métiers de la mer visant à développer une culture maritime auprès des jeunes générations à travers la création d'une exposition itinérante co-construite avec des classes de CM2 (projet porté par la CARA).
- Mission d'accompagnement pour la co-construction d'une stratégie transversale en faveur des marais de la Seudre permettant de renforcer la structuration et la coordination des nombreux acteurs (privés, publics) intervenant dans le marais, de valoriser la productivité naturelle des marais comme moyen durable pour garantir leur entretien, de renforcer la préservation d'un environnement de qualité, de promouvoir le marais, ses produits et ses paysages.

Le FEAMP finance par ailleurs le poste d'animation de la **mission « croissance bleue »** qui a démarré le 1er septembre 2020. D'une durée de 16 mois, cette mission doit permettre de porter un diagnostic des atouts et des potentiels de développement « croissance bleue » du territoire et de définir un positionnement stratégique permettant de concilier valorisation et préservation des patrimoines du territoire (naturel, paysager, historique...) dans une approche économique durable.



### ET AUSSI EN 2020 :

- Dépôt et suivi des demandes de subvention pour le pôle de transformation agricole de Saujon, le Bureau d'information touristique de Royan, le pôle d'échanges multimodal de Saujon, etc.
- Suivi des réunions préparatoires du contrat de Plan État-Région (CPER 2021-2027) et participation à l'élaboration de l'accord régional de relance 2021-2022.



# PROMOTION DU TOURISME



Né en 2017 de la fusion des 16 offices de tourisme communaux de l'agglomération, l'Office de tourisme communautaire (OTC) de la Destination Royan Atlantique a développé en 2020 de nouveaux outils de promotion et dispositifs d'accueil du public pour s'adapter aux contraintes sanitaires.

## OFFRIR DES SERVICES TOURISTIQUES

**Accueil dans les Bureaux d'Information Touristique.** Avec **252 000 visiteurs reçus en 2020**, l'Office de tourisme communautaire enregistre une fréquentation en baisse de 42% sur l'ensemble des points d'accueil comparativement à 2019, s'expliquant notamment par la limitation du nombre de personnes pouvant être présentes simultanément à l'intérieur des murs. Cependant, la plus-value apportée par la proximité avec le conseiller en séjour se traduit par une augmentation proportionnelle du nombre de personnes renseignées. La majorité des conseils en séjour prodigués relève de nombreuses demandes d'ordre pratique. Les visiteurs souhaitent connaître les conditions de visite et de réservation en lien avec le contexte sanitaire. Avec la

quasi-inexistence d'offres événementielles, la conjoncture tendait à orienter les pratiques touristiques vers des activités de pleine nature pour éviter les espaces clos ou trop confinés, entraînant une hausse de la demande pour les balades pédestres, équestres ou à vélo.

**Accueil à distance.** Le centre opérationnel clients (COC), système d'information digital développé par l'office du tourisme, a confirmé son efficacité pendant la saison 2020. Il enregistre ainsi une augmentation de 37% du taux de renseignements dispensés par courriels, par téléphone ou via le chatbot.

**Dispositifs de diffusion.** Fermé pendant plusieurs mois au public, l'office du tourisme a entamé une réflexion pour pérenniser son offre d'accueil autrement.

- La mise en place d'un **accueil dit « hors les murs »** s'est avérée la

réponse la plus pertinente à la situation. Des brigades à pied, à vélo, des tri-porteurs et des cabanes fixes ont fleuri pour mailler le territoire plus finement et en plein air. Ce dispositif d'accueil hors les murs a aidé à capter un autre segment de clientèle. Les jeunes, qui s'informent en autonomie via le numérique, font partie des cibles privilégiées.

- **Système d'information touristique.** L'OTC gère les données des offres touristiques sur le territoire des 33 communes de la CARA. Chaque année, plus de 6 000 fiches sont vérifiées et mises à jour sur l'outil SIT (système d'information touristique) par les équipes des pôles accueil et accompagnement. Ces données alimentent ensuite l'information digitale de l'OTC (site internet, écrans dynamiques...), l'information fournie dans nos documentations papier mais aussi différents sites partenaires. Grâce

à cet outil, les conseillers en séjour proposent aux visiteurs des données actualisées en temps réel sous forme de fichiers PDF, notamment lors de leurs recherches d'hébergements disponibles.

**Boutique et billetterie.** La boutique de l'OTC a enregistré en 2020 un chiffre d'affaires de 90 666 euros, en hausse de 22%. Plus de 23 000 articles ont été vendus pour un panier moyen de 13 euros parmi 300 références produits (cartes postales, affiches, aimants, sel de Mornac...).

La billetterie proposée dans les bureaux d'information touristique offre un service supplémentaire et répond à la demande d'accompagnement des usagers dans la préparation et l'organisation de leur séjour. La mise en place d'un logiciel de caisse, à l'échelle de tous les BIT, a permis de proposer aux partenaires la mise en vente de leur billetterie au sein des différents points d'accueil de la Destination. L'OTC a participé à la distribution d'une trentaine d'offres diverses : offres de loisirs touristiques et visites, croisières, concerts, spectacles et animations diverses.

- La billetterie a enregistré en 2020 un chiffre d'affaires de 146 890 euros (en baisse de 32%), avec 107 références, 9 485 billets vendus. Les croisières, le Train des mouettes et les concerts des Jeudis Musicaux figurent en tête des achats.

## PROMOUVOIR LA DESTINATION

**Plan de communication.** En 2020, l'OTC a consacré 238 318 euros aux campagnes d'affichage menées à l'extérieur comme à l'intérieur du territoire.

- La communication extra-territoriale avait pour objectif de rassurer les visiteurs potentiels sur l'adéquation de notre offre avec les aspirations et contraintes du moment. Dix-sept campagnes d'affichage (364 faces et 72 écrans numériques) ont été menées du 24 juin au 14 septembre.
- La communication intra-territoriale avait pour ambition de promouvoir un mode alternatif de « consommation », non-exclusivement balnéaire, du territoire pour répartir le flux autant que possible. Du 15 juin au 30 septembre,

19 campagnes d'affichage ont été réalisées (292 faces et 3 écrans numériques).

**Communication numérique.** Malgré une baisse de fréquentation pendant la période de confinement (mars-mai 2020), le site internet a connu une hausse de fréquentation globale de 6,7 % par rapport à la même période en 2019. Le référencement naturel reste le canal le plus générateur de trafic. Les mobinautes sont de plus en plus nombreux (+21,4%).

Depuis 2018, de multiples actions sur le référencement naturel ont été menées pour positionner le site en cohérence avec les mots-clés relatifs aux requêtes de clients sur le moteur de recherche Google. Ces actions ont porté leurs fruits avec une augmentation significative du trafic via la recherche Google. Au mois d'août 2020, les conversions ont augmenté de 19 % via le référencement naturel.

En 2020, le service numérique a engagé la poursuite des campagnes d'annonces payantes sur Google Adwords avec un budget global des campagnes de référencement de 27 000 euros et de 14 000 euros pour la campagne hébergement. Ces campagnes ont obtenu de très bonnes performances avec une hausse de 63% du nombre d'impressions et de 69% des clics par rapport à 2019.

La newsletter de l'OTC a été adressée en moyenne à 32 780 destinataires chaque mois, dont 9 025 nouveaux inscrits en 2020.

L'audience des réseaux sociaux a enregistré en 2020 une forte progression, avec 11 694 abonnés sur Instagram (+45%) et 83 760 sur Facebook (+6%). Cinq campagnes ont été menées sur les réseaux sociaux pour générer un meilleur trafic sur les réseaux et le site internet de l'OTC. En 2020, le service communication a également lancé la réalisation d'une série de vidéos pour mettre en valeur les cinq composantes du territoire. Deux épisodes ont déjà été tournés sur l'estuaire de la Seudre, la côte sauvage et la forêt de la Coubre. L'OTC a également poursuivi l'enrichissement de sa photothèque de plus de 9 000 photos. 700 vues sont d'ores et déjà exploitables pour valoriser au mieux le positionnement de la Destination.

**Relations presse – promotion.** Le

service relations presse a pour objectif de promouvoir des séjours et week-ends thématiques à vivre toute l'année qui valorisent toutes les composantes du territoire, de mettre en avant la nouvelle image de marque de la Destination et d'orienter les journalistes vers des univers de séjours identitaires, clefs en main. En 2020, plus de 582 retombées presse ont été identifiées. Le service a également mené une dizaine d'actions de promotion lors de grands événements organisés sur le territoire (Jumping, Extrême Cordouan, Tour de France...).

## ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET METTRE EN MARCHÉ

**Visites guidées, actions commerciales groupes.** Sur les 19 visites guidées prévues en 2020, 8 ont pu être menées de juin à octobre. Plus de 500 personnes ont été accueillies.

**Commercialisation et mise en marché de l'offre.** L'OTC a déployé en 2020 l'outil de réservation en ligne Elloha sur son site internet. Cet outil permet aux hébergeurs et prestataires d'activités de maîtriser et développer leur distribution en ligne et de simplifier leur gestion. L'OTC a également fait le choix de mettre en place une conciergerie de Destination. Cette fonctionnalité d'Elloha permet aux hébergeurs de proposer un service de réservation de loisirs et visites à leur clientèle (campings, hôtels, chambres d'hôtes, meublés...). Il s'agit d'une mise en relation. L'hébergeur effectue simplement la réservation pour le client, qui la valide depuis son smartphone et l'encaissement se fait directement sur le compte du prestataire de loisirs.

**Accompagnement et visibilité de l'offre.** L'une des missions de l'OTC est d'accompagner les professionnels du tourisme du territoire. Il leur propose ainsi des outils et informations pour optimiser l'attractivité de l'offre et accompagner le développement des activités (guides partenaires, visibilité sur le site internet, éditions, billetterie...) L'OTC s'attache à développer ses relations avec les socio-professionnels en organisant au cours de l'année des visites prestataires afin

de renforcer sa connaissance de l'offre touristique.

- 69 partenaires d'activités de loisirs, 632 meublés partenaires, 96 partenaires hébergeurs ;
- 167 000 euros ont été offerts pour la visibilité des partenaires affectés par la crise sanitaire.

**Animations du réseau local et actions Covid.** Un dispositif de soutien de l'économie et de l'emploi a été mis en place par la CARA. Sa mise en œuvre opérationnelle, sur le volet touristique, a mobilisé l'OTC qui a déployé une **cellule d'information et de suivi** des socioprofessionnels du tourisme.

Tout au long de l'année, et devant l'ampleur du contexte sanitaire, la Destination Royan Atlantique a mis en place des outils pour soutenir les acteurs locaux, sur le site internet de la Destination (carte interactive, mise en avant des pages restaurants « vente à emporter » et « livraison à domicile », création de pages dédiées aux producteurs locaux...) et par des outils dédiés (campagne internet de référencement payant, vidéos et cycles de reportages...).

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

**Qualification de l'offre.** L'OTC développe ses offres de qualification des prestations touristiques en proposant aux professionnels un **accompagnement à la labellisation et au classement** (obtention du label Tourisme & Handicap, de la marque Accueil Vélo, visite d'évaluation pour un diagnostic personnalisé, visite d'inspection pour le classement du meublé, obtention de la marque Qualité Tourisme TM en partenariat avec Charentes Tourisme).

- 160 meublés classés en 2020
- Fin 2018, l'OTC a obtenu la certification pour le classement des meublés de tourisme. La professionnalisation de l'OTC via l'optimisation de son fonctionnement permet d'accompagner la montée en qualité des partenaires.

**Observation et développement touristique.** La pandémie de Covid-19 a donné une autre couleur à cette saison touristique qui s'annonçait florissante. Pour faire face à un besoin de ressour-

cement suite à un premier confinement difficile et des vacances de Pâques bousculées, les Français ont choisi de se rendre dans des espaces qui leur permettraient de prendre l'air, de se balader sans craindre de se retrouver, malgré eux, dans un endroit exigü. L'offre d'hébergements subit cette crise de plein fouet. Pour la plupart, totalement fermé d'avril à juin, la baisse de fréquentation est considérable. Au total, sur la saison d'été, les hôtels perdent 58% de leurs nuitées par rapport à 2019 et 53% pour les autres hébergements. L'hôtellerie de luxe, devant l'arrêt des voyages d'affaires, est durement touchée par cette crise. Une part non négligeable de résidents s'est tournée vers du tourisme intra-régional, pour des courts séjours permettant ainsi de maintenir l'activité des hôteliers. L'hébergement non marchand, a également orienté une grande partie des vacances des Français.

Les habitants d'Île de France, à la recherche de quiétude et de sérénité, sont également venus nombreux. En réponse aux décisions gouvernementales inhérentes à chaque pays et à la médiatisation à outrance sur la circulation du virus en France, les clientèles étrangères sont les grandes absentes de cette saison touristique. Le Brexit et la crise sanitaire ont entraîné une baisse de la fréquentation de la clientèle britannique. Ainsi, ce sont les Belges qui représentent la majeure partie de la clientèle étrangère cette année. Globalement, **malgré le contexte, la majorité des professionnels du territoire se déclare satisfaite de la saison estivale** avec, en moyenne, 60% de taux de satisfaction sur l'ensemble des professionnels répondants. Cependant, ils affirment subir une baisse significative de leur fréquentation.

En termes d'hébergements, la Destination enregistre une hausse considérable des réservations de dernière minute. De plus, l'essor que connaissent depuis quelques années les courts séjours, à savoir les séjours de 1 à 3 nuitées, s'est confirmé cette année. Ainsi, leur pratique augmente cette saison de 48% et entraîne une multiplication des flux.

**Les engagements qualité de l'OTC.** L'OTC a reçu le 11 janvier 2019 l'avis favorable pour le renouvellement de la marque Qualité Tourisme™. En s'engageant dans cette démarche, l'Office de Tourisme a voulu améliorer les prestations et services offerts, en garantissant notamment la qualité du service rendu, la disponibilité et l'écoute professionnelle de chacun, l'accompagnement dans la qualification de l'offre ainsi que la prise en compte de l'avis des clients.

## TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

Pour continuer de déployer sa politique de développement durable du tourisme en interne, l'OTC a mené plusieurs actions en 2020. Ainsi, des clauses environnementales ont été intégrées au sein de la convention de partenariat afin d'inciter les organisateurs d'événements à adopter des pratiques écologiquement responsables au cours de leurs manifestations. En parallèle, le code vestimentaire a été pensé selon un cahier des charges intégrant plusieurs critères exigeant des engagements sociaux et écologiquement viables de la part des prestataires. L'objectif de cette démarche vise à participer à la réduction des impacts négatifs de la filière textile.

- 91 toners collectés et recyclés
- 10 T de papiers collectés et valorisés
- 4 kg de piles recyclées
- 150 vêtements du dress code valorisés
- 4,000 mégots recyclés



# GESTION DES PORTS

Deux syndicats mixtes ont été créés pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. En unissant ses forces à celles du Département et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, au sein de ces nouvelles structures, la CARA a pour ambition d'harmoniser la gestion des ports pour étendre les services rendus aux usagers, moderniser et développer les infrastructures.

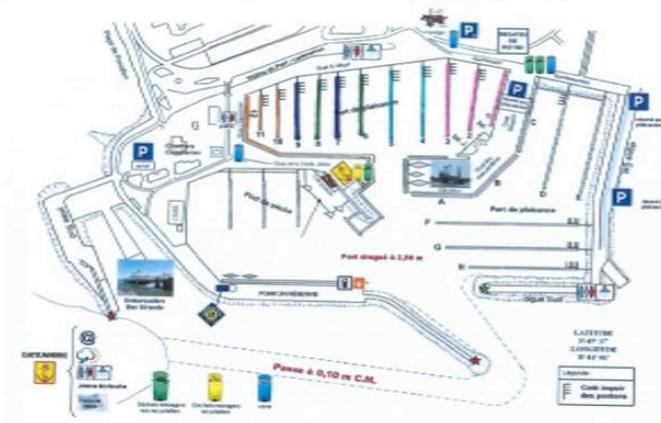
## LE SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN OcéAN LA PALMYRE



### DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION PORTUAIRE

En 2020, 900 000 euros ont été consacrés aux **travaux de modernisation, de sécurisation et d'augmentation de la capacité d'accueil de la zone d'accostage du bassin de pêche de Royan** (48% supplémentaires), avec 600 000 euros de subventions obtenues (Europe/État). Les travaux ont commencé en novembre pour s'achever en mars 2021.

Le **renouvellement des travées de pontons 1, 2 et 3 du vieux bassin de Royan** a également été engagé pour un montant de 291 815 euros.



	Total H.T	ANNEE DE REALISATION	STRUCTURE
PONTON 1	76 429 €	2020	SYNDICAT
PONTON 2	99 377 €	2020	SYNDICAT
PONTON 3	116 009 €	2020	SYNDICAT
PONTON 4	110 864 €	2019	SYNDICAT
PONTON 5	137 812 €	2019	SYNDICAT
PONTON 6	105 370 €	2017	VILLE DE ROYAN
PONTON 7	69 626 €	2015	VILLE DE ROYAN
PONTON 8	98 664 €	2017	VILLE DE ROYAN
PONTON 9	66 474 €	2015	VILLE DE ROYAN
PONTON 10	80 481 €	2021	SYNDICAT
PONTON 11	74 252 €	2021	SYNDICAT
PONTON 12	56 262 €	2021	SYNDICAT
PASSERELLES	151 992 €	2017	VILLE DE ROYAN
<b>TOTAL</b>	<b>1 243 611,90 €</b>		

Parmi les autres travaux de modernisation effectués en 2020 au port de Royan :

- Le système de contrôle d'accès du port de Royan (pontons, bâtiment et parking) a été changé pour 39 315 € ;
- Diagnostic et remise en état de l'élévateur à bateaux (1981) : 69 200 € ;
- Acquisition d'équipements dans le cadre de la sécurisation des ventes de la Criée : balances électroniques, imprimantes, développement informatique... : 11 500 € ;
- Changement du compresseur de la tour à glace et réparation de certains organes : 34 700 € ;
- Réfection des pains de lumière des voûtes du port : 6 800 € ;
- Étude VRD relative à l'accès des bus jusqu'au quai des Sabliers (croisières fluviales) : 5 700 € ;
- Amélioration des conditions de travail du personnel : réparation complète des vestiaires, sanitaires, réseaux d'évacuation des agents de la plaisance : 23 600 € ;
- Renouvellement des sept tuyauteries aériennes d'évacuation des sédiments de dragage situées quai de la capitainerie : 7 975 € ;
- Remotorisation du navire de servitude « Théo » et acquisition de différents équipements de sécurité (échelles normées, bers,...) : 5 500 €.



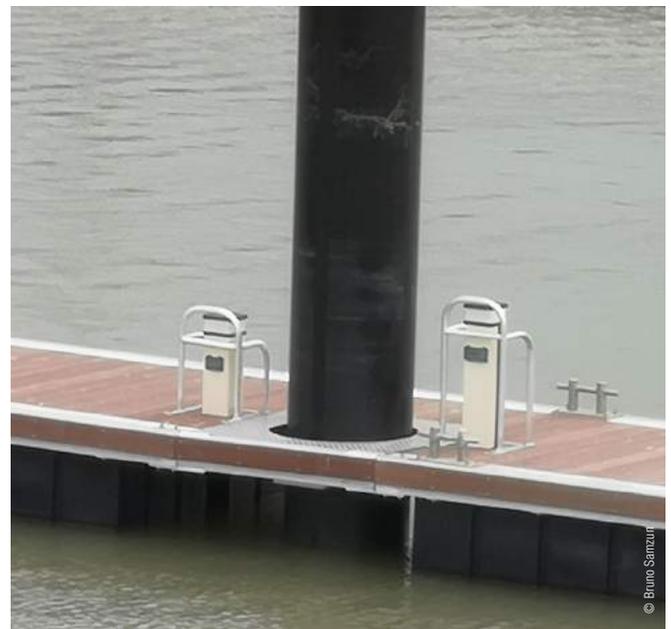
Des travaux de modernisation et de sécurisation des équipements du port de Bonne Anse ont été également réalisés pour un montant de 51 659 euros : réfection des sani-

taires et de la salle de réunion, désensablement de l'entrée du port avant la saison estivale, démolition et sécurisation de la cale de mise à l'eau de la capitainerie et construction d'un enclos de stockage des déchets. La mise en place de planchon en bas de passerelle, d'un défibrillateur automatique à disposition du grand public et le changement de la barrière automatique d'accès au parking ont également permis d'améliorer le service aux usagers du port de Bonne Anse pour 10 995 euros.

## FONCTIONNEMENT PORTUAIRE

Des **guides des bonnes pratiques sanitaires** pour les activités « plaisance » et « criée » ont été élaborés dès le 11 mai 2020, afin de permettre une reprise des activités de plaisance en sécurité et conformément aux exigences réglementaires. Ce document est devenu une référence pour d'autres ports de la façade atlantique.

Deux agents du syndicat mixte ont reçu une **formation d'assèrmentation** (un à Bonne Anse, un à la plaisance Royan). Une **procédure d'accueil des paquebots fluviaux** a été instaurée avec modalités de délivrance de l'autorisation d'accès et de sortie du port, consignes de sécurité, effectif mobilisé, modalité d'accueil, gestion des bornes électriques/eau, fiches d'utilisation des équipements... Une **astreinte permanente** a été mise en place au port de Bonne Anse.



## SÉCURITÉ

Un **document unique de sécurité** a été élaboré, prévoyant le déploiement d'un plan d'actions (EPI, formations, étude ergonomique à la Criée et sur l'aire technique, travaux de sécurisation de certains équipements comme l'élévateur à bateau ou la grue. Des outils de suivi des contrôles obligatoires du personnel et des équipements ont également été mis en place.



## LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE



Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été officiellement créé le 23 novembre 2017 par arrêté préfectoral, pour une durée illimitée. Son

siège est fixé à La Tremblade. À l'issue des élections du bloc communal en 2020, le syndicat est présidé par Jean-Pierre Tallieu (représentant le Département), Jonathan Malagnoux en est le premier vice-président (représentant la CARA) et Claude Balloteau la deuxième vice-présidente (représentante de la Communauté de communes du bassin de Marennes). Le syndicat est dirigé par Pierre-Yves Chevalier.

Le syndicat mixte est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés par le Département. Il exploite en direct depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les deux ports de La Tremblade, celui de Marennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les huit autres ports situés sur les communes de Arvert, Étaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et L'Éguille-sur-Seudre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### LES ONZE PORTS GÉRÉS PAR LE SYNDICAT

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime a transféré les onze ports suivants pour environ 1200 places de navires :

- La Tremblade : Route Neuve / L'Atelier
- Arvert : Coux / La Grève à Duret
- Étaules : Orivol / Les Grandes Roches
- Chaillevette : Chatressac / Chaillevette
- Mornac-sur-Seudre : Mornac
- L'Éguille-sur-Seudre : L'Éguille
- Marennes : La Cayenne.

Le syndicat compte neuf agents (1 directeur, 1 assistante, 1 maître de port adjoint, 2 agents administratifs et 4 agents techniques) et a poursuivi sa structuration tout au long de l'année 2020 en menant entre autres les principales actions suivantes :

- récupération et mise à jour des autorisations d'occupation du domaine public portuaire pour les huit nouveaux ports ;
- accueil et informations des usagers ;

- gestion et maintenance des installations portuaires de tous les ports ; services aux usagers (grutages, carénages) sur les deux ports de La Tremblade et de Marennes ;
- mise en œuvre des modalités de fins des concessions des communes ;
- investissements nouveaux : pontons fixes traditionnels à La Tremblade, fin des travaux d'aménagements à La Cayenne ;
- mise en œuvre du processus d'indemnisation des usagers en cas d'abandon d'installations qui peuvent être réattribuées immédiatement (cabanes, pontons) ;
- relais technique avec les communes gestionnaires des huit ports des hauts de Seudre (nettoyage des cales, entretien des espaces verts portuaires, fonctionnement des ouvrages hydrauliques) ;
- études sur l'harmonisation des tarifs portuaires, les ouvrages portuaires (suite de l'inventaire et état des lieux), la qualité des eaux et des sédiments à Marennes, les dispositifs de collecte des déchets portuaires ;
- démarrage des travaux de remplacement de la porte de l'écluse du port de Marennes (opération de 750 000 €) ;
- suivi des travaux de création de l'extension du port-chenal de L'Atelier à La Tremblade ;
- enregistrement des demandes de places dans le nouveau bassin portuaire de La Tremblade pour 2021 et gestion harmonisée des listes d'attente ;
- malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, l'animation des commissions portuaires locales (1 par commune), le comité local des usagers des installations portuaires de plaisance (Clupipp) et le conseil portuaire unique.



# La CARA divertit



# CULTURE

**La direction des affaires culturelles a inscrit ses projets culturels de territoire 2020 dans un contexte délicat, en s'adaptant aux impératifs posés par la crise sanitaire et en organisant ses actions dans les meilleures conditions d'accueil du public. Cette démarche a nécessité une implication et une vigilance redoublée de la part des agents du service et de l'ensemble des partenaires locaux.**

## LES JEUDIS MUSICAUX - 32<sup>e</sup> ÉDITION

### Une édition spéciale sur fond de crise sanitaire

Les Jeudis Musicaux ont en partie été maintenus en 2020, dans des conditions inédites. Lorsque le confinement a été annoncé en mars 2020, la saison musicale des Jeudis Musicaux était finalisée, mairies et évêchés avertis, le plan de communication validé et les premiers éléments publiés.

Ainsi, face à cette situation, la programmation initiale a dû être repensée en intégrant les conditions d'ouverture des salles de spectacle lors de la phase 2 du déconfinement début juin, confirmées lors de la troisième phase le 22 juin. Dans le même temps, l'ensemble de l'organisation a été relancée. Il s'agissait de modifier les éléments de communication, informer les mairies ainsi que l'évêché et conseils presbytéraux, et reformuler les contrats d'artistes.

### La saison a débuté le 23 juillet avec 16 concerts programmés jusqu'au 17 septembre.

La direction des affaires culturelles a mis en place un protocole sanitaire validé par la préfecture, consistant à faire respecter la distanciation sociale en limitant les rassemblements, gérer les flux des personnes et condamner certaines places, avec le respect des gestes barrières et du port du masque pendant le concert. La billetterie sur place et les moments de convivialité à l'issue des concerts ont également été supprimés.

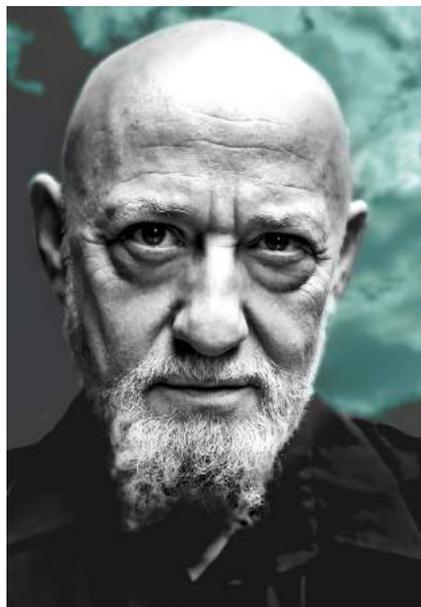
Le service des affaires culturelles s'est organisé en interne pour assurer la diffusion des programmes et affiches, ainsi que pour la restauration des artistes, sans solliciter les associations-relais. Par ailleurs, des agents issus des autres services de la CARA ont été mobilisés en renfort les soirs de concert pour garantir la bonne mise en œuvre du protocole.

L'ouverture de la billetterie a débuté le 11 juillet avec un tarif unique à 14€ (plus 2€ de frais de vente) et la gratuité pour les moins de 16 ans. La nouveauté de cette année était la vente des billets uniquement en prévente via deux prestataires, France Billet et l'Office de tourisme communautaire (OTC) avec ses bureaux d'information touristique. L'OTC a notamment bénéficié du quota de Ticketnet (désistement lié aux délais trop courts pour le paramétrage).

La répartition des quotas entre l'OTC et France Billet s'est située à 60/40. Le système a bien fonctionné, 1 629 entrées enregistrées sur 1 705 possibles, soit un taux de fréquentation de 97%, avec une capacité d'accueil des lieux réduite à 40%.

Les Jeudis Musicaux étaient attendus et ont reçu un bel accueil du public. Les artistes ont vivement remercié la CARA d'avoir maintenu ces concerts, car pour certains, cela était l'occasion de remonter sur scène pour la première fois de l'année.





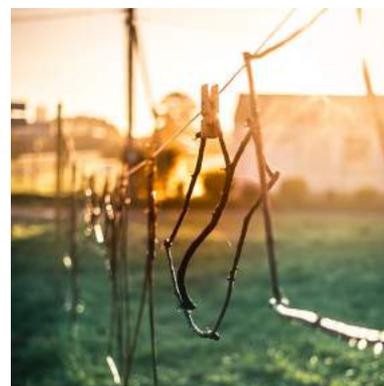
## LA MAISON DES DOUANES

La Maison des Douanes devait accueillir le 4 avril 2020 l'exposition de CharElie Couture, dans laquelle l'artiste « multiste », connu depuis les années 80 pour ses chansons, devait dévoiler les nombreuses facettes de son parcours créatif entre écriture, arts visuels et musique. L'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre de cet événement ainsi que l'organisation d'un concert de l'artiste prévu en juin 2020 avaient bien été engagés par le service des affaires culturelles. La médiation culturelle était programmée.

Toutes les conditions étaient donc réunies pour une ouverture du site au printemps. La situation sanitaire a conduit la CARA à reporter l'exposition intitulée « CharElie COUTURE, Poète Rock et Multiste ». Les mesures administratives, techniques, ainsi que les actions liées à la communication et au fonctionnement de la Maison des Douanes ont été menées au cours de l'année 2020 afin d'organiser l'installation de l'ensemble du projet dès 2021.

Dans le même temps, il a été proposé de faire glisser les ateliers de médiation initialement prévus à la Maison des Douanes vers les Sentiers des Arts qui se sont déroulés du 19 septembre au 8 novembre 2020 sur la commune de Corme-Écluse.





## LES SENTIERS DES ARTS

Offrir une galerie à ciel ouvert, dans de nouveaux sites de présentation artistique, piquer la curiosité des habitants et des visiteurs, organiser des rencontres artistiques, pendant sept semaines... Telle a été la volonté de la direction des affaires culturelles dans la mise en œuvre de cette huitième édition des Sentiers des Arts, organisée du 19 septembre au 8 novembre 2020 à Corme-Écluse. Placé sous le thème « Eau & Vent », la manifestation Land Art / Art environnemental s'est déroulée dans le même temps sur les rives de l'estuaire de la Gironde, à la faveur d'un partenariat

noué en 2016 entre la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et les communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Si le contexte sanitaire a nécessité la mise en place de mesures spécifiques, la fréquentation du public et plus particulièrement des élèves a été riche et dense. Les médiatrices culturelles de la CARA ont animé 37 ateliers Land Art et assuré 45 visites extérieures, tout public confondu. Presque 1 000 enfants ont ainsi sillonné les Sentiers des Arts. Une rencontre sur site entre les artistes en résidence et 70 enseignants avait été organisée au préalable. Des animations ont été proposées tout au long de cette période en lien avec la Compagnie de Théâtre La

Vie est Ailleurs et Artcad 17, école de danse professionnelle du territoire. La commune de Corme-Écluse a accompagné la direction des affaires culturelles dans la mise en place de ce rendez-vous culturel et artistique automnal. À l'issue de la manifestation, la commune a décidé d'acquiescer l'œuvre d'Eleanor Stride, « La Rebelle et le vent », située devant l'église du village. À l'occasion de cette huitième édition des Sentiers des Arts, les artistes ont une nouvelle fois eu la possibilité de s'exprimer au cœur d'un village, et d'établir un dialogue entre art et patrimoine. L'événement a largement été relayé par les médias et a su remporter un beau succès auprès du public.



## SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE

Dans le cadre de sa volonté de diffusion culturelle à l'échelle de son territoire, la CARA, à travers son service des affaires culturelles, favorise le rapprochement, les échanges culturels et peut jouer le rôle de « facilitateur » auprès des différentes communes et acteurs locaux.

Par ailleurs, dans l'attention qu'elle porte aux manifestations liées à l'animation culturelle, la CARA apporte son soutien à un certain nombre d'entre elles, selon des critères et modalités d'attribution préalablement déterminés. En 2020, la commission culture a instruit 18 demandes de subvention, 13 ont reçu un avis favorable et un vote positif du conseil communautaire. Compte-tenu du contexte sanitaire, 6 manifestations ayant reçu une aide de la CARA ont dû être annulées. Face à cette situation exceptionnelle et par souci de solidarité, la CARA a fait le choix de maintenir 50% de la subvention déjà versée aux associations organisatrices de ces événements.

## GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'au monde rural à travers la collection agricole. Ces biens sont gérés par la direction des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets en lien avec notre territoire.

## SITE INTERNET

Le « Musée du Patrimoine du Pays Royannais », [www.pays-royannais-patrimoine.com](http://www.pays-royannais-patrimoine.com)

Constitué à partir des travaux et réflexions de la direction des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales du territoire, le site rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des collections, archives, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire. Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, le site continue à être apprécié pour la découverte du patrimoine du territoire tant par les visiteurs que par les habitants et nouveaux résidents.

En 2020, une refonte complète du site a été engagée afin d'en optimiser le fonctionnement, avec l'étude et la mise en place d'une nouvelle arborescence et l'intégration d'outils plus performants.



## ET EN 2021...

- Préparation de la 33e édition des Jeudis Musicaux et réflexion sur l'adaptation de la programmation et des modalités de vente des billets en fonction de l'évolution des directives gouvernementales.
- Organisation de la 9e édition des Sentiers des Arts, en partenariat avec les communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Proposition d'un nouvel axe de travail autour de l'art urbain et mise en place d'un parcours artistique sur la commune de Breuillet et d'un projet de médiation sur la commune de Médis.
- Réouverture de la Maison des Douanes, installation de l'exposition « CharliEie Couture, Poète Rock et Multiste ». Préparation des différents espaces, dont la boutique : sélection d'ouvrages d'art tout public, d'objets pour la jeunesse, de produits dérivés et présentation des œuvres de l'artiste. Mise en place des actions de médiation scolaire. Organisation d'un concert de CharliEie Couture le 3 juillet 2021 au théâtre de verdure de Vaux-sur-Mer et d'une première partie avec Arthur de la Taille. Proposition d'une conférence ainsi que de séances de dédicace de l'artiste à la Maison des Douanes.
- Préparation de l'exposition 2022 de la Maison des Douanes et réflexion sur les évolutions à intégrer dans le fonctionnement du site.
- Instruction des nouveaux dossiers de demandes de subvention en matière d'animation culturelle.
- Refonte du site internet.



# ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET ANIMATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Positionné au sein du pôle prospective et stratégie territoriale, le service est rattaché à la direction de l'animation territoriale. Ses missions principales concernent :

- l'aménagement et la gestion des équipements et infrastructures dédiés à une offre de pratiques équilibrées sur l'ensemble du territoire intercommunal autour des cinq grandes disciplines que sont le vélo loisir, le vélo tout terrain, la randonnée pédestre, la randonnée équestre et la course d'orientation ;
- l'animation de ces filières en lien avec les acteurs du territoire, et l'organisation d'événements destinés à promouvoir ces diverses pratiques ;
- le développement des actions par la réalisation d'un schéma territorial des activités de pleine nature.



## LES CHEMINS DE RANDONNÉES

Le service assure la réalisation et la maintenance de l'ensemble des dispositifs de balisage et de signalisation des réseaux de randonnées, vérifiés

au moins une fois par an, ce qui représente un volume de près de 850 km ponctués de 5 550 points de balisage.

Grâce au système d'information géographique, le service dispose d'un outil dédié entièrement conçu et développé en interne : tous les réseaux sont numérisés et tous les points de balisage sont géolocalisés et se présentent en couches sur une tablette numérique utilisée quotidiennement sur le terrain. Le renseignement permanent de chaque balise sur la date de dernière vérification constitue un élément essentiel dans le suivi du travail, mais aussi vis-à-vis des usagers qui peuvent consulter cette donnée en ligne.

Au total en 2020, le site internet de la CARA a mis à disposition près d'une centaine de pièces en téléchargement sur l'ensemble des propositions d'activités (cartes, traces Gpx ou Kml, liens vers des sites partenaires...). En 2020, 32 600 documents ont été téléchargés, le vélo loisir représentant 36 % de ces téléchargements, le VTT 11%, le pédestre 21,5%, la thématique équestre 13 % et enfin la course d'orientation 18,5%. Ce site internet va évoluer en début d'année 2021 pour rassembler sous une bannière commune les thématiques nautisme, plages et randonnées afin d'accroître toute la visibilité de cette offre de pleine nature.

> <https://carto.agglo-royan.fr/rando>  
et > <http://www.agglo-royan.fr/activites-pn>

## LE RÉSEAU VÉLO LOISIR

Le vélo loisir est une filière importante pour le territoire qui a la chance d'être traversé par l'euro-vélo-route « La Véloodyssée » (EV1), mais aussi de posséder le départ (embarcadère du port de Royan) de la vélo-route nationale «

Le Canal des 2 mers à vélo » (C2M). En partenariat avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime (CD17), le réseau des « Chemins de la Seudre » a également été développé.

Le service s'est employé à développer des boucles et diverses jonctions pour que le territoire ne soit plus seulement traversé, mais devienne une destination vélo à part entière. La CARA comptabilise à ce jour 245 km de réseau vélo loisir, alternant entre sites propres et voies partagées. À partir de cette « armature », 26 propositions de balades (incluant aussi la rive droite de l'estuaire de la Seudre) cumulant plus de 2000 km ont été créées afin de s'adapter à divers formats : les circuits proposés varient de 2 heures de balade en famille à des courts séjours. Un circuit emblématique propose en 3 jours et 2 nuits un voyage de 150 km découvrant la quasi-totalité des plus beaux points de vue répertoriés dans le territoire : le Tour Royan Atlantique.

## LA RENAISSANCE DES PARCOURS ÉQUESTRES

Inexistant il y a quelques années, ce réseau de randonnées dédié à l'équitation de loisir a été remis en état fonctionnel pour deux grands types de pratiques :

- **Les boucles des forêts de la Coubre et des Combots.** Sur ces deux massifs forestiers, en partenariat avec l'Office national des forêts et le Conservatoire du littoral, ce sont quelques 80 km de réseau formant quatre boucles débouchant sur les plages qui ont été balisés et aménagés pour la randonnée. Quatre haltes équestres ont été installées pour permettre l'accès au réseau par différents points. Ces parkings permettent d'améliorer et de sécuriser



© Les Grands Déplacements, les plaisirs de l'équitation

ser le débarquement et l'embarquement des chevaux des vans ou des camions.

- **L'itinérance à cheval sur la Route Européenne d'Artagnan.** Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association européenne des routes d'Artagnan, un itinéraire historique a pu être créé en coordination avec les communes traversées. Entièrement balisé, ce parcours permet un voyage de trois jours à cheval depuis Mortagne-sur-Gironde jusqu'à Sablonceaux sur près de 90 km. Une partie de ce trajet fait une digression sur le secteur de la CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole sur près de 35 km. Au-delà du territoire de la CARA, cette « route équestre » baptisée « Itinéraire des Cardinaux » en référence au Ministre Mazarin, trouve son point de départ à Lupiac dans le Gers (village natal du Mousquetaire d'Artagnan) et devrait arriver dans les années à venir à la citadelle de Brouage.

## LE RÉSEAU PÉDESTRE

La randonnée pédestre s'appuie sur un réseau de circuits en boucles et en itinérance.

- **Circuits « Détours à ».** Propriété de la CARA, cette marque déposée a été développée ces dernières

années pour valoriser des petits parcours en milieu urbain ou semi urbain et étoffer l'offre en parcours pédestres en partenariat avec les communes. Dès finalisation d'un parcours, le service se charge de la mise en place et du suivi du balisage ainsi que de l'implantation d'un pupitre de départ. L'ensemble de cette signalétique est normalisé. Il est laissé au soin des communes de valoriser comme elles le souhaitent ces parcours, la CARA assurant la diffusion sur son site internet et les plateformes numériques (Loopi et Outdooractive). Ce réseau totalise aujourd'hui **10 circuits qui représentent près de 54 km.**

- **Circuits de la forêt de la Coubre.** Développés en partenariat avec l'Office national des Forêts, un réseau de 8 circuits représentant un linéaire de 42 km a été créé. Ils permettent une découverte du nord au sud du massif.
- **Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.** Ce parcours a été développé en 2014 en partenariat avec l'Association saintaise des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette dérivation de la voie de Tours, encore appelée la voie des Anglais ou voie littorale, sillonne depuis Saintes l'axe Saujon à Royan sur 24 km et fait étape à l'Abbaye de Sablonceaux.

## LE DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS VTT

Au cours des deux dernières années, un travail complet de refonte de tout le réseau destiné au vélo tout terrain a été réalisé. La première armature avait multiplié des petites boucles, se chevauchant pour certaines, reliées par des jonctions en empruntant des routes, rendant le travail de suivi et de balisage fastidieux.

Pour bien distinguer cette pratique de l'offre vélo loisir, le VTT a été repositionné sur une approche plus sportive, en privilégiant les chemins de terre sur des parcours de 25/30 km. Une vérification complète des statuts fonciers des chemins a été effectuée à cette occasion pour identifier les parties privées sujettes à conventions d'autorisations.

À ce jour, **259 km de réseau sont disponibles à la pratique**, à compléter à terme par quatre parcours totalisant 91 km supplémentaires. Au final cette discipline bénéficiera de 350 km de circuits balisés, représentant les différents niveaux de pratiques (niveau vert très facile - 6 circuits pour 130 km; niveau bleu facile - 5 circuits pour 128 km; niveau rouge difficile - 3 circuits pour 92 km.)

# COMMUNICATION

Aménager et entretenir ce volume de réseaux serait un travail incomplet si l'on ne s'attachait pas à le faire connaître au plus grand nombre d'usagers potentiels, résidents principaux, secondaires ou les visiteurs.

## PUBLICATIONS



C'est pourquoi la CARA édite depuis plusieurs années un guide vélo qui propose une découverte des différentes ambiances du territoire par le biais de ses itinéraires vélo. En 2020, cette édition a évolué vers une carte des balades (22 000 exemplaires) et devrait être complétée à terme par une publication de type « carnet de voyages ».

# PLATEFORMES NUMÉRIQUES

La CARA utilise aussi trois plateformes numériques, pour toucher directement des communautés de pratiquants :

- **Outdooractive** / [www.outdooractive.com](http://www.outdooractive.com) : il s'agit de l'une des plus grandes plateformes européennes internet et mobile dédiée aux activités de pleine nature toutes disciplines confondues vélo, VTT, pédestre, équestre... Tous nos parcours (près de 60 propositions) y ont été redéveloppés depuis août 2020 : en deux mois, ils ont été proposés près de 194 000 fois à des internautes, le parcours le plus suggéré est le circuit du Tour Royan Atlantique (150 km en 3 jours / 2 nuits) avec 13 303 parutions.
- **Loopi** / [royanatlantique.loopi-velo.fr](http://royanatlantique.loopi-velo.fr) : développé à l'origine par Charentes-Tourisme, l'OTC de Marennes-Oléron et la CARA, cet outil offre d'intéressantes fonctionnalités puisqu'il croise les données « itinéraires » créées par la CARA avec le système d'information touristique développé par Charentes-Tourisme (SIT) soit les services associés (hébergements, restauration...). Bien que de notoriété très modeste, Loopi se décline aussi en une application dont le téléchargement est gratuit. L'ensemble de nos parcours (mis à part l'équestre) y ont également été redéveloppés.



## Récapitulatif : chiffres clés



- **Equimov** / [bit.ly/RoyanEquimov](http://bit.ly/RoyanEquimov) : sorte de « Airbnb » du cheval et du cavalier, la plateforme est spécifique aux pratiques équestres, la mise en ligne de ces développements est toute récente (octobre 2020). Il superpose en cartographie l'ensemble des parcours praticables et les services associés, notamment les hébergements cavaliers et chevaux. Les structures équestres du territoire peuvent également y figurer et y proposer des prestations. Ce concept va rendre visible cette offre de loisir tant pour l'accueil de randonneurs en courts séjours qu'en itinérance. Très simple d'accès, le site propose le paiement en ligne.

## RÉSEAUX SOCIAUX

Le service a également investi les réseaux sociaux depuis plusieurs années, avec plusieurs pages Facebook sur les événements et réalisations de la CARA :

- « **Activités de pleine nature Royan Atlantique** » : qui comptabilise 1 356 abonnés. Cette page communique sur les actions de service, les nouvelles réalisations, expose les problématiques de gestion...
- « **Balades à vélo Royan Atlantique** » (1 333 abonnés) : ciblée sur la filière vélo, cette page est le lieu de partage de toutes les idées de balades vélo loisir ou VTT sur le territoire, les manifestations (Fête du vélo, événements associatifs...) et constitue un fil tendu avec les socio-professionnels de la filière (loueurs de vélo, hébergeurs sous label accueil vélo, associations...).
- « **Randonnées équestres Royan Atlantique** » (946 abonnés : spécifique à l'équitation de loisir), cette page partage toutes les informations sur la randonnée équestre, les parcours, les règles d'accès, les outils à disposition et les événements du service (Échappée Nuptiale, Équiodée) ...
- Instagram « **apn-royanatlantique** » : ce compte est venu compléter le dispositif très récemment. Ce support repartage les informations des trois pages précédentes et permet de mieux travailler les différents référencement des sujets développés

(utilisation des #) et capter du flux sur tous les supports.

Globalement, ces pages animent une communauté de près de 3 000 personnes (si l'on excepte les doublons) tout au long de l'année. Au final l'audience est bien plus large que le simple cadre de ces pages, certaines publications ayant touché plus de 23 000 personnes, comme lors de l'ouverture des inscriptions d'une édition de la Fête du vélo, ou encore près de 10 000 personnes lors de l'annonce de la dernière édition de l'Équiodée...

## SCHÉMA TERRITORIAL DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le service a réalisé en 2019 avec le soutien du bureau d'étude Parcours Conseil un diagnostic complet de la proposition en activités de pleine nature ainsi qu'une analyse prospective en lien avec une cinquantaine d'acteurs du territoire. Des ateliers de travail ont permis de recenser avis et propositions des participants autour de trois thématiques fortes : l'aménagement, l'animation et la communication. La traduction de ce travail s'est matérialisée par la rédaction d'une vingtaine de fiches actions destinées à venir compléter les manques mis à jour en conclusion du diagnostic : densifier le réseau cyclable de loisir, diversifier les pratiques pédestres, développer le déploiement du label « accueil vélo », etc...

En complément de ces ateliers, une réflexion et un travail de référencement ont été menés autour de la définition de la compétence APNES de la CARA.

## ANIMATIONS

### ÉCHAPPÉE NUPTIALE

Cette randonnée équestre itinérante attire un large panel de cavaliers indépendants. Basée sur l'itinéraire de la Route des Cardinaux appartenant au réseau de la Route Européenne

d'Artagnan, elle propose deux à trois jours d'itinérance à cheval avec la logistique correspondante (transfert des cavaliers et véhicules, organisation des sites étapes, restauration...). La troisième édition n'a pu avoir lieu en 2020.

## FÊTE DU VÉLO

Lancé en 2013, ce premier événement créé au sein du service n'a cessé de progresser jusqu'en 2019 où il a frôlé la barre des 500 participants. Sur la base d'une randonnée à la journée, ponctuée de « haltes dégustations » et d'un pique-nique champêtre, cet événement a trouvé sa place dans le territoire intercommunal en associant étroitement les communes concernées lors de chaque édition. En sept ans, les parcours proposés auront sillonné tout le territoire, de la presqu'île d'Arvert aux rives de Gironde en passant par les marais ostréicoles de la Seudre. En 2020, la manifestation, qui devait être couplée avec la Fête du Tour de France initiée par le Conseil Départemental de Charente-Maritime, n'a pu avoir lieu.

## REMONTÉE DE LA SEUDRE

Temps fort de la fin de saison touristique, l'événement a réuni en 2020 de 1200 à 1500 personnes pour les randonnées pédestres et cyclo précédant la traditionnelle randonnée nautique.



# NAUTISME



© Alexandre Garcia

## ADOPTION D'UN NOUVEAU SCHEMA NAUTIQUE

Le déploiement et l'animation du schéma nautique 2018/2020 validé en décembre 2017 par le conseil communautaire se sont poursuivis en 2020. L'objectif de ce schéma de développement nautique est de **favoriser la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA**. Il propose des actions cohérentes et graduées qui suivront les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, la **transmission d'une culture maritime aux élèves**, cœur de cible de

ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable.

En 2018, les élus de la CARA ont souhaité lancer une mission de diagnostic externe pour dresser le bilan du projet nautique de la CARA, évaluer et tester le rôle des différents partenaires, identifier les possibilités d'évolution et définir les conditions de mise en œuvre d'un cinquième schéma nautique territorial.

**Le cinquième schéma nautique a ainsi été adopté le 4 décembre 2020 par le conseil communautaire**. Dans la continuité des actions mises en œuvre, il propose de valoriser les acquis des précédents tout en

proposant des évolutions sensibles. Il prévoit six dispositifs de soutien à la pratique et aux prestataires déclinés en 18 fiches actions.

- **Dispositif 1 : nautisme éducatif et culture maritime**. L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques accessibles à tous les jeunes scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire de la CARA.
- **Dispositif 2 : pratiques sportives des jeunes**. L'enjeu est de promouvoir l'attractivité du sport fédéral auprès des jeunes du territoire, et de soutenir la vie et les activités associatives des clubs.
- **Dispositif 3 : appel à projets (nouveau)**. L'enjeu est d'impulser



© Alexandre Garcia

une nouvelle dynamique partenariale mobilisant la CARA, les communes, les organisateurs d'activités nautiques et les sportifs de haut niveau, pour positionner le territoire comme lieu d'innovation nautique, avec des effets à prévoir en termes d'image et de notoriété.

- **Dispositif 4 : mise en tourisme (nouveau).** Ce dispositif prévoit la mise en place d'un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans le cadre du partenariat entre la CARA et l'OTC, comprenant la valorisation du nautisme dans le projet touristique du territoire et un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans leur dynamique touristique.
- **Dispositif 5 : événementiel.** Pilotage et coordination des événements de la CARA.
- **Dispositif 6 : formation.** La CARA favorise et accompagne les actions de formation.



© Franck Proulx

## NAUTISME SCOLAIRE

Depuis 1995, l'intercommunalité finance un programme de voile scolaire à destination des élèves de CM1 et de CM2. Depuis 2012, il est complété en CE2 par la découverte des activités surf et kayak. Le nautisme scolaire, dans le cadre des activités physiques de pleine nature, s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation nationale : oser s'engager dans des actions pro-

gressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...).

Cette formation nautique totalise **24 séances et 12 jours entiers**. Elle représente une chance pour les jeunes du territoire et un vivier pour le développement de la pratique sportive. Les élèves n'ont malheureusement pas pu profiter de ce dispositif au printemps 2020 à cause de l'interdiction des sorties scolaires.



© Gilles Soullier

## DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le développement de la pratique sportive permet de dynamiser l'ensemble de la pratique, le secteur loisir comme le secteur compétition, d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement dans le sport fédéral. La CARA identifie et communique autour d'une équipe « Nautisme Royan Atlantique »; elle véhicule son image dans les épreuves régionales et internationales. **Deux cents jeunes sportifs issus de sept écoles de sport, dans cinq disciplines sont concernés (voile légère, char à voile, surf, kayak et sauvetage sportif)**. Une antenne catamaran du Pôle d'entraînement régional (PER) de la Ligue de voile Nouvelle-Aquitaine, appuyée sur deux sections sportives au collège Zola et au lycée Cordouan de Royan viennent compléter ce dispositif.

## FORMATION DES JEUNES MONITEURS

Le certificat de qualification professionnel d'initiateur voile (CQP IV) est une formation reconnue par l'état. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la CARA mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières.

- Dix-sept stagiaires des clubs de la CARA ont été diplômés

en 2020. Au total, 70 aides moniteurs de la CARA auront été diplômés depuis 2014. Durant l'été 2020, 29 d'entre eux ont fait une saison dans l'un des six clubs de voile de la CARA.

## COMMUNICATION

L'enjeu est de positionner le nautisme comme vecteur d'image de la CARA et promouvoir l'identité nautique du territoire. La CARA promeut sa marque « Nautisme Royan Atlantique » par l'intermédiaire de différents supports : organisation et aides aux manifestations, édition d'un guide nautique, gestion d'un site internet dédié, animation sur les réseaux sociaux et par un travail en collaboration avec l'Office de tourisme communautaire.

- En 2020, la page Facebook « Nautisme Royan Atlantique » a totalisé près de 2750 fans. Une cinquantaine d'événements nautiques devaient avoir lieu (beaucoup ont dû être an-

nulés) et 33 organisateurs d'activités nautiques ont été mobilisés.

## ACCESSIBILITÉ

L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques attractives et accessibles au plus grand nombre. La CARA a pour objectif de solliciter les organisateurs d'activités nautiques volontaires pour développer une offre à destination des personnes en situation de handicap, et de les accompagner dans cette démarche via une thématique dédiée dans le cadre de l'appel à projets.

## L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU NOUVEAU SCHEMA NAUTIQUE

La CARA incite les structures et les acteurs nautiques à une meilleure prise en compte de l'environnement, de la formation des moniteurs à l'éco-gestion des structures en passant par une charte de bonnes pratiques... Les

préoccupations liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable sont des valeurs aujourd'hui partagées par le public des structures nautiques, mais aussi par leurs responsables. Ces thématiques sont abordées à travers de nombreux dispositifs du schéma nautique territorial, avec notamment :

- Les outils pédagogiques proposés aux élèves et aux enseignants dans le cadre scolaire ;
- Les appels à projets dont les réponses doivent comprendre une dimension environnementale affirmée ;
- Les investissements en matériel dont les critères de choix doivent limiter l'impact sur le milieu naturel ;
- Les événements qui doivent prendre en compte les critères des éco-manifestations ;
- Les formations sportives comprenant des apports de connaissances sur l'environnement littoral ;
- La mise en place d'une formation spécifique d'éducation à l'environnement.



# RAPPORT financier



# ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

**130,86 M€**  
de dépenses

dont  
**35,67 M€**  
dédiés à l'équipement

**8,53 M€**  
de dotation globale  
de fonctionnement  
(dotation d'intercommunalité  
+dotation de compensation)

**31,64 M€**  
de produit fiscal\*  
(15,22 M€ de produits nets  
après reversement de fiscalité)

\*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

## ÉQUILIBRE FINANCIER EN MILLIONS D'EUROS

### FONCTIONNEMENT

**Dépenses**  
81,63 M€

**Recettes**  
114,33 M€

Reversement de fiscalité  
18,65 M€

Produit fiscal (économique et ménages) et compensations  
34,18 M€

Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries  
18,45 M€

D.G.F. - état  
8,53 M€

Personnel  
9,14 M€

Redevances Assainissement (Collectif et SPANC)  
7,91 M€

Subventions, participations  
4,43 M€

Déchets - Redevances  
2,26 M€

DSP Transport  
6,20 M€

Versement mobilité  
2,45 M€

Contribution SDIS  
2,96 M€

Taxe de séjour  
2,14 M€

Autres dépenses  
4,65 M€

Déchets - Reprises et soutiens  
2,04 M€

Assainissement, frais de gestion  
0,44 M€

Transport - Participation Région Réseau secondaire  
2,25 M€

Intérêt de la dette  
0,23 M€

Subventions, participations  
2,96 M€

Dépenses exceptionnelles  
2,34 M€

Produit Taxe GEMAPI  
0,61 M€

Reste à réaliser  
2,52 M€

Prime performance stations épuration  
0,36 M€

Dotations aux amortissements  
8,13 M€

Cession d'immobilisations  
0,40 M€

Opérations d'ordre  
3,30 M€

Autres recettes  
2,75 M€

Résultat reporté  
0,20 M€

Reste à réaliser  
0,27 M€

Opérations d'ordre  
4,11 M€

Résultat reporté  
27,56 M€

**Excédent 2020 : 32,69 M€**

### INVESTISSEMENT

**Dépenses**  
49,23 M€

**Recettes**  
71,48 M€

Opérations d'équipement  
13,20 M€

FCTVA / TVA  
0,22 M€

Subventions d'équipement  
2,99 M€

Subventions  
2,08 M€

Remboursement capital dette  
1,22 M€

Résultat affecté  
2,49 M€

Autres dépenses d'investissement  
2,81 M€

Emprunts  
4,50 M€

Reste à réaliser  
19,48 M€

Autres recettes  
3,04 M€

Opérations d'ordre  
8,83 M€

Reste à réaliser  
2,33 M€

Résultat reporté  
0,71 M€

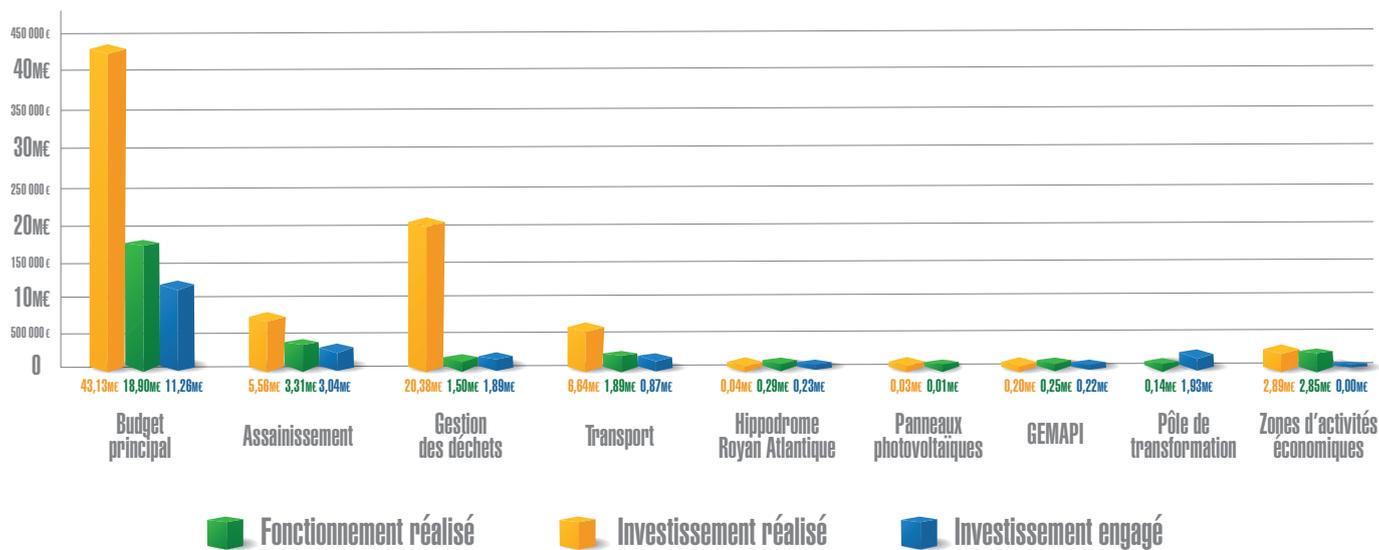
Amortissements  
8,13 M€

Opérations d'ordre  
8,01 M€

Résultat reporté  
40,67 M€

**Excédent 2020 : 22,25 M€**

## RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2020



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget Principal (TTC)	43,14 M€	18,91 M€	11,27 M€
Assainissement (TTC)	5,56 M€	3,32 M€	3,05 M€
Gestion des déchets (TTC)	20,38 M€	1,51 M€	1,90 M€
Transport (TTC)	6,65 M€	1,89 M€	0,87 M€
Hippodrome Royan Atlantique (HT)	0,05 M€	0,29 M€	0,23 M€
Panneaux photovoltaïques (HT)	0,03 M€	0,01 M€	
GEMAPI (TTC)	0,20 M€	0,25 M€	0,23 M€
Pôle de transformation (HT)		0,01 M€	1,93 M€
Zones d'activités économiques - 6 budgets (HT)	2,90 M€	2,85 M€	0,00 M€

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

DETAIL FONCTIONNEMENT	TAUX	CA 2020
Fiscalité professionnelle - Cotisation Foncière des Entreprises	23,85 %	5 221 844 €
Fiscalité ménages - Taxe d'Habitation	8,12 %	19 225 488 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière	0,90 %	1 424 796 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Non Bâti	2,44 %	61 984 €
Fiscalité ménages - Allocations compensatrices		1 389 721 €
Fiscalité professionnelle - Allocations compensatrices		310 314 €
Fiscalité professionnelle - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		344 806 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		3 564 406 €
Fiscalité professionnelle - Taxe sur les Surfaces commerciales		1 522 466 €
Fiscalité ménages - Taxe Additionnelle à la Foncière Non Bâti		244 377 €
Rôles supplémentaires		32 840 €
Attributions de compensation versées aux communes		-2 806 897 €
Reversement fonds national de garantie individuelle des ressources		831 488 €
Reversement Fonds national de garantie individuelle des ressources		-13 609 909 €

### FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

**17 757 724 €**

Taxe enlèvement des ordures ménagères	*8,35 %	13,54 M€
Versement transports		2,45 M€
Reversement versement transport		-0,02 M€
Taxe GEMAPI		0,61 M€

### FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES

**16 594 761 €**

**16,42 M€**

de recettes fiscales reversées  
sur le budget principal

soit près de **52%**  
des produits perçus

\* Taux moyen toutes zones confondues

### ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2019 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

MOYENNE FISCALITÉ DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION 2019	TAXE D'HABITATION	TAXE DE FONCIER BÂTI	TAXE DE FONCIER NON BÂTI	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
CA Royan Atlantique - Taux identique en 2020	8,12 %	0,90 %	2,44 %	23,85 %
CA du Département Charente-Maritime	8,12 %	0,66 %	3,06 %	25,42 %
CA de la région Nouvelle Aquitaine	9,04 %	1,30 %	5,28 %	28,08 %
CA du territoire national	9,38 %	1,69 %	5,07 %	26,67 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFIP.

## DÉPENSES RÉALISÉES PAR PÔLE DE COMPÉTENCE EN MILLIERS D'EUROS

	Reverse- ment de fiscalité	Frais généraux	Subventions Participa- tions Contri- butions	Charges de personnel	Dotations aux amori- sissements	Annuité de la dette	Opérations d'équipe- ments	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Gestion des déchets	2	12 717	5 708	1 543	390		1 478	27		22	21 887
Opérations financières non affectées	13 610	3	0		2 623	907	0	571		2 753	20 467
Zones d'activités communautaires		252				17	751	5 749	708	0	7 477
Assainissement eaux usées		440	0	389	4 728	120	2 044	1 156		2	8 879
Transport mobilité	22	6 258	34	233	391	230	2 062	0	198	2 247	11 675
Charges de structure		2 350	528	3 745			1 423			117	8 164
Sécurité salubrité publique		499	3 029	733			105				4 367
Péréquation	2 807		636								3 443
Prospective, stratégie territoriale	2 206	19	1 862	286			4 823	4 621		0	13 818
Politique de la ville, action sociale		253	1 670	280							2 202
Animation territoriale		570	162	686			52			4	1 474
Hippodrome Royan Atlantique		5	0			171	160				336
Habitat, logement		4	1 704	64						0	1 772
Territoire durable		64	0	218			32			3	318
Développement économique		154	272	441			164			16	1 047
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles		15	92	43			25				175
GEMAPI		80	290	86			0			0	457
Gens du voyage		282	81	190			81	0		4	639
Relais accueil petite enfance		40	18	205						0	263
<b>Total général</b>	<b>18 647</b>	<b>24 005</b>	<b>16 088</b>	<b>9 142</b>	<b>8 132</b>	<b>1 444</b>	<b>13 202</b>	<b>12 125</b>	<b>906</b>	<b>5 167</b>	<b>108 857</b>

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2020 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Actions foncières	286 500 €	4 800 000 €	5 086 500 €
Extension port chenal de l'Atelier	4 823 123 €	18 716 €	4 841 838 €
Déchèterie mixte Arvert	1 190 227 €	1 769 189 €	2 959 416 €
Aides à la production de logements sociaux	1 598 200 €	752 200 €	2 350 400 €
Matériel / véhicules réseau transport/mobilité	1 644 742 €	648 954 €	2 293 696 €
Fonds de concours	636 139 €	1 557 114 €	2 193 252 €
Zones d'activités économiques	751 231 €	1 392 592 €	2 143 822 €
Pôle de transformation alimentaire	5 562 €	2 008 620 €	2 014 182 €
Assainissement - Travaux de réhabilitation	900 671 €	1 060 670 €	1 961 341 €
Assainissement - Autres opérations	391 710 €	979 208 €	1 370 918 €
Assainissement - Réseaux de collecte	441 645 €	875 913 €	1 317 558 €
Nouveau siège CARA	555 273 €	622 946 €	1 178 220 €
PAPI Estuaire Gironde	0 €	442 000 €	442 000 €
Assainissement - Stations / Lagunes	309 770 €	130 654 €	440 424 €
Construction nouvelles gendarmeries	128 789 €	311 024 €	439 813 €
Hippodrome Royan Atlantique	160 349 €	232 579 €	392 928 €
Gare intermodale de Saujon	243 616 €	116 471 €	360 087 €
Gestion Eaux Pluviales Urbaines	24 864 €	319 956 €	344 820 €
Schéma cyclable	115 433 €	159 291 €	274 724 €
Systèmes d'information	194 540 €	59 877 €	254 417 €
Digue de Mus du Loup	252 753 €		252 753 €
Déchets - Bacs / Conteneurs / Colonnes	215 599 €	32 526 €	248 125 €
Espace Test Agricole	162 612 €	73 582 €	236 194 €
Navires de croisière fluviale	0 €	220 000 €	220 000 €
Équipement des arrêts de bus en abris voyageurs	10 594 €	166 005 €	176 599 €
Aires d'accueil / de passage Gens du voyage	81 101 €	89 702 €	170 803 €
Fonds de solidarité Régionale	168 472 €		168 472 €
Défense incendie	20 185 €	132 829 €	153 014 €
Aides économiques (SRDEII)	130 342 €	16 677 €	147 019 €
PAPI Seudre	0 €	130 800 €	130 800 €
Sécurité des zones de baignade	85 206 €	34 040 €	119 246 €
Déchets - Travaux Déchèteries	37 085 €	66 575 €	103 660 €
Espaces naturels sensibles	75 021 €	3 476 €	78 497 €
Aides à l'accession aux particuliers	65 500 €	12 000 €	77 500 €
Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport	32 537 €	41 840 €	74 377 €
Bureaux CARA	57 859 €	14 784 €	72 643 €
Déchets - Autres opérations	35 253 €	31 330 €	66 584 €
Terrains familiaux	51 000 €		51 000 €
Office de Tourisme Communautaire / BIT	22 092 €	28 561 €	50 653 €
Logements saisonniers	47 167 €		47 167 €
S.Co.T.	31 753 €	5 501 €	37 254 €
Nautisme	32 840 €	690 €	33 530 €
Aides à la réhabilitation des logements	28 000 €		28 000 €
Dépôt de bus	12 169 €	15 421 €	27 590 €
Chaufferie bois gendarmerie La Tremblade	1 896 €		1 896 €
Autres opérations	133 166 €	84 724 €	217 890 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 192 587 €</b>	<b>19 459 036 €</b>	<b>35 651 623 €</b>

## ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de dette de la CARA par budget au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû															
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Budget principal</b>	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318	10 449
<b>assainissement</b>	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206	87
<b>Gestion des déchets</b>	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12		
<b>Zones d'activités</b>	2 693	2 319	1 114	844	622	440	385	321	269	207	Transfert BP					
<b>Bâtiments économiques</b>			845	749	683	621	557	414	363	305	Transfert BP					
<b>transport</b>	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114	4 422
<b>Logement social</b>	1 550	1 466	1 438	1 376	1 313	457	389	303	251	180	Transfert BP					
<b>hippodrome</b>								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328	2 298
<b>Panneaux photovoltaïques</b>												250	238	225	213	200
<b>TOTAL</b>	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179	17 455

La capacité de désendettement de la CARA  
est de **1,17 année fin 2020.**

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique qui présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement ; il ne doit pas excéder 8 ans.

Au 31/12/2020 :

■ Capital restant dû : **17 455 174 €**

■ Taux moyen : **1,32%**

■ Nombre de contrats : **26**

**100 %**  
de la dette de la CARA  
ne présente aucun risque  
en termes de structure et de  
taux au 31/12/2020

Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 189 302 €	92,75%	1,25%
Variable	183 743 €	1,05%	0,43%
Livret A	1 082 101 €	6,20%	2,42%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>17 455 146 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,32%</b>

# RESSOURCES humaines



# RESSOURCES HUMAINES



L'année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19 a bousculé les activités et l'organisation de l'ensemble des services qui ont dû s'adapter pour assurer la continuité des services publics tout en respectant les mesures sanitaires énoncées par l'État.

La gestion de la crise a eu de fortes répercussions sur les activités de la direction des ressources humaines (DRH) : l'organisation et les procédures ont été adaptées pour garantir le suivi administratif des agents, même à distance (carrière, paie, absences, temps de travail et suivi des positions administratives qui ont varié au gré des mesures de confinement). La DRH a également décliné les protocoles sanitaires successifs énoncés par l'État pour les adapter aux différents services.

## EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL

Lors du premier confinement strict au printemps 2020, certaines missions ont été interrompues temporairement et les agents occupant des fonctions techniques ou exerçant des missions de terrain ont été placés en autorisation spéciale

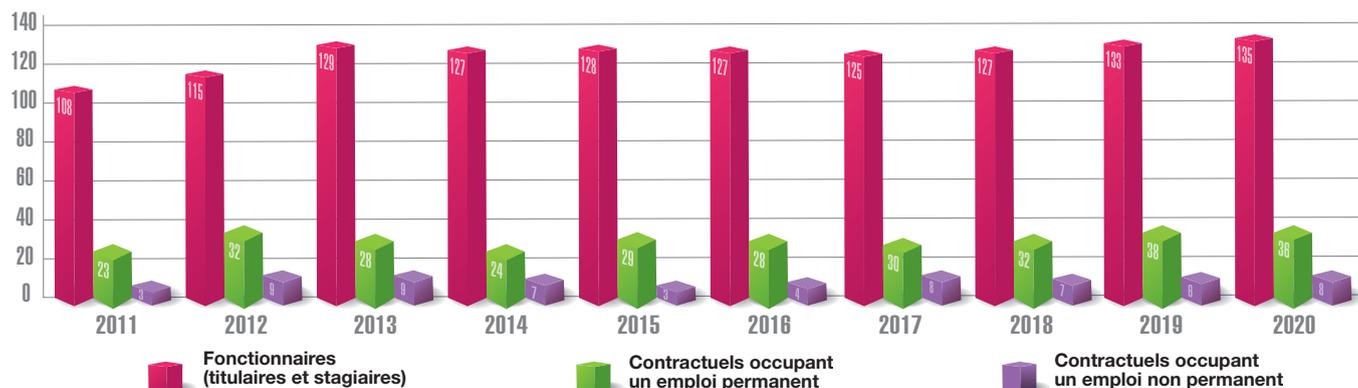
d'absence (ASA). Les autres agents ont expérimenté le télétravail dans un premier temps à temps complet puis en alternance du 13 mai au 2 juin 2020. Les conditions de sécurité sanitaires étant réunies, la reprise à temps complet en présentiel de tous les agents a été effective à partir du 3 juin 2020.

En novembre, la deuxième « vague » de l'épidémie a imposé à nouveau le télétravail comme règle pour les activités qui le permettaient. Le principe du télétravail trois jours sur cinq a été retenu afin de garantir la continuité des services rendus aux usagers et le maintien de l'activité dans le respect des règles sanitaires. Lorsque les nécessités de service ont exigé un travail en présentiel à temps complet, toutes les mesures ont été mises en œuvre pour assurer la santé des agents.

L'année 2020 devait être une année d'expérimentation et de réflexion sur la mise en place du télétravail. Elle l'a été, mais dans un contexte de crise sanitaire très spécifique qui s'est imposé à tous.

## EFFECTIFS

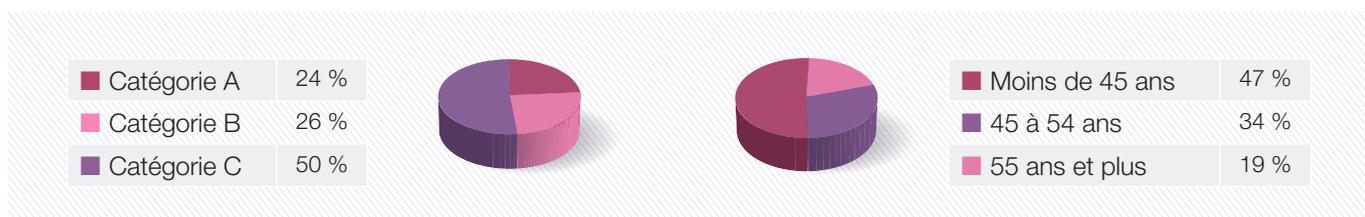
Au 31 décembre 2020, la CARA comptait un effectif de 179 agents, dont 171 sur un emploi permanent. Les effectifs sont restés constants en 2020 et la quote-part des agents publics statutaires reste très majoritaire.



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE EN 2020

La répartition hiérarchique des effectifs reste également stable depuis 2013.

UNE MOYENNE D'ÂGE DE 45 ANS.



## LA FORMATION DES AGENTS DE LA CARA

La crise sanitaire Covid-19 a eu des conséquences sur les formations proposées en présentiel. En revanche, le contexte a conduit le CNFPT et tous les organismes de formation à développer de nombreuses formations à distance (webinaires, MOOC...). Les agents ont largement participé à ces nouveaux dispositifs proposés. Malgré ce contexte particulier, **58 % des agents de la CARA ont suivi au moins une action de formation en 2020 en présentiel ou à distance.**

Les formations CNFPT mutualisées avec les communes membres de la CARA ont été suspendues en 2020 en raison de la crise sanitaire. Le service prévention de la CARA a toutefois organisé en fin d'année 46 sessions de formation (autorisations de conduites, habilitations électriques, tronçonnage...) ce qui a permis de former 302 agents de 22 communes du territoire. Une réunion sur la leptospirose organisée en janvier 2020 a réuni 74 agents des communes de la CARA.

## ABSENCES AU TRAVAIL

Le nombre d'agents absents au moins une fois dans l'année pour maladie ordinaire est passé de 54 en 2019 à 47

en 2020, soit une baisse de 13%. Le nombre total de jours d'arrêt pour maladie ordinaire a baissé d'environ 10%. Le nombre de jours d'arrêt pour accident de travail a baissé de 48% et le nombre de jours d'absence pour longue maladie ou longue durée a enregistré une baisse de 15%.

## ACCUEIL DE STAGIAIRES

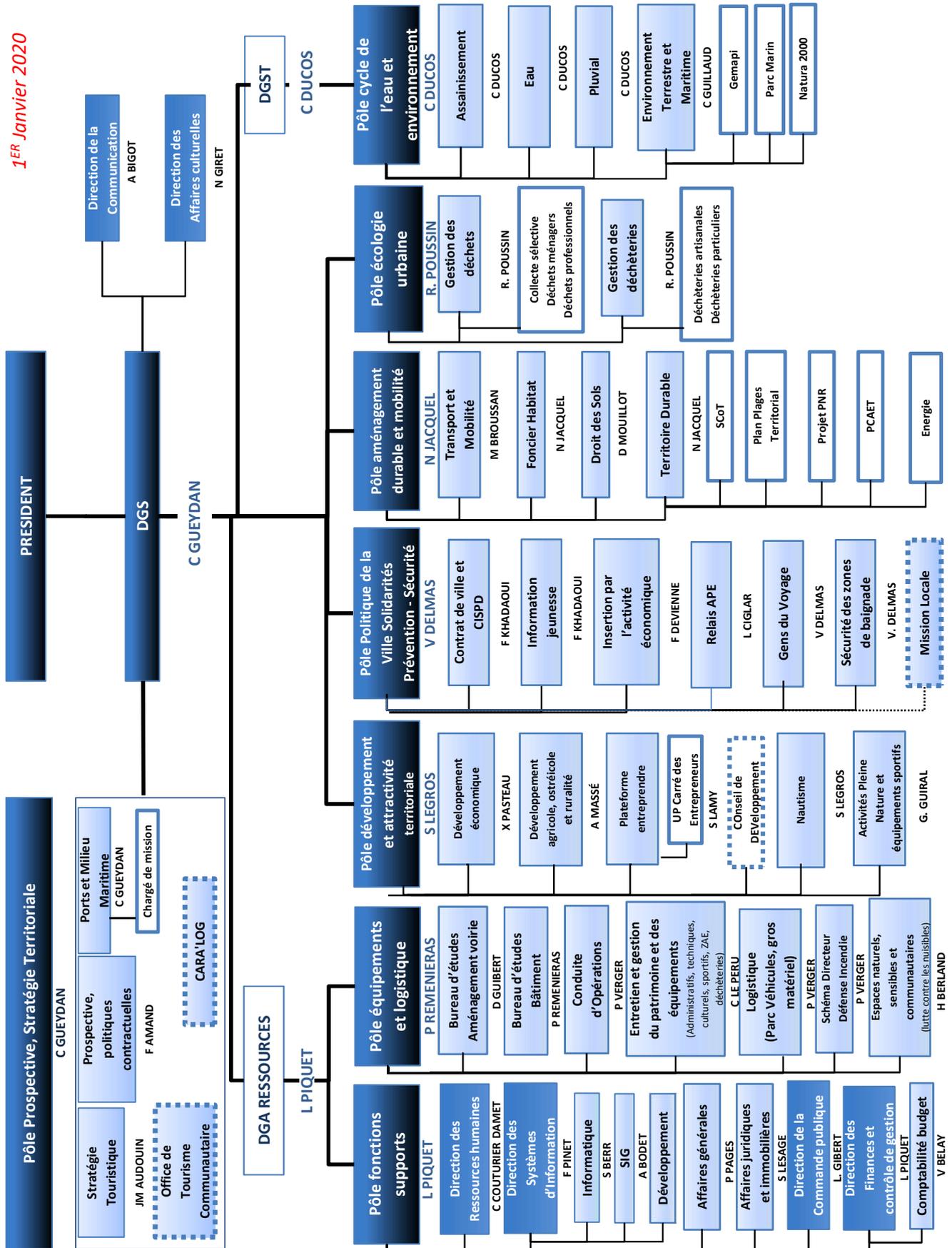
En 2020, La CARA a accueilli 8 stagiaires dont un stage de 6 mois et un autre de 5 mois. Trois stages ont été annulés en raison du confinement.

## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La direction des ressources humaines dispose d'une feuille de route pour les six prochaines années. Il s'agit des LDG, les lignes directrices de gestion, que la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 oblige chaque collectivité à construire. Un bilan est effectué en fin d'année. Les LDG ont ainsi été fixées par un arrêté du président en décembre 2020, après avis et travail avec le comité technique : elles définissent les grands principes en matière de carrière et d'évolution professionnelle et fixent les orientations générales pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels.

# ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2020

1<sup>ER</sup> Janvier 2020

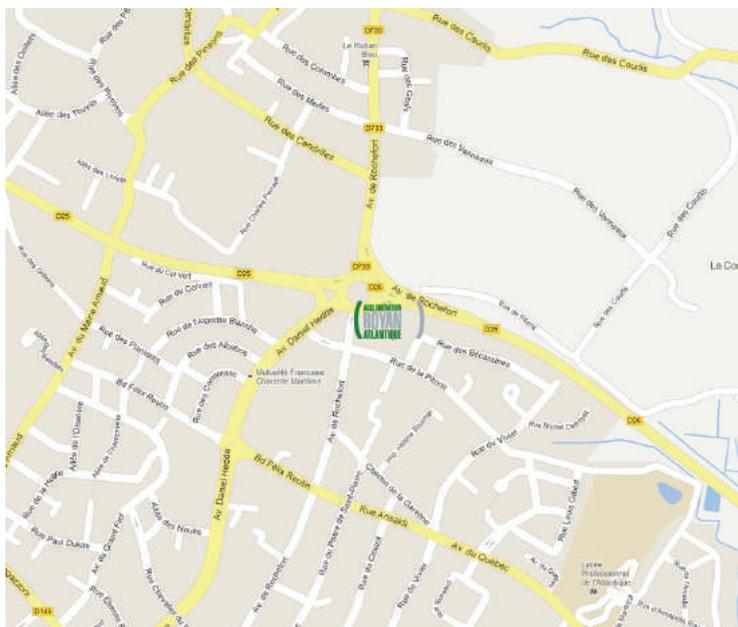


# La CARA pratique



## VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX



## NUMÉROS utiles

**STANDARD (tous services)**  
05 46 22 19 20

**Assainissement**  
05 46 39 64 00

**Développement économique**  
(Commerce, industrie, agriculture)  
05 46 22 19 67

**Habitat, Aménagement  
et urbanisme**  
05 46 39 64 30

**Logements saisonniers**  
05 46 22 19 11  
06 13 67 56 76

**Gens du voyage**  
05 46 22 19 89

**Maison de l'Emploi**  
05 46 05 31 75

**Maîtrise de l'énergie**  
05 46 22 19 36

**Mission locale**  
05 46 06 96 16

**Mission locale  
Bureau information jeunesse**  
05 46 06 60 70

**Politique de la ville  
et de la solidarité**  
05 46 22 19 02

**Relais accueil  
petite enfance**  
05 46 38 33 26

**Service culture**  
05 46 22 19 12

**Service déchets  
et déchèteries**  
05 46 39 64 64

**Station Nautique  
de la CARA**  
05 46 23 47 47

**Transports**  
05 46 22 19 29

**Cara'bus'**  
0810 810 977



## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 14h à 17h30  
Fax. : 05 46 05 60 34  
Email : contact@agglo-royan.fr

## SITES INTERNET

[www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)  
[www.pays-royannais-patrimoine.fr](http://www.pays-royannais-patrimoine.fr)  
[www.nautisme-royan-atlantique.fr](http://www.nautisme-royan-atlantique.fr)  
[www.cara-bus.com](http://www.cara-bus.com)



107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20  
Email : [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)



**AGIR POUR LE BIEN DE TOUS**

Conception : Audrey PENAUD. CARA 2020